



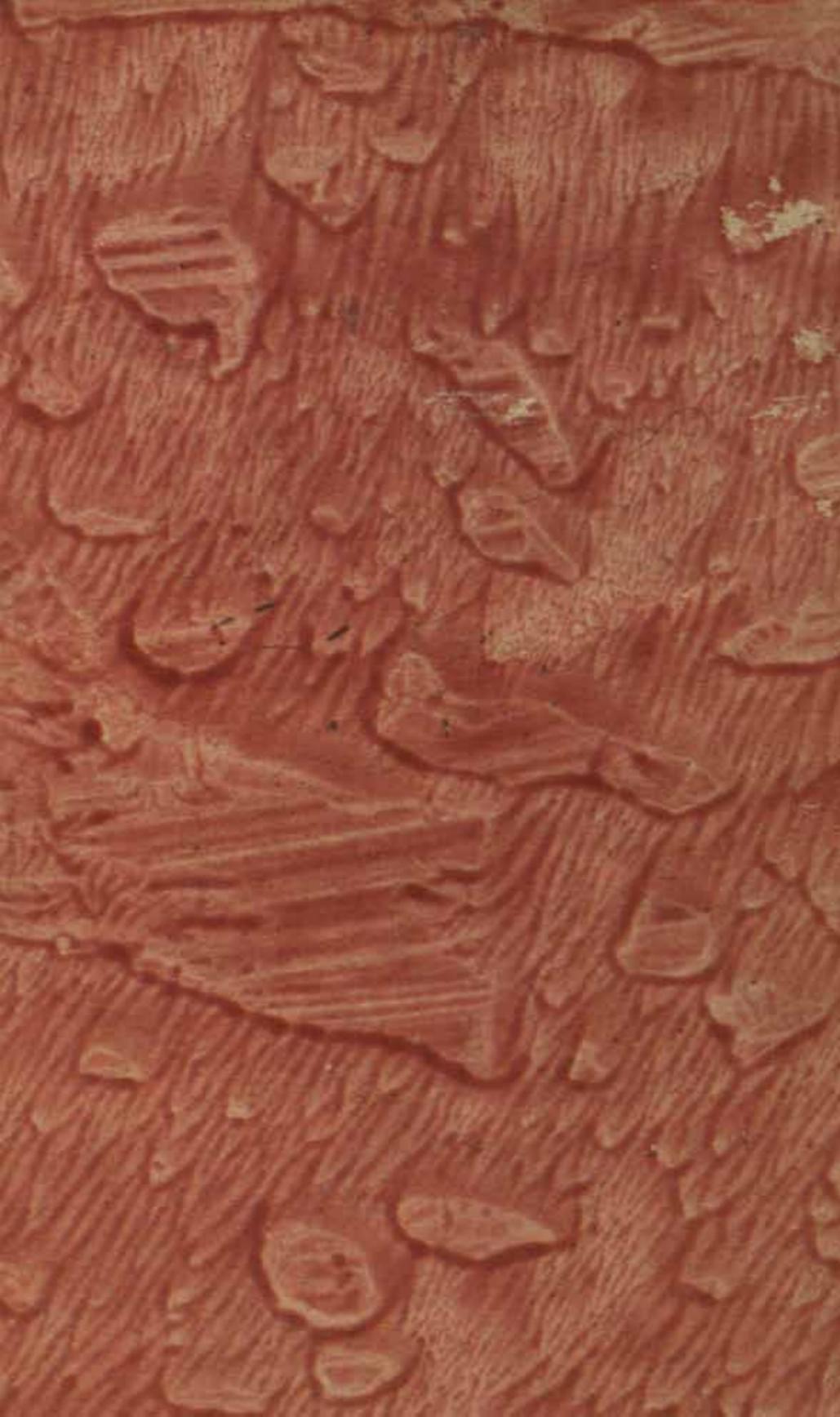
A

váci kegyes-tanítórendi ház

KÖNYVTÁRA.

~~Aa. betű. IV. a. 4. szám.~~

S<sub>0</sub> II c 3



Young I 447

V. V. 27.



10  
10

10  
10

POLITIQUE

CHRETIENNE

AISEE ET ABREGEE

METHODIQUEMENT

*Bibl.* A L'USAGE *Sauv.*

DES JEUNES PRINCES

*Scol* ET *Par*

DE LA NOBLESSE

PROPRE

A LES RENDRE HABLES

A PROCURER LE BIEN PUBLIC DES  
ETATS ET LEUR PROPRE EN PARTI-  
CULIER

PAR

JEAN-NEPOMUCENE CÖRVER

D. E. P.

---

A VIENNE,

CHEZ L'HERITIER DE SCHULZ IMPRIMEUR  
DE L'UNIVERSITE, MDCCLXX.



# AVANT - PROPOS.



rien n'est plus avantageux dans la conduite de la Vie Civile, que de faire chacun selon sa Condition l'application & l'usage des Sages Maximes generales. C'est cela même que je tâcherai d'exécuter principalement dans ce petit Traité de Politique Chrétienne adressé aux Jeunes Princes, dont chaque Ma-

xime est suivie des Reflexions très - utiles appliquées à la Noblesse , qui pourront contribuer à leur former le cœur & le jugement, pour qu'ils s'aquittent dignement de leur devoir, & soient en état de procurer le Bien Public, & le leur en particulier.

En effet on pourroit favoir toutes les Histoires, & avoir la tête pleine de la Politique sans en être plus prudent, & plus homme de bien, si on n'accommode les connoissances, qui nous sont étrangères, à notre usage par de sages Reflexions, & qu'on n'ait  
tiré

tiré de ces préceptes generaux  
des regles particulières pour nous  
conduire dans les devoirs, aux-  
quels nous sommes destinés.

Comme rien n'instruit mieux  
les Jeunes Seigneurs que l'Histoire  
tant ancienne que moderne,  
parce qu'elle leur fait faire l'ex-  
perience de tout, ce qui s'est pas-  
sé de plus considerable parmi les  
hommes dans tous les tems, &  
dans tous les Païs du Monde;  
cette petite Introduction à la Po-  
litique leur servira de modèle  
pour en bien profiter par les ap-  
plications, qu'ils feront accou-  
tumés de faire sur tous les évène-  
\* 3 mens,

mens, qu'ils y observeront pour leur instruction particulière.

Difons donc, que comme il ne fuffit pas de manger beaucoup pour avoir de la fanté, fi par une convenable digeftion on ne convertit les alimens en fa propre fubftance, de même il ne fuffit pas à un Jeune Seigneur pour aquerir de la Sageffe de lire beaucoup, de fe remplir la tête de Sciences, s'il ne les digere dans fon efprit, & qu'il ne les convertiffe en Prudence par les justes applications, qu'il en fait pour fa conduite.

Dans ce petit ouvrage la

Po.

Politique est traitée methodiquement & partagée en trois Chapitres, dont le premier nous donnera neuf Maximes pour l'Etablissement des Etats, & pour l'Etablissement de la Fortune de la Noblesse en particulier; Le second nous donnera cinq Maximes pour la Conservation des Etats, & pour la Conservation de la Fortune de la Noblesse; Le troisieme & dernier Chapitre contiendra cinq Maximes pour l'Accroissement des Etats, & pour l'Accroissement de la Fortune de la Noblesse.

L'experience nous enseigne,

que les Jeunes Seigneurs étant d'ailleurs occupés de différentes lectures n'ont pas assez de tems, ou moins encore de patience pour s'appliquer à un ouvrage de longue haleine, & qui leur donne de la peine. C'est pourquoi on a lieu d'esperer, qu'ils agréeront ce petit Traité, dans lequel ils ne trouveront pas moins d'art pour sa Methode, & de briéveté pour être un Abrégé, que de facilité pour faire beaucoup de profit en peu de tems, étant fait à leur portée; Cependant ils auront l'attention durant la lecture de ces Maximes Politiques

ques de faire des Reflexions sur l'état present de l'Europe, & des Remarques sur les Faits & exemples tirés de l'Histoire ancienne & moderne, & des Memoires de Negociations & Affaires étrangères, qui pourront avoir quelque rapport au sujet des Maximes, & seront toutes propres à faire l'impression sur l'esprit.

Ce n'est pas au reste l'ambition de m'ériger en Auteur, qui m'excite à donner au Public ce peu de pages, ou que je me flatte par ces Maximes, que j'y rapporte, de posséder un discernement suffisant en matière de la fai-

ne Politique ; C'est uniquement l'attachement, qui est propre à tout bon Citoïen, de contribuer au Bien Public, qui m'a excité à faire part des observations & recherches, que j'ai faites en differens voïages, & de mes reflexions sur le sujet que je propose, c'est dis-je, ce qui m'a engagé de m'interesser à l'avantage des Jeunes Seigneurs par ce petit ouvrage.

Je conviens aussi, qu'ils trouveront cette matière traitée par d'autres Ecrivains plus amplement, & avec plus de fondement en plusieurs volumes, qu'ils n'ont

ont pourtant pas souvent le loisir de feuilleter; Mais puisque Saint Augustin dit: qu' *Il est avantageux, que Plusieurs écrivent plusieurs livres en différent stile, quoique sur les mêmes questions, afin que la même matière parviennne à beaucoup de monde, à d' autres d' une façon, & à d' autres d' une autre.* (a) Animé donc par ces paroles du Docteur de l' Eglise je propose aux Jeunes Princes & à la Noblesse ce petit Traité, qui leur servira d'un Manuel; & quoique peut-être ils n'y trouveront pas leur satisfaction, je  
veux

(a) S. Augustinus Lib. 1. De Trin. Cap. 3.  
§. 5.

veux esperer, qu'ils y remarqueront au moins mon zele à contribuer à leur propre bien, par lequel ils feront en état de procurer celui du Public.

*Ut desint vires tamen est laudanda voluntas,  
Hac quoque contentos auguror esse Deos. (a)*



TA

(a) Ovid. Lib. 3. de Ponto Eleg. 4.

# T A B L E

## DES MATIERES CONTENUES DANS CE TRAITE DE POLITIQUE.

### CHAPITRE PREMIER.

CONTENANT NEUF MAXIMES POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS, ET POUR L'ETABLISSEMENT DE LA FORTUNE DE LA NOBLESSE EN PARTICULIER.

*Premiere Maxime de la Politique en general, de sa nature, & des avantages que nous en devons attendre.* Page I

*Seconde Maxime des differentes Formes d' Etats , sous lesquels vivent tous les Peuples de la terre.* II

*Troisieme Maxime de la Religion.* 22

*Quatrieme Maxime de la Justice.* 39

Cin-

- Cinquième Maxime de la Sageſſe des  
Conſeils.* 47
- Sixième Maxime pour rendre les Etats  
Riches & Floriſſans.* 61
- Septième Maxime de la Force des Prin-  
ces.* 66
- Huitième Maxime de la neceſſité des  
Ambaſſades, des Devoirs, & des  
Qualités requiſes aux Ambaſſa-  
deurs.* 73
- Neuvième Maxime que les Souverains  
ne doivent rien entreprendre, ni  
negocier, que pour le Bien & l'  
Interêt du Public.* 80

## CHAPITRE SECOND.

CONTENANT CINQ MAXIMÉS  
POUR LA CONSERVATION DES ETATS,  
ET POUR LA CONSERVATION DE LA  
FORTUNE DE LA NOBLESSE  
EN PARTICULIER. 86

- Première Maxime de la Sageſſe des  
Princes.* 91
- Se-

<i>Seconde Maxime de la Bonté des Princes.</i>	107
<i>Troisième Maxime de l'Autorité des Princes.</i>	121
<i>Quatrième Maxime de l'Union d'un Etat.</i>	139
<i>Cinquième Maxime des avantages de la Paix.</i>	157

## CHAPITRE TROISIEME.

CONTENANT CINQ MAXIMES  
 POUR L'ACCROISSEMENT DES ETATS,  
 ET POUR L'ACCROISSEMENT DE LA  
 FORTUNE DE LA NOBLESSE  
 EN PARTICULIER. 165

<i>Première Maxime de l'Agriculture.</i>	173
<i>Seconde Maxime des Manufactures &amp; de l'Architecture.</i>	181
<i>Troisième Maxime du Négoc entre les Sujets, &amp; du Commerce avec les Etrangers.</i>	194
<i>Quatrième Maxime des Mariages, Succes-</i>	

*cessions, Elections, Donations,  
Achats, & Engagemens.* 204

*Cinquième & dernière Maxime du Droit  
des Armes en faisant des Con-  
quêtes.* 213



CHA-



## CHAPITRE PREMIER.

CONTENANT NEUF MAXIMES  
POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS,  
ET POUR L'ETABLISSEMENT DE LA  
FORTUNE DE LA NOBLESSE  
EN PARTICULIER.

### PREMIERE MAXIME.

*De la Politique en general, de sa  
nature, & des avantages que nous  
en devons attendre.*



La Politique en general est  
l'art de bien & heureu-  
sement vivre dans toutes  
les Conditions de la vie  
civile, c'est à dire un choix de plusi-

A

eurs

eurs observations recueillies sur la bonne conduite des Souverains, qui ont heureusement gouverné les Etats, & sur celle des Particuliers pour leur Fortune, comme aussi sur la maniere d'éviter la mauvaise conduite de ceux, qui ont mal administré les affaires publiques, ou particulières, en un mot la Politique enseigne à établir, conserver, & augmenter le bien public.

La Politique en general est divisée en Politique Roïale ou des Souverains, & en Politique de la Noblesse ou des Particuliers. La Politique des Souverains est l'art de gouverner heureusement les Etats. La Politique de la Noblesse ou des Particuliers est l'art de gouverner heureusement sa Fortune en s'acquittant dignement des devoirs de la vie civile.

La Politique des Souverains consiste generalement en trois devoirs, qui sont : de se faire estimer par la Sagesse, qui leur forme le jugement, & qui leur sert à regner sur l'esprit de leurs sujets & de leurs Voisins ; en suite

suite de se faire aimer par la Bonté, c'est à dire par l'exercice des vertus Roïales & Chrésiennes, qui les rendent agréables à Dieu, & aux hommes; & enfin de se faire craindre & obéir par l'Autorité & par la Vaillance, qui leur sont nécessaires pour protéger leurs sujets, & pour les soumettre aux loix de la Justice.

L'Empereur Trajan, qui le premier merita le surnom D'OPTIMUS, leur insinue par son propre exemple ces trois devoirs, dont il s'est acquitté exactement, voici les beaux mots à sa louange: *Par erat omnibus Civibus Romanis, cæteris tamen eo major quo Sapientior ad regendum, quo Melior ad præ-lucendum omni exemplo Virtutum, & quo Fortior ad dimicandum pro Patria.* C'est à dire: qu'un Souverain doit par sa douceur, par sa moderation, & par son humilité se tenir égal à tous ses sujets; ce qu'il peut faire en toute sûreté, parce que: *Cui nihil ad augendum fastigium superest, hic uno modo crescere potest, si se ipse submittat, securus*

*magnitudinis suæ ; neque enim ab ullo periculo fortuna Principum longius abest, quam ab humilitate.* (a) Mais s'il a le cœur véritablement Roïal, il doit s'en distinguer par la sagesse, par la bonté, par l'autorité & la vaillance, qui lui donneront le droit de regner sur leur esprit, sur leur cœur, & sur leur fortune.

Les trois devoirs d'un Cavalier sont : de faire la cour au Souverain, pour lui faire connoître ses qualités, ses merites, & pour en recevoir des graces, comme aussi aux Grands de l'Etat pour gagner leur faveur & leur protection, pour être à couvert des disgraces de la fortune, & pour en être aidé dans les occasions de ses instances, que le Souverain lui soit favorable ; après cela il doit gagner l'amitié de ses égaux, ses Parens, ses Voisins, & ses autres Amis, afin de les engager à soutenir sa fortune, & pour en être secouru & assisté, lorsqu'il en sera question d'avancer sa fortune. Enfin il ne doit pas négliger de se rendre

(a) Plinius in Paneg. ad Traj.

dre populaire, de caresser ses inferieurs, & de ménager leur esprit, pour s'en attirer le respect & les services; Mais en caressant le Peuple il faut bien prendre garde, qu'il ne se souleve, ou qu'il ne méprise ceux, à qui il doit obéir, parce que rien n'est si insolent & si dangereux, qu'une populace, qui se porte à tout entreprendre, si elle se persuade, qu'on la caresse, parce qu'on la craint.

La Politique soit des Souverains soit des Cavaliers est encore divisée en Politique generale, dont les Maximes sont constantes & assurées, que les Maitres de cet art peuvent enseigner, qui se trouvent dans les livres, & que les Princes & les Cavaliers peuvent apprendre, & en Politique particulière, qui est l'application, que chaque Souverain & chaque Cavalier se fait de la Politique generale pour sa propre conduite.

Celle - ci qu'il faut préférer à l'autre, quoiqu'elle la suppose, ne se forme que par des sages Reflexions,

qu' on fait sur le commerce du Monde, & sur les remarques de ce qu' il y a de plus beau & de plus considerable dans les Histoires anciennes & modernes, lesquelles tiennent lieu de la Pratique du Monde, & particulièrement sur l' experience du maniment des moindres affaires publiques, pour être capable de faire réussir les plus grandes, sur l' exercice des petits commandemens, par où il faut passer pour s' élever dignement aux plus grands. Enfin cette Politique ou Prudence particulière, qui est tout le fruit de la generale, s' acquiert par des Voïages, par la frequentation des Cours, par le commerce de la vie avec toute sorte de Personnes, & par la lecture des bonnes relations des Memoires de l' état present des Negociations & des affaires des Princes de l' Europe, & par la Connoissance de leurs interêts, & des passions dominantes des Ministres, qu' ils emploient dans les affaires.

Cet avant-propos nous servira de premiere Maxime touchant la Politique.

litique en general après l'avoir définie, en remarquant qu' il fuffit à un Prince d'être mediocrement inftruit de toutes les fciences pour en bien juger, mais qu' il doit être confommé dans la Politique pour connoître & choisir les vrais interêts dans toute forte d'affaires publiques & particulières, *Bifogna dit l' Italien effere infarinato di tutte le fcienze, confumato nella Politica.*

C'est cette fublime & architectonique Science, qui a fait trouver aux plus fages des hommes le fecret de s'élever au deffus des autres par la Souveraineté, & c'est cet art divin, qui leur donne des preceptes affurés pour procurer la Felicité publique à leurs fujets, & à eux mêmes la Gloire immortelle d'être les Lieutenans de Dieu pour le gouvernement des hommes, c'est enfin cette même fcience, qui descendant du Souverain aux plus nobles & aux plus capables des fujets, fert à les élever aux miniftères des affaires publiques, c'est elle qui forme les Miniftres d'Etat, les Ambaffadeurs, les

Generaux, les Gouverneurs des Provinces, les plus grands Magistrats, en un mot elle établit, conserve, & élève tout ce qu' il y a de grand dans le Monde, & descendant encore plus bas, elle apprend à tous les honnêtes gens de s'acquitter dignement des devoirs de la vie civile.

### REFLEXION.

**N**ous pouvons ici, en parlant de la plus noble & de la plus avantageuse des Sciences, remarquer brièvement, que les Sciences se peuvent diviser en trois Logiques, qui perfectionnent le discours, & rendent les hommes éloquens; en trois Physiques ou contemplations, qui éclairent l'esprit, & rendent les hommes savants; en trois Morales, qui reglent la volonté, & rendent les hommes vertueux & heureux.

Les trois Sciences Logiques sont la Grammaire, qui est l'art de parler correctement, la Rhétorique qui est  
l'art

l'art de parler éloquemment, & la Dialectique ou la Logique proprement prise, qui est l'art de parler doctement & demonstrativement.

Les trois Sciences contemplatives ou Physiques sont la science generale ou Metaphysique pour connoître toute chose en general, la Physique pour connoître les choses naturelles, & la Theologie pour connoître les choses spirituelles, savoir Dieu dont on emprunte son nom, les Anges & l'Ame spirituelle & raisonnable; nous rapporterons à la Physique toutes les différentes especes la Mathematique, la Medecine &c.

Les trois Sciences Morales sont l'Ethique pour se regler soi-même en soumettant ses passions à la raison, l'Oeconomique pour bien regler les Familles, & la Politique pour gouverner heureusement les Etats, & pour apprendre à tous les hommes de s'acquitter des devoirs de la vie civile.

Comme la Prudence humaine (qui fait faire réussir toutes les affaires du

Monde publiques & particulières) se forme par le concours de toute sorte de sciences, il est nécessaire qu'un Homme d'Etat ait au moins une mediocre connoissance de toutes les sciences, & quelque legere teinture de tous les arts pour en bien juger, & en faire un juste discernement, laissant aux Professeurs de chaque science, & aux Maitres de chaque art en particulier le soin de les approfondir, & de se faire instruire à fond, quand il en aura besoin, car il est vrai, qu'une Personne publique, qui s'est adonné entièrement à une seule science pour l'approfondir, ne pourroit pas juger d'une variété d'affaires, qui se rencontrent dans le Gouvernement, & un Homme de Qualité, qui ne fait qu'une chose, ou qui fait peu, seroit trop souvent obligé à garder un silence honteux dans le commerce du Monde, où il faut être un Marchand mêlé pour remplir la conversation, & juger de la diversité des matières, qu'on met sur le tapis.

## SECONDE MAXIME.

*Des différentes Formes d'Etats  
sous lesquels vivent tous les Peu-  
ples de la terre,*

**L**a première distinction des Etats est tirée de la condition des sujets, qui obéissent, & ces Etats sont ou Libres comme en Allemagne, en France, en Angleterre &c. ou Despotiques comme en Turquie, Moscovie, & chez presque tous les Souverains de l'Asie, & de l'Afrique.

L'Etat Libre est celui, où le Prince commande à des sujets libres avec une autorité accompagnée des Loix Fondamentales de chaque País, que les Peuples ont établies en établissant les Souverains pour conserver leur liberté & leur privilèges.

L'Etat Despotique est, où les sujets sont esclaves sans jouir de la propriété de leurs biens, ni de la disposition de leurs personnes, sous un Prin-

Prince dont la puissance est absolue, n'ayant point d'autres Loix pour les conduire, & pour borner son autorité, que celle de sa volonté, & souvent que la violence de ses passions.

Le Gouvernement Tyrannique ne se trouve pas chez les Chrétiens, parce qu'il est contraire à l'humanité & à la charité, d'autant qu'un Peuple esclave est plutôt gouverné comme des bêtes, que comme des hommes.

La seconde distinction des Etats & la plus fameuse est tirée du nombre de ceux, qui commandent, & par là les Etats se divisent en trois Formes de Gouvernemens justes, & en trois injustes.

Les trois Gouvernemens justes sont premièrement la Monarchie, en françois la Principauté sous différens titres, qui est une Forme d'Etat, où un seul Souverain gouverne sans compagnon & sans maître, tel est le Gouvernement de l'Empire d'Allemagne, d'Espagne, de France, le Pontificat du Pape, le Grand Duché de Toscane &c.

La

La seconde Forme d'Etat est l'Aristocratie, en françois la Seigneurie, où plusieurs gouvernent, savoir les Grands, les Estimés, & les Meilleurs, telle est la Seigneurie de Venise, ou celle de Genes, où les Nobles ont toute l'Autorité Souveraine, sans que les Citadins ou les Peuples y puissent prétendre, c'est vulgairement & abusivement, que cette seconde Forme passe pour Republique, ce qui ne convient proprement, qu'à l'Etat populaire.

La troisième Forme d'Etat est la Democratie, en françois la Republique, où tout le Peuple retient l'Autorité Souveraine, qui ne la commet aux Magistrats électives, que pour un tems, tels sont les Etats de Hollande & des Cantons Suisses.

Les trois Formes d'Etats opposées à celles-ci par l'injustice sont la Tyrannie d'un seul opposée à la Monarchie, & cela en deux manieres, ou par usurpation, quand le Souverain n'a point de droit de commander, ou

par

par vexation, quand le Prince, qui a l'autorité, en abuse en tourmentait ses sujets. L'Oligarchie soit par usurpation soit par vexation est opposée à la Seigneurie. L'Ochlocratie soit par usurpation soit par vexation est le Gouvernement opposé à la Démocratie ou République. L'Anarchie est la privation de toute sorte de Formes de Gouvernement, & c'est un Etat où ni les Souverains, ni les Loix, ni les Magistrats ne sont point écoutés, mais où la fureur d'une rébellion commet toute sorte d'injustice & de violence, à l'exemple de celle qui duroit à Rome pendant cinq ans, lorsque Lucius Sestius & Licinius étoient Tribuns du Peuple.

Les Politiques disputent ici avec chaleur pour savoir, quel est le plus excellent de tous les Gouvernemens, mais sans s'embarquer dans ces spéculations, qui ne servent à rien, nous déciderons cette question en disant, que par la pratique chaque Particulier doit penser, que la Forme d'Etat,  
sous

fous laquelle Dieu l'a fait naître, est la meilleure, si non pour les autres, au moins pour lui. C'est pourquoi on est criminel de lèse Majesté même Divine, quand on entreprend de changer ou renverser le Gouvernement, que nos Prédecesseurs ont établi comme le meilleur.

La Monarchie a pourtant plusieurs avantages sur les Seigneuries, & sur les Republiques, parce qu'elle ressemble plus à la conduite de Dieu pour gouverner le Monde, dont il est le Seigneur absolu, qui est nommé par l'Écriture: *Le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs.* (a) JESUS CHRIST de même est nommé Roi tant par les Prophetes, que dans le nouveau Testament. Saint Mathieu nous l'atteste: *Dites à la fille de Sion: voici votre Roi qui vient à vous.* (b) Et parce que c'est le plus ancien des Gouvernemens, & le plus universel, auquel les hommes ont eu recours, comme

(a) Apocal. Cap. 19.

(b) Matthaei Cap. 21.

me au plus naturel, & qu' ils approuvoient comme le meilleur ; les Romains mêmes dans leurs urgentes nécessités se servoient à leur grand avantage du Gouvernement Monarchique, comme de l'unique moïen de remédier à leurs maux, en confiant à quelqu' un d'entre eux la Dictature avec un pouvoir absolu & Roïal, dont le premier fut Titus Larcus Falvus. Enfin la Majesté des Rois surpasse celle des autres Puissances, leur secret est plus impenetrable, l'union plus parfaite, les entreprises plus promptes, & par consequent les Conquêtes plus faciles & plus grandes.

### REFLEXION.

**U**n Cavalier doit à l'exemple des Rois songer à l'établissement de sa Fortune, à la conservation de celle qu' il a reçue de ses Parens, & travailler à l'accroître par tous les moïens, que son honneur & sa conscience lui pourront permettre. Un Gentilhomme, qui  
n'a

n'a point d'amour pour la Gloire, n'est propre à rien ; s'il ne peut pas réussir, il mourra au moins avec la Gloire d'avoir beaucoup osé.

Comme il y a trois sortes d'Etats, sous lesquels les Peuples peuvent vivre heureusement, il y a aussi trois sortes de Conditions de la vie pour la Noblesse d'un Etat, & trois pour le Peuple.

Les trois Conditions pour la Noblesse sont l'Etat Ecclesiastique, la Robbe, & l'Epée. Il est nécessaire qu'il y ait des Personnes, qui remplissent ces trois Professions, & l'experience nous montre, qu'on peut être heureux dans ces trois Etats, qui ont pourtant leurs incommodités aussi bien que leurs avantages. La Vie Ecclesiastique est la plus douce mais la moins libre ; la Condition de la Robbe est la plus sûre pour faire fortune, mais elle est la plus laborieuse & la plus bornée ; C'est pourquoi je conclus à l'avantage de la Noblesse la Vie Militaire, qui est à la verité la plus dure, & la plus

- hazardeuse, mais elle est en recompense la plus noble & la plus glorieuse. C'est la vie des Monarques & de tous les Heros, *Ducis boni Imperatoria virtus est.* (a) C'est la source de la Noblesse, & le seul métier glorieux, qu'un Homme de Qualité puisse choisir. *Militaris virtus præstat cæteris virtutibus, omnia enim nostra studia & hæc forensis laus latent in tutela ac præsidio bellicæ Virtutis.* (b) Aussi voions nous, que les grands Princes ont toujours chéri ceux de cette Profession, le Métier d'un Gentilhomme est de faire la guerre, comme celui d'un Architecte est de bâtir des maisons.

Les trois Conditions du Peuple sont: de Laboureur pour nourrir l'Etat, d'Artisan pour le servir, & de Marchand pour l'enrichir en le déchargeant des marchandises dont il surabonde, en attirant celles dont il a besoin, & en facilitant la permutation de toute sorte de biens, que les  
sujets

(a) Tacitus in vita Agric.

(b) Cicero in Orat. pro L.

ſujets d'un Etat doivent ſ'entre-com-muniquer. Il eſt neceſſaire pour le bien de l'Etat, que ces trois fortes de Conditions ſoient bien exercées. Chacune en ſon particulier a ſes utilités & ſes incommodités, mais à mon avis la plus neceſſaire eſt l'Agriculture, enſuite les Manufactures, mais la plus noble de celles-ci & la plus propre pour ſ'enrichir, & pour faire fortune, c'eſt le Negoce, au quel ſe rapportent les deux autres.

C'eſt une Maxime très louable dans pluſieurs Etats de tenir continuellement leurs ſujets occupés, ſoit par les Armes comme les Suiffes, qui aguerriffent leurs ſujets en gagnant l'argent des Princes Etrangers; ſoit dans le Commerce à l'imitation des Hollandois, qui par ce moyen abondent en marchandifes & en tout, ce que l'Univers produit, & attirent chez eux la meilleure part de l'argent de l'Europe; ou enfin par l'Agriculture & par les Manufactures, comme font preſque tous les Etats. C'eſt une Ma-

xime que tous ont empruntée des Romains, dont Appius Claudius ce grand Homme d'Etat tenoit pour constant, que *Negotium Populo Romano melius quam otium.* (a) Solon le Sage Legislateur d'Athenes pour empêcher l'oïfiveté ordonna par une de ses Loix, que chacun de la Ville rendit compte de son métier, qui servoit pour son entretien. *Pereunt per inertiam, & per labores surgunt Respublicæ.* (b)

En effet c'est en ne faisant rien, qu'on apprend à mal faire; l'oïfiveté est donc pernicieuse à toute sorte de Personnes, & la peste des Familles, c'est la source des plus grands vices, & l'ennemi des plus éclatantes Vertus, elle porte les Gentilshommes à la débauche, & leur rallentit le courage; Mais l'affiduité au travail, & principalement l'attachement à leurs études & à leurs exercices les met en état de tout entreprendre. Un Homme de Qualité doit considérer, que  
fa

(a) Valerius Max. Lib. 7. Cap. 2.

(b) Pelzhofer Cap. 1. §. 1.

sa fortune l'engage à une continuelle occupation pour faire du bien à tous ceux, qui relevent de lui, le repos & l'oïveté ne conviennent qu'à ces ames de bouë, qui ne sont capables de faire autre chose, que de dormir; Un Cavalier doit apprendre par cette Maxime à s'occuper toujours, & à fuir une honteuse oïveté, qui le perd & le deshonne devant les Hommes de Cour, qui n'estiment que les Personnes agissantes, qui veillent à leur fortune, elle enseigne aux bons Oeconommes, que le bonheur de la Famille dépend de l'industrie & de la peine qu'on prend à rendre la terre abondante en toute sorte de biens. Qu'ils sachent donc que: *In re familiari laboriosior est negligentia quam diligentia.*



## TROISIEME MAXIME.

*De la Religion.*

**P**uisqu' il est évident à tous les hommes, qui se servent du raisonnement, qu' il y a un Dieu Createur de tous êtres, qu' il a tirés du néant, premier Auteur de tout, ce qui se fait dans l' Univers, & Souverain Ordonnateur de l' Artifice, qui paroît dans l' Univers en general, & dans toutes les creatures qui le composent; Il faut de nécessité une Religion pour l' adorer, pour reconnoître ses graces, que nous en avons reçues, & pour tâcher de nous procurer la Gloire qu' il nous a destinée.

La Religion Chrétienne persuade à tous les Princes, que c' est Dieu qui les a mis, & qui les soutient sur leur thrône comme des Lieutenans visibles de sa Puissance pour le Gouvernement des hommes, *Les Rois reg-*  
*nent*

ment par moi, dit l'Écriture Sainte, & c'est par moi, que les Législateurs ordonnent, ce qui est juste. (a) Il faut donc que par la Religion les Princes reconnoissent les bien-faits de Dieu en le glorifiant eux-mêmes, & le faisant glorifier par leurs sujets, afin qu'il daigne soutenir leur autorité, & faire réussir leur dessein. Si le Seigneur dit le Prophete ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent: si le Seigneur ne garde la Ville, c'est en vain que veille celui qui la garde. (b) Aristote même avertit son Roi en disant: *Vetus, & a Majoribus acceptus Homimibus est sermo, quod omnia a Deo & per Deum nobis sint constituta.* (c) Alexandre le Grand quoique Païen reconnut si bien cette Maxime envers ses Dieux, que commençant à faire la guerre contre la Perse, d'abord à l'entrée de l'Asie il leur fit des Sacrifices solempnels avec son Armée.

B 4

Heu-

(a) Proverb. Cap. 8. (c) Ap. Pelzhofer Cap.

(b) Pſal. 126. 2. §. 1.

Heureuse fera toujours une telle Monarchie, qui est établie sur la Pierre Angulaire de la Religion; l'Auguste Maison d'Autriche nous donne l'exemple, qui de la Pieté tire son établissement, & l'amour pour la Religion Orthodoxe la rend à jamais heureuse. La Pieté d'un Prince gagne l'amour & le respect de ses sujets, & effraie l'Ennemi. Gouftave Adolphe Roi de Svede le fleau d'Allemagne entendant la Pieté de l'Empereur Ferdinand II. avoua publiquement: que celui, dont il n'avoit auparavant craint les armes, lui devint formidable par sa Pieté. C'est bien avec raison, qu'un Ecrivain dit: *Austriacos à Summo Numine suscitatos protectosque verissime dicere possumus: Dei ut essent dextera, qua Catholicæ Religionis antiquus status, ac à Jesu Christo per Majorum manus ad nos manans Veritas defenderetur. (a)*

Jamais les sujets dans un Etat ne se soumettent plus volontiers à leur Souverain, que lors qu'ils voient, qu'il

(a) In Phosphoro Part. I. Cap. 47.

il observe fidèlement la Religion, & ils ne font jamais plus hardis à soutenir les desseins de leur Prince, que quand ils croient qu'il les a formés pour la favoriser. *Pro Religione omnis homo miles.* La Religion est donc le plus grand soutien d'un Etat, mais elle peut aussi causer sa ruine, lorsque dans cet Etat elle se trouve négligée, & qu'elle n'est pas assez respectée.

La Religion est absolument nécessaire aux Souverains pour bien commander, parce qu'étant par la Souveraineté au dessus des Loix Civiles, il n'y a rien qui les puisse empêcher de devenir Tyrans, & de satisfaire en toutes choses aux déreglemens de leurs passions, que la seule Crainte de Dieu, qui punira puissamment les Souverains, qui auront abusé de leur pouvoir comme dit la Sagesse: *Mais les Puissans seront puissamment tourmentés.* (a) Les Têtes Couronnées doivent bien imprimer dans

B 5 leurs

(a) Sapiëntiæ Cap. 6.

leurs ames cette Maxime avantageuse pour leur salut, que moins ils sont responsables aux hommes de leur conduite & de leur comportement, plus ils en sont responsables à Dieu dans le tribunal de leur conscience. Antigone Roi d'Asie, lors qu'un flatteur lui dit : que tout étoit permis aux Rois; répondit: que cela se pouvoit dire des Barbares & des Tyrans. Le mot donc Tyrannique. *Si libet, licet*, ne peut corrompre que les Princes infidèles, mais non pas un Prince Chrétien, qui regarde la Roiauté avec le même Antigone comme une servitude glorieuse, (a) qui l'engage à travailler à la felicité de ses sujets, & qui lui persuade, que Dieu n'a mis entre ses mains la Souveraine Autorité, que pour leur faire du bien, & pour ne pas faire tort à ses Voisins.

La Religion n'est pas moins nécessaire aux sujets pour bien obéir, qu'au Souverain pour bien commander, car jamais les sujets ne sont plus fidèles

(a) Menochio nelli Trattati. Erud. Tom. 1. Cap. 87.

dèles à leur Prince, que quand ils sont fidèles à Dieu, qui le fait regner; La Religion Chrétienne les persuade, qu'ils sont criminels de lèse Majesté non seulement humaine, mais encore Divine, s'ils ne se soumettent aux Puissances Souveraines, que la Providence Divine a établies sur eux, ce que Saint Paul nous apprend par ce passage: *Que tout le monde soit soumis aux Puissances Supérieures, car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu . . . . . Celui donc qui résiste aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu; & ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux mêmes.*

(a) C'est la Maxime que JESUS CHRIST enseigna lui-même en disant: *Rendez donc à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu.* (b)

Jamais un Prince, ni autre Homme Sage ne doit confier une affaire importante à un homme sans conscience & sans Religion, car n'ayant point l'intérieur c'est à dire la Crainte de  
**Dieu**

(a) Ad Romanos Cap. 13.

(b) Matthæi Cap. 22.

Dieu pour lui être fidèle, il ne le fera ni à son Prince ni à son Ami, il ne faut point se fier au dehors specieux de l'Homme d'Honneur, dont il fera parade pour tromper, quand il le pourra faire impunément, c'est donc la seule conscience de l'Homme de bien, qui le force en tout tems à s'acquitter de son devoir, lors même qu'il pourroit tromper.

Il ne suffit pas à un homme d'avoir de la Religion seulement dans le coeur pour sa justification devant Dieu, il faut encore, qu'il la fasse paroître devant les hommes pour les édifier par son exemple; sur tout les Princes, les Magistrats, & toutes les Personnes Publiques sont obligées de faire éclater aux yeux du Monde les actions exterieures de leur Religion pour y exciter les Peuples, qui suivent volontiers les exemples des Grands.

Il faut bien prendre garde, qu'un Prince, un Cavalier, ou un homme de toute autre profession ne rougisse  
de

de confesser JESUS CHRIST en satisfaisant au devoir de sa Religion, parce que le Fils de Dieu même nous apprend : *Quiconque donc me confessera & me reconnoitra devant les hommes, je le reconnoîtrai aussi moi-même devant mon Pere qui est dans les cieux ; & quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai aussi moi-même devant mon Pere qui est dans les cieux.* (a) Tertullien dit en faveur de la Religion de même qu' en matière de Chasteté : *Non satis est esse, oportet videri.*

Concluons donc, que si la Politique est l'art de vivre heureusement en toute sorte de Conditions, sa plus essentielle Maxime doit regarder le salut des Princes & des Particuliers, en préférant la Religion à toute sorte de Maximes, & en faisant ceder toutes les autres Maximes à celle de la Religion ; puisque c'est un faux jugement, & une pernicieuse Politique, que de vouloir acheter l'Empire du Monde aux dépens de la perte de son

Ame,

(a) Matthæi Cap. 10.

Ame, c'est à dire qu' on est méchant Politique, si on renonce de regner éternellement avec Dieu, pour jouir des vaines grandeurs de ce Monde.

Il ne faut jamais, qu' un Prince prenne plaisir (lui qui a l'estime de ses sujets) à écouter les libertins, qui empoisonnent les ames, ni ceux qui tournent en raillerie les paroles de l' Ecriture Sainte, car si un sujet est criminel dans le tems qu' on calomnie son Prince sans s' y opposer, un Prince n' est pas moins coupable dans le tems qu' on parle mal de Dieu sans le défendre quand il peut; Cette même Maxime oblige encore les Princes & tous ceux, qui ont de l' autorité, à reprimer les juremens & les blasphemes, qui attaquent directement la Gloire du grand Dieu, qu' ils doivent honorer en punissant les crimes.

Cette même Maxime de Religion doit apprendre aux Souverains & à tous les Grands, qu' ils ne sauroient assez honorer les Gens d' Eglise, par  
ce

ce qu'il ne faut pas regarder leur naissance, mais à la maniere des Ambassadeurs des Princes le Caractere, dont ils sont revêtus, c'est pourquoy c'est moins leur Personne que leur Caractere, ou plutôt c'est Dieu, dont ils sont les Ministres, qu'on honore, de la même façon que l'on respecte les Princes, qui envoient leurs Ministres, dont on considere moins la naissance que le Caractere. Alexandre le Grand après avoir vaincu les Juifs entra en Triomphe à Jerusalem, & voyant venir à lui le Grand Prêtre Jaddo, descendit du cheval, & le respecta en se baissant jusqu'à la terre.

Il y a donc deux sortes de Personnes, qu'on ne sauroit trop honorer & respecter, les Souverains, parce qu'ils sont les Lieutenans visibles de la Toute-puissance de Dieu pour le Gouvernement des hommes, & les Gens d'Eglise, à cause qu'ils sont les Ministres de Dieu envers les hommes, & des hommes envers Dieu: *Car les lèvres du Prêtre seront les Dépôsi-*

positaires de la Science, & c'est de sa bouche que l'on recherchera la connoissance de la Loi: parce qu'il est l'Ange du Seigneur des Armées. (a)

Saint Jérôme sur ce texte dit: *Angelus idest Nuncius Sacerdos Dei verissime dicitur, quia Dei & hominum Sequester est, ejusque ad Populum nunciat voluntatem.* (b) Ce sont eux, qui offrent à Dieu les prières & les Sacrifices pour le Peuple, ce sont eux, qui appaisent sa colére, remarquons l'exemple dans l'Écriture Sainte: Moïse dit à Aaron: prenez votre encensoir, mettez-y du feu de l'autel, & l'encens dessus, & allez vite vers le peuple afin de prier pour lui: car la colére est déjà sortie du throné de Dieu, & la plaie commence à éclater. Aaron fit ce que Moïse lui commandoit, il courut au milieu du peuple, que le feu embrasoit déjà, il offrit l'encens, & se tenant debout entre les morts & les vivans, il pria pour le peuple, & la plaie cessa. (c) Et ailleurs  
**NOUS**

(a) Malach. Cap. 2. Malach. Cap. 2.

(b) S. Hieronymus in (c) Numer. Cap. 16.



Etats entiers, & aux fujets en particulier; On ne fauroit fans horreur lire les fanglans événemens, qu'occasionnerent dans les anciens tems les fentimens oppofés fur les Divines Perfonnes, fur la Sainte Mere de Dieu, fur le refpect dû aux Saintes Images, & fur les autres Dogmes de notre Religion; Que dirons nous donc du Mahometifme? Pourrons nous retenir les larmes en nous reffouvenant des cruautés, des carnages, & des renverfemens, que cauferent dans ces derniers fiécles les Religionnaires dans la plus grande partie d'Europe?

Quand donc par malheur la faufte Religion a déjà prévalué dans un Pais, lors qu'elle est tolerée pour le bien de la Paix, le Prince l'endure par neceffité; & dans ce cas pour procurer la Gloire de Dieu par le falut de fes fujets, l'Union des efprits oppofés, & pour s'affûrer davantage de leur Fidélité, il fe fervira d'autres moiens pour leur faire connoître la lumière de la Verité.

*REFLEXION.*

**L**e premier devoir d'un Cavalier est d'avoir un zele ardent pour s'acquitter de ce qu'il doit à Dieu par sa Religion, parce qu'il y va de son bonheur éternel, & de sa fortune dans ce Monde, car si les hommes, avec qui il doit vivre, ne sont persuadés qu'il craint Dieu, & qu'il est vraiment convaincu des verités de sa Religion, ils n'auront jamais aucune sincere liaison avec lui, d'autant qu'on ne peut se fier à un homme, qu'on croit être sans Religion & sans conscience.

En effet on doit croire, que celui qui est infidèle à Dieu, le sera encore plus aux hommes; ajoutez que personne n'ose avoir amitié avec un impie, que l'on croit odieux à Dieu, & en état de souffrir la juste punition de ses crimes par les maledictions, qui accompagneront tous ses projets; C'est pourquoi le Prince ne l'élevera jamais à aucune charge n'ai-

ant pas le solide principe pour s'y bien comporter, & pour lui être fidèle; le Peuple, & sur tout les Gens de bien croiront faire une bonne action de persecuter un Athée, qui fait la guerre à Dieu, quoique la charité, qu'ils ont pour leur Prochain, les engage à cacher tous les autres crimes.

C'est encore une belle Maxime de se persuader, que la Religion ne doit pas être seulement dans le coeur, mais encore dans l'exterieur d'un Homme de Qualité, qui doit donner l'exemple à ses inferieurs; c'est la doctrine de JESUS CHRIST même, voici ses paroles : *Ainsi que votre lumière luisse devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes oeuvres, & qu'ils glorifient votre Père, qui est dans les cieux.*  
 (a) Un Cavalier doit être aussi jaloux de sa Croïance, qu'une Vierge de son honneur, à laquelle la moindre atteinte est préjudiciable. On ne revient jamais de la réputation, que l'on

(a) Matthæi Cap. 5.

l'on a une fois perdue sur la Chasteté & sur la Religion, il ne suffit pas de la posséder, si on ne la fait paroître.

Quand un Gentilhomme est connu pour être impie ou infame, il n'en revient presque jamais, car si après il fait des actions contraires, on croira toujours, qu'il n'emploie la Religion que comme un fard pour plair au Public, que c'est un cigne indigne d'être sacrifié à Dieu, parce qu'il a la peau noire & les plumes blanches, & qu'il ne garde les dehors, qu'en se déguisant pour tromper le Monde, qui s'en défiera toujours, s'il n'est d'abord Religieux, & s'il ne le paroît dans toutes ses actions.

Cette Maxime oblige encore les Cavaliers à parler avec respect des Ministres de Dieu & des choses sacrées, de ne les tourner jamais en raillerie, car celui qui respecte les Personnes & les choses sacrées, respecte aussi Dieu, à qui elles sont devouées; L'on a vu plusieurs ruinés, pour avoir attaqué les Personnes sacrées, le Prophete nous

avertit là-dessus : *Gardez-vous bien, dit il, de toucher à mes oints. (a).*

(a) Pſal. 104.



QUA-

## QUATRIEME MAXIME.

*De la Justice.*

**L**a Justice, que l'on définit une constante & perpetuelle volonté de rendre à chacun ce qui lui appartient, est une Vertu si nécessaire pour l'établissement des Etats, que les hommes ne peuvent subsister dans la Société Civile sans garder entre eux la Justice. *Sine Justitia homo homini rapax.*

La Justice est donc une Vertu essentielle aux Souverains, parce qu'ils n'ont été élus par les Peuples à d'autre but, que pour les gouverner par des Sages Loix, & pour leur rendre Justice; C'est le Caractere essentiel des Souverains, pour le quel ils doivent être obéis & respectés de leurs Peuples comme des Lieutenans de la Justice de Dieu, qui leur donne ce pouvoir, l'Écriture le dit: *Il vous a étab-*

*li Roi pour regner avec Equité, & pour rendre la Justice. (a)*

La Justice est encore nécessaire aux Princes pour les rendre agréables à Dieu, qui ne reçoit aucun Sacrifice des Têtes Couronnées, qui lui soit plus agréable que celui de la Justice, comme Salomon nous enseigne: *Le commencement de la bonne voye est de faire la Justice, & elle est plus agréable à Dieu, que l'immolation des hosties. (b)* Et le Prophete dit: *Vous agréerez le Sacrifice de Justice. (c)* Les autres Vertus Royales comparées avec la Justice des Souverains sont comme les étoiles comparées au Soleil, qui est nécessaire au jour; de même la Justice est une Vertu de nécessité aux Princes, de laquelle ils sont redevables à leurs sujets aussi bien, que ceux-ci leur doivent la fidélité & l'obéissance.

La Magnanimité, qui est la vertu la plus éclatante des Souverains, n'est qu'une fausse vertu, si elle n'est em-

(a) Lib. 3. Reg. Cap. 10.

(b) Proverb. Cap. 16.

(c) Psal. 50.

employée à soutenir la Justice, c'est pourquoi les Etats même usurpés ne peuvent charger leurs injustes Conquerans, que de honteux Trophées. Le Souverain Droit des Armes, qui appartient aux Princes, ne leur a été donné, que pour défendre leurs droits, & faire regner la Justice dans leurs Etats en appuiant les Magistrats qui la distribuent, & en punissant les coupables, qui les transgressent.

C'est une vérité éternelle, que Salomon le plus Sage des Rois leur a insinuée par ces paroles: *La Justice élève les Nations.* (a) La Justice est la cause de la Prosperité des Etats. Si nous cherchons la cause de celle des Romains, nous trouvons, qu'ils avoient le zele pour observer la Justice tant envers les leurs, qu'envers les Etrangers, que leurs actions glorieuses étoient fondées sur la Justice, & comme Saint Augustin dit: *Gloriam ingentem divitias bonestas volebant.* Le même rapporte les paroles de Caton:

C 5

*Alia*

(a) Proverb. Cap. 14.

*Alia fuere quæ illos* (parlant des anciens Romains) *magnos fecerunt, quæ nobis nulla sunt: domi industria, foris justum Imperium.* (a) Témoin encore le Droit Romain, qui sert aujourd'hui de Loi à tous les Peuples de l'Europe; Le zele de la Justice, qu'observoient ces Romains fort religieusement, fit répondre Pompée & l'Empereur Trajan de même aux Ambassadeurs des Parthes, qui demandoient, que l'Empire Romain fût borné de fleuves, qui se trouveroient propres à séparer les deux Empires, ils leur dirent avec autant de fierté que de sagesse, que ce n'étoit ni la rapidité ni la largeur des fleuves, ni la profondeur des Mers, qui pourroit arrêter les armes des Romains, qui ne seroient jamais bornés par d'autres limites, que de l'Equité, & de la Justice.

Les plus absolus Monarques ont si bien reconnu l'obligation, qu'ils avoient de rendre Justice à leurs sujets, qu'ils ont bien reçu & souvent

re-

(a) S. Augustinus de Civit. Dei Lib. 5. Cap. 12.

recompensé ceux, qui les avertissoient de leurs devoirs, témoin en cela une pauvre femme qui dit hardiment à Philippe de Macedoine: qu' il cessât d'être Roi, ou qu' il lui rendit Justice; de même une autre à Rome avertit l'Empereur Trajan; ces Princes loin de s'offenser d'un tel avertissement leur firent rendre Justice sur le champ; Une autre pauvre femme de Picardie dit aussi insolamment au Roi Saint Louis devant toute sa Cour, qu' il cessât d'être Roi, ou qu' il lui rendit Justice contre un Chevalier; Saint Louis fit donner de l'argent à cette pauvre femme, & voulût être present au jugement du Procés, qu' elle gagna.

Oui, *La Justice est l'affermissement du trône* (a) dit l'Écriture Sainte; mais l'injustice aussi de l'autre côté est la cause de l'abaissement, de la ruine des Etats, & de la desolation des Peuples; l'Ecclesiastique nous avertit là-dessus qu' *Un Roïaume est transféré d'un Peuple à un autre à cause des*  
in-

(a) Proverb. Cap. 16.

*injustices, des violences, des outrages, & des différentes tromperies.* (a) Il faut que chez les Souverains, & tous ceux qui commandent, pour bien gouverner, sur tout dans les cas qui en exigent, la Justice ne soit pas inferieure à la Clemence, la raison est, que ceux qui craignent, obéissent par nécessité, & ceux qui aiment, le font volontairement, & s'en dispensent fort souvent, à cause que l'homme est naturellement libre & glorieux, qu'il ne s'assujettit que par crainte, & ne se soumet aux Loix que par la crainte des peines.

Les Rois qui rendent la Justice, & qui punissent les coupables, ne voient que rarement des Rebellions & des desordres dans leurs Etats; Par la même raison tout le secret de l'art militaire pour les grands Capitaines se réduit: à bien paier & bien faire la Justice, par là ils auront toujours des Armées bien disciplinées & victorieuses. D'où je conclus, que la Justice temperée avec la Clemence est plus utile,

(a) Ecclesiastici Cap. 10.

utile, qu'une trop grande douceur jointe à la licence, qui autorise toute sorte de crimes par l'impunité. Le Pape Sixte V. n'a purgé ses Etats d'assassins & de voleurs qu'en les faisant poursuivre sévèrement, & en les faisant punir. Louis XIV. Roi de France n'abolit les duels, que par une ferme résolution de n'en pardonner aucun, & de les faire châtier suivant ses ordonnances.

### REFLEXION.

**L**a difference de l'Honnête Homme de quelle Condition qu'il soit, d'avec un scelerat n'est établie, que par la Justice de l'un, & l'injustice de l'autre; La Justice est donc la plus nécessaire de toutes les Vertus aussi bien pour les Particuliers que pour les Princes, & un Gentilhomme, qui ne l'observe pas envers tout le Monde, est un scelerat, & pour l'être plus grand, il ne lui manque que la matière. Il doit donc établir cette Ma-

xime dans son coeur, qui est : de ne jamais commettre d'injustice, s'il veut vivre noblement, & de ne se pas persuader, qu'étant né Homme de Qualité il a droit de faire tout, ce qu'il peut impunément sans avoir égard à l'Equité, qui doit être la regle de toutes ses actions.

Tout Homme qui commande aux autres, & qui est en Charges, doit avoir un grand zele pour la Justice, car c'est la crainte des châtimens qui retient les hommes dans le devoir, & l'impunité qui les rend vicieux, c'est imiter la conduite de Dieu, qui emploie le Paradis & l'Enfer pour exciter les hommes à la Vertu.



## CINQUIEME MAXIME.

*De la Sagesse des Conseils.*

**L**e raisonnement & l'experience font connoitre à tout le Monde, que la Prudence de ceux qui gouvernent est l'unique cause de la prosperité des affaires tant publiques que particulières ; D'où je conclus que l'importante Maxime, que doivent suivre Ceux qui Gouvernent, est d'établir des Sages Conseils, de ne rien entreprendre temerairement, & ne rien faire d'importance, sans avoir examiné l'affaire à fond avec les Sages, qui composent leur Conseil, par là un Prince emploie une double Prudence, savoir celle de ses Conseillers qu'il joint à la sienne. *Celui qui est Sage, dit l'Ecriture Sainte, écoute les Conseils. (a)* Et le salut se trouvera où il y aura beaucoup de Conseils. (b)

La

(a) Proverb. Cap. 12.

(b) Proverb. Cap. 24.

La Fable infinuë ingénieusement cette Maxime aux Monarques de la terre enseignant : que Jupiter, qui est l'idée d'un Sage Prince, emploïa Atlas pour l'aider à soutenir le Ciel, ce qui leur apprend, que quelque Politique qu'ils aient, & quelque capacité d'esprit qui leur soit donnée, ils ne doivent pas s'imaginer, que leur seule tête contient toute la Sagesse du Monde, & qu'eux seuls soient à même de connoître & de résoudre le tout dans la variété des affaires d'un grand Etat, *Nemo Mortalium nec omnibus horis nec de rebus omnibus sapit, plus vident oculi quam oculus.*

L'Empereur Charles V. qui étoit un Prince aussi Sage que Magnanime, avoit coutume de comparer les Conseillers d'Etat d'un Souverain aux lunettes d'approche, qui approchent les objets pour les faire mieux discerner; de même les Conseillers d'un Prince lui représentent les affaires par leurs exactes informations, afin que par sa Prudence il les puisse mieux connoître;

tre; En effet ces dieux tutelaires des Etats aident le Souverain à supporter le pesant fardeau de la Roiauté. *Beati Principes qui bonos nacti sunt Consiliarios; Beatiores hi, si liberum est illis veritatem loqui. (a)*

Tout homme, qui entreprend des desseins importans sans en demander avis à personne, passe pour teméraire, & s'il réussit quelquefois, on dit que c'est par hazard, mais comme tous les événemens sont douteux, s'il est assez malheureux de ne pas réussir, quoiqu'il s'est servi des conseils reçus, on ne manque pas de le disculper, en disant: qu'il a cherché par prudence humaine tous les moïens d'y réussir, & que c'est la Providence Divine, qui par des secrets incognus a conduit l'affaire autrement.

Il faut donc, que dans les actions de notre vie civile nous nous Servions des lumières de la prudence humaine tant de notre côté, que de la part de ceux, qui nous conseillent,

D afin

(a) Pelzhofer Cap. 1. §. 10.

afin de ne point manquer à Dieu, qui nous a donné la raison pour nous conduire, & qu'il laisse agir les causes secondes, mais en employant tous les ressorts de notre prudence, il faut, pour mettre Dieu de notre côté, implorer son assistance & se confier à la Providence Divine, qui est l'Arbitre de tous les événemens, ainsi ne manquant point à Dieu en agissant avec sa Grace, Dieu ne nous manquera pas, il nous donnera les autres Graces; ce qui est selon le sentiment de S. Thomas d'Aquin; *Nempe facienti quod in se est ex gratia, Deus gratiam ulteriorem non denegat.* (a)

Quoiqu'il faille prendre conseil pour la réussite des affaires de ce Monde, on passeroit pour ridicule de le faire dans des choses de peu d'importance, comme fit Caligula en assemblant le Senat Romain pour savoir en quelle sauce il falloit manger un éturgeon; On appelle cela faire exprés une citerne pour une goutte d'eau, ou bien

(a) Billuart in Summ. S. Thom. Tom. 6. Dissert. 2. Art. 7.

blen se servir du canon pour assiéger une métairie. *Quod habetur pro minimo, habetur pro nibilo.*

Supposons la nécessité, qu'un Prince ou tout homme, qui gouverne les autres, a de prendre conseil; il faut examiner les qualités nécessaires de ceux, dont il le prendra.

La première est la Sagesse du Conseiller pour n'être pas trompé le premier, & ne pas tromper ensuite son Prince. Trois choses sont nécessaires pour former cette Sagesse: *Premièrement* un grand Genie accompagné de bon sens, car si un homme est naturellement sans talent, & hébété, c'est une tête plus propre à être conduite, que d'une intelligence propre à éclaircir les autres. *Secondement* il doit avoir de la Science, car quelque force d'esprit qu'ait un homme, il ne fera rien, s'il n'a rien appris, & les plus grands génies sans Science font les plus lourdes fautes. *Troisièmement* il faut particulièrement qu'un Conseiller d'Etat joigne à la force de son

esprit & aux Sciences, qu' il aura acquises, une Experience consommée dans les affaires, il faut qu' il ait passé par le maniment des petites, pour être en état d' administrer les grandes; il lui seroit encore avantageux, qu' il eût éprouvé la bonne & la mauvaise fortune, témoin la prudence Espagnolle, qui soutient, qu' il n' y a point de bon General, s' il n' a été battu, le proverbe dit: *Experto crede Ruperto*, c' est à dire qu' il faut consulter un vieux Medecin, qui en a beaucoup fait partir pour soulager la santé, & trouve à la fin le veritable secret des causes, qui le rendent ensuite expert dans la connoissance des incidens; De même un vieux Directeur pour le salut des ames, qui reconnoit par les libertés de la jeunesse & ses perils, combien valent les lenitifs & la moderation dans toutes sortes de passions; Un vieux Prélat sur la conduite de l' Eglise; Des vieux Magistrats pour l' Administration de la Justice, une telle Experience demande sans doute l' usage



gouverner, ne manque pas d'outrager & de haïr les Ministres & autres Magistrats, que le Prince emploie dans le Gouvernement, s'ils ne sont vertueux, modestes, patiens, bien-faisans, & qu'ils puissent par toutes leurs Vertus détourner l'envie; qui pour l'ordinaire n'attaque que les Gens de bien, & les Personnes d'un mérite élevé.

Dans de semblables rencontres on peut se souvenir du bon mot d'Antisthene, qu'il y a quelque chose de Roïal à recevoir des calomnies pour des bien-faits; Il faut imiter la prudence du Cardinal Mazarin, qui se moquoit de ses calomniateurs leur laissant la liberté de mal parler en se réservant l'honneur de les gouverner sous l'autorité du Roi, & disoit: qu'il y avoient au Monde bien des honnêtes fainéans vivans dans les delices, qui ne faisoient rien, qui meritoit la calomnie du peuple, qui ne jettoit des pierres qu'aux arbres fruitiers, c'est à dire, qu'il n'attaque par sa médifance que les grands Ministres.

La

La troisième qualité d'un Conseiller d'Etat est une Fidélité inviolable à son Prince, sans considerer aucun autre parti que celui de son Maître, avec une discretion si constante, qu'il ne révèle jamais les mysteres de l'Etat & les desseins de son Prince à personne, ni à sa femme, ni à son confident, ni à ses propres enfans, *Car il est bon de tenir caché le secret d'un Roi. (a)* & tout Conseiller qui ne fait se taire, merite d'être renvoié. Conserver le secret est le meilleur & le plus sûr lien des affaires d'un Etat. Les Romains punissoient severement ceux, qui le violoient; chez les Egyptiens il étoit ordonné par une Loi de couper la langue à celui, qui reveloit le secret de la Republique.

La quatrième qualité d'un Conseiller d'Etat la plus rare & la plus difficile est le Desinteressement, qui l'engage à oublier & mépriser ses propres interêts, pour embrasser genereusement ceux du Prince & du Public;

D 4

blic;

(a) Tobie Cap. 12.

blic ; cette qualité dis-je est d'autant plus rare , qu'elle semble être contre l'ordre de la Nature & de la Charité , qui inspire à tout homme , que la Charité bien ordonnée commence par soi-même , par conséquent à faire ses propres affaires aux dépens du Souverain & du Public ; Il faut donc qu'un Prince pour avoir des Conseillers Fidèles & desintéressés soit généreux , sans cela il n'est pas à prétendre , qu'il soit bien servi ; & s'ils sont appuyés de l'autorité de leur Maître , ils défendront ses intérêts envers & contre tous , sans craindre de succomber aux ennemis , qu'ils pourroient se faire en le servant ; étant persuadés , que leur Prince est assez libéral pour les combler de biens , ils ne songeront qu'à les mériter.

La cinquième qualité d'un Ministre d'Etat est , qu'il soit Patient , particulièrement à souffrir les injures pour les biens-faits , il doit être patient à souffrir l'inégalité d'humeur de son Souverain , quoiqu'il le serve bien ,  
il

il doit user de patience en écoutant tout le monde pour prendre connoissance des affaires, patient dis-je à écouter quarante importuns donneurs d'avis, pour en trouver un utile au service de son Maître. Enfin comme il y a plus à souffrir dans le maniment des affaires d'Etat, qu'à agir tant du côté de la Cour que du Peuple, un Ministre impatient & emporté n'est pas capable d'y réussir; car c'est dans ces nobles fonctions que *Patientia vincit omnia*. L'huile simbole de la douceur, qui nage sur toutes les liqueurs, montre aux Personnes publiques, que par la douceur on vient à bout de tout, ce qui fait dire communement, qu'avec une cuillerée de miel on prend plus de mouches, qu'avec un tonneau de vinaigre.

Pour la sixième qualité, un Conseiller d'Etat doit être Laborieux, parce que c'est par un travail infatigable aux affaires publiques qu'il réussira, *Dii omnia laboribus vendunt*. C'est cette Royale qualité, qui a immorta-

lisé Hercule, & qui immortalisera la Gloire de MARIE-THERESE notre Auguste Imperatrice, qui se distingue par son travail continuel, qui depuis le premier jour de son Glorieux Gouvernement s'applique aux affaires de ses Etats & de ses sujets avec tant de facilité, avec tant d'affiduité & attachement si en public qu'en particulier, qu'elle semble se refaire, & reparer ses forces par le travail, & que la Posterité rendra toujours justice à sa Memoire & à sa Gloire en disant avec Pline: *Quis adeo expetitis honoribus aut deservit? aut sufficit?* (a) qui, haïssant sur tout les fainéans, veut qu'à son exemple tous les Ministres & ceux en Charges soient laborieux.

La terre le plus vil des elemens, qui sert de marche-pied aux hommes, est sans mouvement; mais les Astres, qui brillent sur nos têtes, roulent incessamment pour communiquer leurs influences aux choses d'ici bas, nous apprennent, qu'il n'appartient qu'  
aux

(a) Plinius in paneg. ad Traj.

aux ames de bouë & de néant de dormir & de pourrir dans l'oïfiveté, & que les Princes & les Grands semblables au Soleil & aux Aftres doivent toujours veiller & agir pour la Felicité du Public.

### REFLEXION.

**I**l n'y a point de Cavalier, si sage & si clair-voiant qu'il foit, qu'il n'ait besoin d'être éclairé du Conseil de ses Parens, de ses Amis, & même de ses Officiers; il faut donc que tous ceux, qui veulent entreprendre des affaires confiderables, demandent l'Avif & le Conseil de leurs Amis, parce que plusieurs yeux voient mieux qu'un, par ce moïen-là ils profiteront de la Sageffe de tous ceux, qui s'interessent à leur fortune, & ils réuffiront dans les projets, qu'on leur aura fait sagement entreprendre. Si un homme, qui prend conseil, est assez malheureux pour ne pas réuffir, il est excufable, parce qu'il a consulté

té avant que de rien entreprendre. Un Gouverneur prudent vis à vis d'un jeune homme, les Sages & Experimentés à l'égard des Particuliers leur servent de Conseillers, & font prospérer leurs affaires domestiques.

Les qualités d'un Conseiller d'Etat sont nécessaires à un Gouverneur, & généralement à tous ceux, dont on veut prendre Conseil; Il en est de même des Cavaliers, qui doivent soutenir leurs Amis & ceux qui les conseillent, bien récompenser leurs Officiers pour en être fidèlement & bien servis.



## SIXIEME MAXIME.

*Pour rendre les Etats Riches &  
Florissans.*

Comme la fin de toutes les Sociétés civiles est la Felicité publique, à laquelle ni le Prince ni ses sujets ne peuvent arriver, que par l'abondance de tous les biens, qui font ressentir cette Felicité à ceux, qui la possèdent; c'est une des plus importantes Maximes des Souverains pour enrichir leurs Etats, & les rendre florissans au Peuple par l'abondance de tous les biens, dont il a besoin.

Les Richesses d'un Etat sont ou Naturelles, aux quelles on arrive par l'Agriculture, qui rend les terres fertiles en toutes sortes de biens, & par les Manufactures, qui fournissent les autres commodités de la vie, dont nous parlerons ci-après en traitant de l'accroissement de l'Etat; Ou artificiel-

ficielles que nous appellerons ici Finances, parce qu'elles sont nécessaires au Prince & à ses sujets pour poursuivre & achever heureusement toutes sortes d'entreprises.

L'Ecriture nous apprend que *Tout obéit à l'argent.* (a) Et que les Richesses servent à l'homme ; pour faire entendre au Prince, que c'est l'instrument par lequel il sera obéi, que Dieu lui a mis en mains pour conserver sa Couronne, & exercer avec facilité les autres fonctions de la Souveraineté, elles lui servent à récompenser les gens de bien, à faire punir les méchans, à bâtir & orner les Temples, à soulager les pauvres, à paier les Officiers, à soutenir son Etat & sa Grandeur, à faire la guerre à ses Ennemis, en un mot à faire réussir tout, ce qu'il entreprendra, de sorte, qu'il doit considérer les Richesses comme l'instrument de la Felicité Publique. Cesar avoit si bien connu le pouvoir des Richesses, qu'il n'entre-

prit

(a) Ecclesiastis Cap. 10.

prit d'affervir les Romains, qu'après s'être rendu Maître de leurs trésors publics, mais fans aller chercher des exemples chez les Anciens, nous voyons aujourd'hui, ce que peuvent quelques Puiffances en Europe avec leur or & leur argent.

Sans parler de la Justice avec laquelle un Prince peut imposer des tributs sur ses fujets, de la Prudence avec laquelle il doit ménager ses revenus, & de l'Integrité de ses Officiers, aux quels il confie le maniment de ses Finances; je dois ajoûter, que c'est dans le tems de Paix & d'Abondance, qu'un Prince doit amasser des trésors, afin que dans les fâcheuses conjonctures il y puiſſe avoir recours: en tems de guerre, de famine, ou de quelqu'autre calamité publique, où la dépense est plus grande que le revenu de son Etat. C'est à ce propos, qu'un Homme d'Etat observoit ſagement les moïens d'augmenter les Richesses du Public en difant: *Optima publicarum augendarum opum ratio est: ipsa*

*ipsa parsimonia Principis, administratio recta Bonorum Coronæ, luxus publici & privati abolitio, libertas commerciorum, mechanicarum artium instauratio, moderatio fœneratorum, integritas monetæ, & conservatio Pacis publicæ. (a)*

## REFLEXION.

**I**l n'est pas plus naturel à l'homme de desirer la vie, que de rechercher les moïens nécessaires non seulement pour vivre, mais pour vivre agréablement; c'est pourquoi l'expérience persuade les hommes, qu'ils ne peuvent entrer dans le commerce de la vie civile, ni s'acquitter dignement de leurs Professions, s'ils n'ont des Richesses convenables à leur Condition, ce sont ces facultés, qui les font agir, les moïens qui leur font tout faire, & qui les font subsister, & leur puissant secours en toutes les nécessités; ce qui me fait conclure, que chacun doit acquérir des Richesses

(a) Pelzhofer Cap. 2. §. 21.

ses autant que la conscience & l'honneur lui permettent; car un homme sans argent est comme un corps sans Ame, & un jour sans Soleil.

Le Pere du Cardinal Mazarin ne lui donna d'autre Politique en l'envoiant en France pour élever sa Fortune, que celle-ci: *Figliolo fatevi denaro.* Cette même reflexion oblige encore tous les Particuliers à conserver une somme d'argent comptant, & épargner de leur revenu dans le tems commode, pour s'en servir comme d'un prompt secours dans leurs pressantes necessités.



## SEPTIEME MAXIME.

*De la Force des Princes.*

**L**es passions des hommes sont si déreglées & si injustes depuis qu'Adam a revolté le Genre humain contre Dieu, que toutes les Nations depuis ce tems là se font continuellement fait la guerre pour se ravir les biens les uns aux autres; c'est pourquoi il ne suffit pas, qu'un Etat soit comblé de toutes sortes de richesses, s'il n'a des forces suffisantes pour se défendre de l'invasion de ses Voisins, & pour soumettre au Roi & aux Loix des Peuples glorieux & libres, qui le composent.

C'est ce qui me fait soutenir, que les Sages Souverains doivent non seulement fortifier leurs Provinces, & principalement leurs Frontières, mais qu'ils doivent continuellement être armés par mer & par terre selon la si-

tua-

tuation de leurs États, afin de protéger les gens de bien, punir les méchans, autoriser les Loix & les Magistrats, soutenir & défendre leurs sujets & leurs Alliés, vaincre leurs Ennemis, poursuivre leurs justes prétensions, maintenir leur autorité au dedans, & faire éclater leur Gloire au dehors par le glorieux exercice des justes Armes, *Arma tenenti omnia dat, qui justa negat.*

Entre toutes les Puissances de l'Europe il convient particulièrement à l'Auguste Maison d'Autriche de suivre la Maxime de ne désarmer jamais; *Premièrement* parce que dans ses États elle est abondante en Noblesse, dont le métier est de faire la guerre, ou pour mieux dire, parce qu'elle est une Monarchie de Guerriers, c'est pourquoi elle doit se conserver, & accroître sur ce glorieux principe. *Secondement* parce qu'elle est située entre des Voisins redoutables, qui pourroit traverser son repos, & envahir ses Provinces, s'ils reconnoissoient une fois de la foiblesse dans ses Ar-

mes. *Troisièmement* c'est en se tenant armée, qu'elle se fait respecter & craindre de ses Voisins envieux & jaloux de son bonheur & de sa gloire, c'est par là en un mot, que son Magnanime Souverain l'Empereur JOSEPH II. *Non erit pluribus impar; & que je conclus: Melius est Austriacis sicut olim Romanis negotium, quam otium. Quatrièmement.* Il lui est nécessaire de maintenir l'Armée pour faire répandre les deniers du trésor public dans les mains de tous ses sujets, qui contribuent à le ramasser, afin que ce corps de plusieurs Etats subsiste par cette naturelle circulation de deniers, qui descendent des mains du Prince en celles des sujets, & qui remontent de la bourse de ses sujets en l'épargne du Prince, tout ainsi que le sang, qui entretient la vie naturelle, sort du coeur par les artères, & qu'il y rentre par les veines.



## REFLEXION.

**I**l en est de même des jeunes Cavaliers, qui aiant été annoblis par les Armes, ne doivent jamais en abandonner la Profession, qui est leur véritable emploi & le plus Glorieux Métier, qu' ils puissent exercer, pour ne pas dégénerer de la Vertu de ses Magnanimes Ayeuls.

C'est aussi un moïen assuré d'élever leur Fortune par le Commandement des Armées, ou par le Gouvernement des Provinces, qui sont les justes recompenses des belles actions Militaires, qui font la véritable Noblesse, & qui l'éternisent dans l'Histoire.

A la vérité la Vie Militaire est pénible & hazardeuse, mais aussi elle est la plus Illustre & la plus Glorieuse de toutes, comme aussi mourir en chemin pour arriver aux premières Dignités d'un Etat, c'est toujours mourir en faisant son devoir devant Dieu & de-

vant les hommes, c'est expirer glorieusement au lit d'Honneur & dans le champ de la Gloire. Les Tombeaux de Leopold d'Autriche *le Glorieux*; des Empereurs Rodolphe Premier d'Habsbourg & de son fils Albert Premier d'Autriche *les Victorieux*; d'Albert de Brandebourg *Achille d'Allemagne*; de Jean Hunniade de la Hongrie; de Scanderbeg d'Albanie; du Prince Eugene de Savoie; de Montecucoli; & de cent d'autres Heros resteront toujours chargés de Trophées.

Il n'y a que quelques lâches campagnards, qui dégénérant de la Noblesse de leurs Ancêtres veulent pourrir sur leur fumier, & passer leur vie à la chasse dans les forêts avec les bêtes sauvages, ou ces ames effeminées (qui n'ont pas le coeur d'abandonner leurs femmes, ni de quitter la fumée de leurs cuisines) qui puissent mépriser la Profession des Armes. Il y a de ces faux braves de Provinces, dont les ames mercenaires & avares s'occupent plus volontiers à surcharger leurs

vas-

vassaux, à faire valoir leurs métairies, à augmenter leurs étangs, à planter leurs jardins, & à amasser de l'or & de l'argent, qu'à travailler pour l'Honneur & la Gloire en exerçant leur Métier de la Guerre.

Non non, le caractère d'un Gentilhomme n'est point un Benefice sans charge, puisqu'il oblige ceux, qui sont véritablement Nobles, à exposer leur vie pour la Gloire de leur Prince, & pour le Salut de leur Patrie. Un campagnard a beau venter le bruit de ses chiens & de ses cors de chasse; les fanfares des trompettes & l'éclat des tambours feront toujours plus agréables à ceux, qui se picquent de Generosité. Il est plus glorieux de prendre des Villes & des Forteresses, que de tuer des cerfs & des lievres, il vaut mieux donner la chasse aux Ennemis, qu'aux ours & aux loups; que ces fainéans fassent valoir les fruits de leurs jardins, & les fleurs de leurs parterres, jamais ils n'auront tant de douceur, ni tant d'éclat, ni si bonne

odeur devant les hommes, qui ont le goût fin, que ceux de la Gloire & du Triomphe; toute la pureté des eaux de leurs fontaines & de leurs étangs n'est pas capable d'effacer les taches, qu'ils font à leur honneur en abandonnant lâchement la Profession des Armes, où leur Qualité & l'Honneur les appellent.



## HUITIEME MAXIME.

*De la necessité des Ambassades, des  
Devoirs, & des Qualités requises  
aux Ambassadeurs.*

**S**i tout l'Univers n'est qu'une Société generale, si la vie humaine consiste dans un perpetuel commerce entre tous les hommes ; les Souverains, que Dieu a bornés dans leurs Etats, doivent negocier les uns avec les autres pour l'interêt commun ; Mais comme ils ne peuvent quitter leurs Etats non plus, que le Soleil qui en est l'image ne quitte point sa carrière, ils sont obligé de s'expliquer par leurs Ambassadeurs, qui comme Ministres autorisés par le Droit des Gens, représentent les Souverains qui les députent, & qui agissent par eux avec le même pouvoir, que s'ils traitoient en propres Personnes.

Les Negociations principales des

Ambassadeurs regardent les Traités de Commerce, de Mariage, de Paix, & d'Alliance pour se secourir les uns les autres, & défendre leurs Droits contre ceux, qui voudroient envahir leurs Etats. Leur devoir est de Soutenir la Gloire de leurs Maîtres & de leur Nation en felicitant les Princes Etrangers tantôt sur leur avenement à la Couronne ou sur quelque autre prosperité, tantôt en faisant des complimens de condoléance sur la mort de leurs Parens, leur offrant quelquefois du secours, ménageant la Gloire & l'interêt de leurs Maîtres, protegeant ceux de leur Nation chez le Prince où ils sont envoiés, servant de fidèles Mediateurs pour terminer les différends, qui surviennent de jour en jour entre les Princes Voisins, qui sans cela sont quelquefois capables d'ex-citer de sanglantes guerres. On peut ajouter, qu'un Ambassadeur sert encore à informer son Maître des affaires de ses Voisins, afin qu'il puisse prendre de justes mesures sur leur

con-

conduite, & que s'ils arment, il n'en soit jamais surpris.

Les qualités des Ambassadeurs font d'être sages, expérimentés, fidèles, discrets, liberals & magnifiques, circonspects & agréables, ils doivent connoître les interêts de leur País & des Etats Voisins, afin de prévoir tous les changemens, qui peuvent arriver dans de grandes Negociations d'Alliance, de Paix, ou de Commerce; & comme le zele, que chaque Prince a pour le Bien Public de ses Etats, le peut engager à endommager son Voisin, les Negociateurs de ces importans Traités ne sauroient jamais avoir assez de précaution.

### REFLEXION.

Un Cavalier doit tenir pour Maxime, qu'il doit faire éclater sa Qualité par quelque marque extérieure, comme par la decence des habits, la magnificence de son train &c; il est bon, qu'il fasse des visites pour  
faire

faire connoître, qu'il caresse tout le monde par des complimens faits à propos, qu'il se fasse des Amis en leur rendant services, qu'il ait par tout des Mediateurs, qui épousent ses interêts; parce que pour meriter de bons offices dans le commerce du Monde, il en faut rendre.

Un Gentilhomme, qui veut se produire à la Cour, ou à l'Armée, ou dans les Charges, doit essuier l'envie & la jalousie de ses competeurs, quelquefois même l'abandon de ses Patrons, parce que tous ces gens là ne savent souffrir un merite extraordinaire, ni voir un homme jouir d'une bonne réputation sans le calomnier, & sans cabaler pour le décrediter dans l'esprit du Public ou du Prince qu'il sert; les uns s'imaginent, qu'il leur ôte ce qu'ils prétendent, & les autres craignent de se donner un Maître. Le secret donc dans ces malheureuses rencontres est, de ne se point arrêter à ces calomnies, & d'aller droit à son but en faisant inviolablement son devoir,

voir, car ces orages se dissipent avec le tems, & ceux qui n'ont pû nous reculer ou nous perdre, deviennent après notre élévation nos Amis, & sont bien-aisés de contribuer à avancer une faveur, qu'ils n'ont pû retarder.

Il faut se ressouvenir, que la patience est la Vertu propre d'un homme, qui frequente la Cour, & d'un Magistrat, & de tous ceux qui sont en charge; on peut dire avec le Sage Cardinal Mazarin: que la raillerie, la calomnie, la jalousie, la médifance & l'envie ne sont que des bagatelles, qu'elles sont semblables à la cantharide mouche, qui ne ronge que des belles fleurs, comme ces honteuses passions n'attaquent que les Hommes Illustres & leurs plus glorieuses actions. La Politique du Particulier fera donc de souffrir & de mépriser généralement ces injures, & de ne se mettre en peine de ce qu'on dira de nous. Pourvû qu'on nous laisse faire, laissons tout dire ceux, qui nous voudront calomnier.

Il doit à l'exemple d'un Ambassadeur soutenir la gloire de sa Maison, faire valoir ses Parens & ses Amis, & les protéger quand ils sont attaqués, il doit être modéré pour éviter les querelles, discret à parler pour faire paroître sa sagesse, il doit être liberal autant qu'il peut pour gagner les coeurs par ses bien-faits. En un mot il doit tâcher de connoître le monde pour s'en prévaloir pour sa Fortune, comme un Ambassadeur s'étudie à connoître le Pais dans lequel il reside, afin de rapporter des connoissances avantageuses à son Souverain.

Les Traités qu'un Cavalier peut faire pendant sa vie, doivent être toujours faits avec beaucoup de prudence, parce qu'un malheureux Mariage, une Charge incommode, un dangereux Procès, une dette contractée hors de saison, sont des choses qui peuvent traverser sa Fortune, & le priver de la douceur de la vie, il doit penser, comme si tous ceux qui traitent avec lui, vouloient toujours faire valoir  
leurs

leurs interêts par dessus les siens; c'est pourquoi il doit être bien circonspect & précautionné avec tout le monde, pour ne pas en être la dupe, car c'est à l'occasion des Traités que le Proverbe dit : que *La défiance est la mere de la sûreté.*



## NEUVIEME MAXIME.

*Que les Souverains ne doivent rien  
entreprendre, ni negocier, que pour le  
Bien & l'Interêt du Public.*

**C**ette dernière Maxime & la principale pour établir un Etat engage le Souverain à ne rien entreprendre, & à ne rien negocier, que pour l'Interêt du Public, qui est l'ame & le motif de tous les bons Politiques, qui visent à la Felicité Publique, & y rapportent toutes leurs actions.

Un Illustre Personnage nous assure dans son Traité de l'Interêt des Princes, que l'Interêt de l'Etat commande aux Souverains aussi absolument, que les Souverains commandent à leurs Peuples. L'Empereur Severe s'y tenoit tellement assujetti, qu'en mourant âgé de 66. ans il demanda encore, s'il n'y avoit plus à faire? *Agendum, si quid nos oportet facere; (a)*

l'Em-

(a) Dion Cass. Lib. 75.

l'Empereur Lotaire dit à ses enfans, que les Souverains devoient tellement tous leurs soins à leurs fujets, que ce qu'ils leurs en ôtoient, pouvoit être nommé vol public; d'autres en font la sphere de leur activité, dont ils ne s'écartent jamais; la raison qu'on en peut apporter est, que tout homme doit agir necessairement pour un bien, ainsi donc comme le Particulier agit pour son interêt particulier, le Prince qui est une Personne Publique, doit toujours agir pour l'Interêt du Public, & comme c'est la fin, qui qualifie nos actions, c'est le Bien de l'Etat, qui justifiera celles des Souverains; c'est pourquoi ils doivent envisager comme la regle infallible de leur bon Gouvernement le *Cui bono*.

### REFLEXION.

Un Cavalier doit faire toute chose pour l'interêt de son honneur, regardant en toutes ses actions l'avantage qui en peut resulter; il doit donc

F

choi-

choisir aussi des Amis par intérêt, c'est à dire des hommes, qui puissent avancer la Fortune; de même si un Ministre se fait des creatures, c'est pour les attacher à son intérêt, par là il sert son Prince, il envisage en même tems la recompense & les autres utilités. Quand un jeune Cavalier étudie, ou qu'il s'occupe à d'autres exercices, il doit toujours avoir en vûe la fin & les avantages, qu'il en tirera.

Dieu même intéressé les hommes, dont la charité n'est jamais si desintéressée, qu'elle ne soit accompagnée de l'extrême plaisir & contentement, qu'ils ressentent en aimant la Bonté infinie, & de l'esperance d'être recompensés du Paradis & affranchis des peines de l'Enfer. Il n'y a que Dieu seul, qui est la plenitude même, & infiniment parfait, qui puisse agir Divinement, c'est à dire sans intérêt, mais le coeur de la creature, qui est vuide, doit toujours viser à un bien, qui le puisse remplir. C'est être visionnaires dans nos actions morales, que

que de n'y envisager aucun intérêt, & puisque tout bien forme un intérêt, il faut nécessairement agir par intérêt, d'où est venuë cette Maxime de Prudence passée en proverbe: *Rien pour rien, Do ut des, Facio ut facias.*

Les anciennes Republicques paioient souvent d'ingratitude les grands services, qu'on leur rendoit, perdoient par là la réputation des grands Capitaines, qui les avoient servis; Un merite extraordinaire sur tout celui, qui s'acqueroit par les armes, devenoit donc bien des fois dangereux dans les Gouvernemens Aristocratiques, ou Democratiques, c'étoit assez d'avoir mérité la bienveillance du Peuple pour souffrir l'Ostracisme ou le Petalisme, qui étoit l'exil de dix ou cinq ans, ou d'autres malheurs. Justin rapporte, (a) que Bomilcar condamné injustement par les Carthaginois reprocha du haut du gibet à ses Concitoiens leur cruauté tant envers lui, qu'envers Hannon, Gisgon, & Hamilcar, qui

F 2

s'é-

(a) Justinus Lib. 22.

s'étoient exposés à toutes sortes de perils pour eux. Les Coriolans & les Scipions ont fait connoître l'ingratitude des Romains; Les Atheniens chasserent de la Ville leur Restaurateur Themistocles; Cimon rencontra le même malheur que Themistocles; M. Furius Camillus nommé *Romulus le Second*, après avoir vaincu les Veïains & Faleriains prévoyant l'oppression, qu'il auroit dû souffrir de ses Concitoyens, s'exila volontairement; on trouve encore assez d'exemples de cette affreuse ingratitude.

Les grands Capitaines doivent conclure de ces faits des anciennes Républiques, de prendre bien leurs mesures avant que d'entrer en services des Communautés, qu'ils ne doivent jamais les servir au préjudice des Monarchies, & qu'il leur est plus facile & plus glorieux de servir les Monarques. Les Gentilshommes sont donc obligés & par devoir & par l'intérêt de leur Fortune de s'attacher inviolablement au service de leur Prince, qui

qui est la source de toutes les graces  
& le maître de la recompense, qu'il  
peut envisager.





## CHAPITRE SECOND,

CONTENANT CINQ MAXIMES  
POUR LA CONSERVATION DES ETATS,  
ET POUR LA CONSERVATION DE LA  
FORTUNE DE LA NOBLESSE EN  
PARTICULIER.

**L**a Prudence Politique ne consiste pas seulement à établir un Etat par les neuf Maximes fondamentales, que nous venons d'expliquer; elle doit encore trouver dans ce Chapitre des Maximes pour le conserver, & dans le suivant elle donnera les Maximes nécessaires pour l'accroître, afin d'imiter Dieu, qui ne  
pro-

produit pas seulement les creatures, mais qui les conserve, & qui leur donne les moiens necessaires pour arriver à leur perfection.

Pour trouver avec methode les Maximes Politiques propres à conserver un Etat, il faut remarquer, qu'il peut perir ou par le mépris, que les Sujets ont pour leurs Souverains, lorsqu'ils les trouvent incapables de regner; Ou par la haine, qu'ils leur portent, quand ils sont vicieux; Ou par leur desobéissance, quand ils les rencontrent foibles & sans autorité; Ou par la discorde, lorsqu'il se forme des factions entre les Grands d'un Etat, ou des rebellions du peuple contre le Prince ou contre les Magistrats; Ou enfin quand un Etat s'engage temerairement dans une guerre, qui le fait succomber & passer sous la puissance de son Ennemi victorieux.

C'est pourquoi je trouve cinq Maximes necessaires pour éviter les cinq causes pernicieuses de la ruine des Etats; La Premiere consiste dans la Sa-

gesse des Souverains pour se faire estimer de leurs Sujets ; La Seconde dans l'exercice des Vertus Royales, par lesquelles ils s'en font aimer ; La Troisième dans la conservation de l'Autorité, qui leur est nécessaire pour s'en faire obéir & pour s'en faire craindre ; La Quatrième dans l'Union & dans la Concorde de toutes les parties, qui composent l'Etat, qui en fait la fermeté & le repos ; La Dernière enfin consiste à conserver la Paix, qui fait vivre les hommes heureusement dans un Etat, & qui les met à couvert de leurs plus puissans Ennemis.

Comme les Souverains de la terre représentent plus parfaitement, que les autres hommes, l'image de Dieu Souverain des Souverains qui gouverne le Monde ; je conclus, que les Puissances de la terre sont aussi obligés d'imiter Dieu plus parfaitement, que les autres hommes, & ne peuvent se rendre plus conformes à ce Divin Original, que par l'acquisition des cinq Qualités, qui sont nécessaires pour conserver leurs Etats.

En

En effet les cinq principaux Attributs, que nous remarquons particulièrement en Dieu sont : sa Sagesse admirable, par laquelle il connoit les besoins de toutes les creatures ; sa Bonté infinie, par laquelle il leur donne tout, ce qui leur est nécessaire ; sa Toute-puissance, par laquelle il les soumet à son Empire ; son Esprit d'Amour & de Charité, par lequel il les unit ensemble dans la société ; & enfin son Esprit de Paix, qui fait leur plus grande félicité.

Un Prince doit donc pour ressembler davantage à Dieu avoir de la Providence pour imiter sa Sagesse ; de la Vertu pour imiter sa Bonté ; de l'Autorité pour imiter sa Puissance ; de la Concorde & de l'Union dans l'Etat pour imiter sa Charité ; & enfin il doit conserver la Paix avec ses Voisins, s'il veut ressembler parfaitement au Dieu de la Paix, qui le fait regner.



## REFLEXION.

**U**n Cavalier (qui a la qualité, sous laquelle je continue d'expliquer la Politique des Particuliers) doit considérer, que sa naissance, qui l'éleve au dessus des autres hommes, l'engage pour imiter Dieu & les Souverains qui le gouvernent, à rechercher de la Sagesse pour se faire estimer de tout le monde; de la Bonté pour s'en faire aimer; du Credit & de l'Autorité pour s'en faire respecter; il doit vivre en Union avec sa Famille & ses Amis pour en être supporté; & enfin il doit conserver la Paix & l'amitié avec tous, & même avec ceux, qui sont capables de lui nuire, & qui pourroient troubler le repos de sa vie, & renverser sa Fortune.



## PREMIÈRE MAXIME.

*De la Sagesse des Princes.*

**P**lusieurs raisons engagent indispen-  
sablement les Souverains à re-  
chercher la Sagesse Politique, dont ils  
ont besoin pour regner heureusement  
sur les Peuples, que Dieu a soumis à  
leur Empire.

Premièrement: La Sagesse leur est  
nécessaire pour ressembler à Dieu, qui  
est pure Intelligence, qui connoit par-  
faitement jusqu'aux moindres besoins  
de ses creatures pour les soulager, c'est  
ce qui fait dire à la Theologie Paiën-  
ne, que Jupiter de la Fable avoit tou-  
jours Pallas la Déesse des Sciences à sa  
droite pour apprendre aux Souverains,  
que la Sagesse représentée par cette Di-  
vinité doit être une compagne insepa-  
rable de leurs actions, s'ils veulent  
gouverner le Monde comme des Ju-  
piteres, c'est à dire comme des Dieux

visibles. Raisonnons encore sur ce sujet : que si l'homme qui contemple, ressemble si fort à Dieu, dont le nom & l'essence consistent dans l'Intelligence, qu'il ne vit pas seulement entant qu'il est homme, mais entant encore qu'il y a quelque chose de Divin en lui, l'on peut dire, que les Princes agissent comme des Dieux visibles sur la terre, quand la Sagesse est la règle de toutes leurs actions, & c'est en ce sens encore, qu'on peut leur dire avec le Prophete: *J'ai dit: vous êtes des dieux.* (a)

Secondement: Si tout homme est obligé en conscience de connoître les devoirs de son Etat pour executer les ordres de la Divine Providence, qui veut, que chacun s'acquitte dignement de sa profession dans la vie civile; les Souverains donc doivent savoir l'art de regner & remplir leur Glorieux Ministère pour satisfaire à Dieu & aux hommes, par consequent la conscience les engage aussi d'acqu-

(a) Psa. 81.

quérir les lumières nécessaires, & apprendre, ce qu'ils ne doivent pas ignorer pour gouverner leurs sujets par de bonnes Loix ; l'Écriture infinie cette Maxime aux Souverains par ce beau passage. *Vous donc, ô Rois, devenez Sages & intelligens: instruisez-vous, vous qui jugez la terre. (a)* & ailleurs *Si donc vous avez de la complaisance pour les thrones & les sceptres, ô Rois des peuples, aimez la Sagesse. (b)*

Troisièmement : Quand les Souverains ne rechercheroient pas la Sagesse pour imiter Dieu, & pour satisfaire à leur conscience ; les biens & les plaisirs, qu'elle leur procure, les maux & les perils, qu'elle leur fait éviter, les engageroient toujours à se la procurer comme un moïen pour les rendre heureux aussi bien que leurs Etats. Les plaisirs qui accompagnent la Science & la Sagesse, le contentement qu'un Souverain a de voir son Esprit aussi bien que sa Condition relevée

(a) Psal. 2.

(b) Sapient. 6.

vée au dessus de tous les autres hommes, la satisfaction qu'il a d'être à couvert de l'erreur & de l'ignorance du vulgaire, lui font ressentir une félicité très-pure, puisqu'elle provient de la possession des biens de l'Esprit; & qu'elle est reçue dans l'Ame, qui est spirituelle & immortelle.

J'avoue qu'il peut être doux à l'homme, qui est naturellement glorieux, de commander aux autres, mais on me doit accorder, qu'il est incomparablement plus doux de reconnoître, qu'on a de l'esprit & de la Sagesse pour bien commander. Robert Roi de Naples témoignoit tant d'inclination pour le plaisir, qui accompagne les Sciences, que les mettant en parallèle, il prononça hardiment à l'avantage du dernier: *Dulciores sibi litteras Regno esse*; (a) aussi ce Savant Prince n'avoit la coutume de se délasser des fatigues de la Roiauté qu'en s'appliquant à l'étude.

Quatrièmement : La réputation  
d'un

(a) Mariana Lib. 16. Hist. Cap. 11.

d'un Souverain & la conservation de son Thrône l'engagent à rechercher la Sageſſe par une ſerieuſe application, parce que c'eſt le moien d'éviter le mépris, qui cauſe ordinairement la deſobéiſſance des ſujets, & qui lui attire aſſez ſouvent la guerre avec ſes Voifins. L'Epée & la Sageſſe ſont les ſeuls moiens qui nous procurent la renommée dans l'Univers; La réputation de Jubas, qui eut le premier le commandement abſolu ſur les deux Mauritanies, étoit plus celebre par ſon ſavoir (témoin Pline dans ſon Hiſtoire naturelle (a)) que par la conſideration de ſon Empire. En effet les Peuples connoiſſant l'incapacité de celui qui les gouverne, pourroient aifément ſecouer le joug d'un Prince, qu'ils croiroient incapable de les gouverner, & de punir leur revolte; *Male agitur cum Domino* (diſoit un grand Homme d'Etat) *quem villicus docet, pejus cum Principe, quem regere debent ſubditi, peſſime cum Imperio, ubi ejus penas*  
*mul-*

(a) Plinius Hiſt. nat. Lib. 5. Cap. 1.

*multos est arbitrium; omnia licent Magnis Principe ignaro.* (a) Ses Voisins ne man-  
queroient pas non plus de se préva-  
loir des défauts de sa Politique pour  
aggrandir leurs Etats aux dépens des  
siens, ils appréhenderoient fort peu  
de se faire un Ennemi, qui n'auroit  
point de tête pour repousser les arti-  
ficiuses intrigues, dont ils se servi-  
roient pour l'abaïsser, & pour le perdre.

Celui là est né pour commander  
aux autres, qui a de l'esprit & de la  
Sagesse pour les assujettir; c'est pour-  
quoi si un Prince veut être Maître  
de ses sujets & de ses Voisins, il doit  
savoir regner. Midas défiguré par la  
Fable sera toujourns blâmé pour avoir  
préferé l'or & les autres richesses à  
la Science; & Salomon sera toujourns  
le Sage par excellence pour avoir pré-  
feré la Sagesse à tous les autres biens,  
qui étoient en son choix. D'Où il  
s'en suit, que les Princes pour meri-  
ter la Gloire d'un Salomon doivent  
préferer la Sagesse à tous les autres biens,  
&

(a) Pelzhofer Cap. 5. §. 10.



dont la possession ne leur donne du plaisir; mais comme les bons Princes doivent tous leurs soins au maniment des affaires de leurs Etats, & que leur éducation par la multiplicité des études & des exercices ne permet pas, qu'ils les puissent posséder toutes à fond; il est bon, que ceux qui travaillent pour eux, leur en fassent des extraits si faciles, qu'ils en puissent bien juger, & en tirer les avantages nécessaires pour regner.

Ils laisseront aux Professeurs de chaque Science le soin d'en examiner les matières à fond, & eux-mêmes s'appliqueront particulièrement aux préceptes de l'Eloquence nécessaire pour regner sur les esprits, & gagner le coeur des hommes, qui ont commerce avec eux, ensuite ils donneront leur plus sérieuse occupation à la Science Morale; Morale celeste qui enseigne à connoître & à pratiquer la Vertu, & à détester le vice, Morale dont les principes certains sont tirés de la Loi Naturelle & de la Loi Ecri-

te,

te , & dont la Premiere Partie leur apprendra à se connoître & à regner sur leurs passions; la Seconde leur enseignera à maintenir l'union dans la Famille Roïale , & l'administration des Offices de leur Maison; la Troisième Partie leur découvrira à fond les mysteres de la Politique, qu'ils doivent suivre pour bien gouverner leurs Etats; sans negliger l'étude des Mathematiques pratiques & militaires, qui leur sont necessaires pour faire la guerre comme Protecteurs de leurs sujets.

Mais la Science la plus aisée pour eux, & qui peut le plus servir à former leur Prudence politique, c'est la connoissance des plus belles Histoires des Etats & des actions, qui ont le plus de rapport aux leurs; c'est par là, qu'ils connoîtront sans flaterie le Monde, les moeurs, les façons & les coutumes des Nations, les divers établissemens des Etats, leur progrès, leur fin, & les causes veritables de l'accroissement, & de la ruine des Empires.

Puisque l'excès des meilleures cho-

ses est dangereux, par ce même excès il seroit desavantageux à un Prince de negliger le Gouvernement de son Etat en s'appliquant uniquement aux études simplement speculatives, ou à d'autres, qui lui seroient plus agréables, qu'elles ne lui pourroient être utiles; c'est pour cela que le Roi Pyrrhus, à qui on demandoit quel étoit le meilleur de deux joueurs de flûtes? répondit fort bien, que Polyperchon étoit le plus grand Capitaine, donnant à comprendre, qu'il prétendoit se connoître à ce qui lui étoit nécessaire de savoir, & qu'il ne se soucioit d'ignorer l'excellence du jeu de la flûte.

Mais Alphonse X. Roi de Castille pour s'être trop attaché à la contemplation des Astres & Planetes, & à la composition de ses Tables Astronomiques appellées *Alphonsines* (qui lui coûtoient quatre cent mille Ducats) & pour s'être trop arrêté, perdit l'Empire d'Allemagne, qui lui étoit déferé, & son Roïaume, dont son Fils Sancho, qui étoit plus actif que lui, le déposséda.

Ja-

Jaques Premier Roi d'Angleterre étoit si adonné aux études, qu'il negligea les affaires du Public, & n'eut que de mauvais succès dans ses entreprises. Saturne Dieu des contemplatives pour s'être trop arrêté à mediter fut dépossédé de l'Empire du Monde par son fils Jupiter, pour apprendre aux Rois de la terre à passer de la contemplation à l'action, ce qui me fait dire après Senec que: *Sicut cæterarum rerum, ita quoque litterarum intemperantia est.*

### REFLEXION.

Un Cavalier qui veut vivre heureusement dans le Monde, n'est pas moins obligé d'aquerir de la Science & de la Sageffe, qu'un Prince, dont il est imitateur. Il en doit avoir pour ressembler à Dieu par l'intelligence, & pour ressembler au Prince qui est l'intelligence visible, qui le gouverne par la Prudence Politique, afin d'entrer avec lui dans le Ministère des affaires

publiques, & de l'éclairer par la Sagesse de ses Conseils. Sa conscience l'oblige d'aquerir les lumières de la Sagesse pour s'aquiter dignement de sa Profession, & pour servir d'exemple & de regle à ses inferieurs. Il la doit avoir pour être capable de remplir les premieres Charges de l'Etat, s'il aspire à une grande Fortune. Il ne goûtera point des plaisirs plus doux, que ceux que lui produiront la Science & la Prudence.

Il faut que la Sagesse soit inseparable de ses moindres actions, s'il veut être estimé de tout le monde. En un mot : il ne pourra jouir de sa Fortune, ni conserver celle de ses Parens, s'il n'évite le mépris de tous ceux, qui lui peuvent nuire, & s'il n'aquiert cette belle réputation & ce mérite extraordinaire, qui le rend capable des plus nobles fonctions d'un Etat. Il aura toujourns l'empire naturel sur tous ceux, qu'il surpassera en esprit & en Sagesse, parce que si la raison nous fait dominer sur les animaux

&amp;

& sur les autres creatures, la Sageſſe, qui eſt la perfection de la raiſon, nous fait dominer ſur les autres hommes. Concluons donc, qu'un Homme de Qualité pour ne pas imiter l'indigne Midas, doit ſoigneuſement chercher par une bonne éducation à aquerir la réputation d'un Salomon.

Toutes les Sciences ſervent à former la tête d'un Cavalier, & il n'y en a pas une, qui ne puiſſe donner de l'eſtime & du plaifir à celui, qui les poſſede, néanmoins puiſqu'il eſt né plutôt pour l'action, que pour la contemplation; pour déterminer celles, qui ſont abſolument neceſſaires à un Homme de Qualité, je lui confeille particuliérement pour bien parler & pour bien écrire d'aquerir l'Eloquence, car il doit être perſvadé, qu'il ne peut avoir aucune connoiſſance ſi avantageuſe pour ſon élévation que l'Eloquence, qui lui donne la force pour vaincre le coeur & l'eſprit de tout le monde, c'eſt un moien de ſe produire avec honneur dans les converſations,

de triompher dans un Conseil d'Etat, de plaire aux Grands, de captiver la faveur du Peuple, & de gagner un Ami. S'il est question d'Ambassade, haranguer le Peuple, deliberer, louer, blâmer, défendre, accuser, accorder des differends, on ne sauroit réussir dans ces entreprises sans le secours de l'Eloquence; enfin tout homme qui parle mal, n'ouvre la bouche que pour prouver son insuffisance, il n'écrit jamais à aucun de ses Amis, qu'il ne lui passe un acte de son ignorance.

Si la Noblesse travaille donc avec tant de soin pour s'élever autant que l'honneur & la conscience le permettent, peut elle aspirer à un plus doux Empire, qu'à celui de l'Eloquence? qui fait regner les Orateurs sur des hommes libres par l'art de cette même Eloquence. Les Isocrates, les Demosthenes, les Cicerons, & même les grands Generaux Themistocles, Periclès, & plusieurs autres seront les témoins de cette verité, Demates Orateur Athenien, quoique prisonnier de  
Phi-

Philippe Roi de Macedoine gagna par son éloquence sur l'esprit de son Vainqueur , qu' après avoir subjugué les Atheniens, il ne continuât la guerre contre les autres Villes de Grece.

Les Sciences Morales sont nécessaires sur tout pour devenir Homme de bien, bon Oeconome, & bon Citoyen, pour vivre louablement & heureusement dans toutes les Conditions de la vie humaine ; Il faut aussi s'attacher entièrement à la Science de sa Profession, par exemple s'il est soldat, à l'Art militaire, où les Mathématiques pratiques & militaires sont très-nécessaires pour exercer dignement le Glorieux Métier des Armes, afin de remplir la Charge, à laquelle il est appelé, & de cooperer par ce moïen à la Felicité Publique de l'Etat en se conformant à la Divine Providence, qui ne demande pas d'une Personne seule les différentes Professions de la vie civile, mais qu'on s'aquite de celle, dont chaque Particulier puisse être. Les Histoires an-

ciennes & modernes , étrangères & domestiques , les Relations fidèles des sages Voyageurs contribueront beaucoup à le rendre sage & expérimenté par l'application, qu'il se fera des actions d'autrui.



## SECONDE MAXIME.

*De la Bonté des Princes.*

Comme la volonté suit l'entendement, la Bonté des Princes doit suivre leur Sagesse, mais elle doit précéder leur Puissance, puisqu'ils ne s'en doivent servir que contre ceux, qui abusent de leur Bonté, afin d'imiter Dieu qui est premierement appelé Très-Bon, & après Très-Puissant: **DEUS OPTIMUS MAXIMUS.** parce qu'il n'emploie jamais sa Justice vengeresse que contre des ingrats, qui prévenus de ses graces, ont abusé de sa Bonté, ce qui a fait dire à la Theologie des Païens, que Jupiter étoit désarmé pendant le siècle d'or (qui marquoit l'innocence des hommes) & qu'il ne s'étoit armé de foudres, que dans le siècle de fer pour châtier l'insolence des Geants, qui avoient eu la temerité de le vouloir déthrôner.

*Ful.*

*Fulmina, post ausos coelum affectare Gigantes  
Sumpta Jovi, primo tempore inermis  
erat. (a)*

Cette Fable ingénieuse enseigne aux Princes, qu' il y a des occasions, où ils doivent user de sévérité, mais leur conduite doit être telle, qu' il paroisse toujours, que leur inclination est portée à la Clémence, & qu' ils ne se servent du glaive de la Justice que par nécessité, c' est à dire pour défendre le Bien Public, ou leur Autorité & leur Droit, ou pour soutenir les Loix de l' Etat, comme font les bons Medecins, selon la pensée de Platon, (b) qui n' usent de la saignée, que pour tirer le sang le plus corrompu.

Difons donc pour première raison, que les Souverains de la terre sont obligés pour imiter Dieu d' employer leur Bonté pour se faire aimer avant que de se servir de leur Puissance pour se faire craindre ; Ils doivent

(a) Ovidius 3. Fast.

(b) Plato Lib. 8. de Republ.

vent considerer, que Dieu, dont ils sont les vivantes images, ne les a élevés au dessus des autres hommes, que pour les proteger & pour les défendre, & qu'il ne les a fait les dépositaires du Bien Public d'un Etat, que pour le répandre liberalement sur ceux, qui en ont besoin, comme l'Apôtre le dit : *Le Prince est le ministre de Dieu pour vous favoriser dans le bien.* (a) Ils doivent à l'exemple de Dieu (qui répand la rosée du Ciel sur le champ des impies comme sur celui d'un homme juste) prévenir tous leurs sujets par l'amour & par la liberalité.

On trouve sur des medailles, que plusieurs Princes sont appellés *Evergetes* ; JESUS - CHRIST nous explique ce mot en disant : *Les Rois des Nations dominent sur elles, & ceux qui ont l'autorité sur elles, en sont appellés les bien-faiteurs.* (b) Il est donc necessaire, que les Princes par égard à leur Elevation & Dignité soient Bons & Bien-

(a) Ad Rom. Cap. 13.

(b) Lucæ Cap. 22. Me-

nochio nelli Trattamenti eruditi.

Bien-faisans. Une telle Monarchie est la plus ferme & la plus recommandable, parce qu'elle plait au peuple à cause de la Bonté de son Souverain, les sujets n'y apprehendent que pour lui, & ils craignent plus les accidens, qui menacent un si bon Chef, que ceux, qui menacent leurs propres Personnes.

La deuxième raison, qui engage un Prince à exercer les Vertus Royales, se tire du plaisir & du contentement, qu'il a de satisfaire à son honneur & à sa conscience en faisant du bien à ses sujets. La crainte des Particuliers & des misérables est de souffrir du mal, mais le propre d'un Prince est de craindre d'en faire souffrir à ses sujets. Strabon dit: (a) que le propre des Orateurs est de persuader par la force d'Eloquence, mais que l'art de persuader des Princes dépend de leurs Vertus exemplaires & de leurs Bien-faits, par lesquels ils savent gagner les coeurs de leurs sujets. Ils ont  
les

(a) Strabo de Rege Orchomen. Lib. 9. Geogr.

les mains longues pour atteindre jusqu'aux extrémités de leurs Etats, mais il faut ajouter, que ce doit être plutôt pour y distribuer des graces, que des peines.

La troisième raison qui engage les Souverains à être plus Vertueux que les autres hommes, est tirée de leur Réputation, qu'ils ne peuvent jamais établir aussi bien que leur Etat, ni conserver, s'ils ne sont Vertueux; *Parce que la Justice est l'affermissement du trône. (a) La Misericorde & la Verité conservent le Roi; & la Clemence affermit son trône. (b)* En effet c'est la Justice & les Vertus qui font regner Glorieusement un Prince; parce que la Souveraineté consiste essentiellement (comme nous avons dit ci-devant) dans la Justice, & par les autres Vertus un Prince devient le Pere de ses sujets, & le Protecteur de son Etat.

Un Souverain n'est pas odieux, s'il n'est que foible en force, parce qu'  
assez

(a) Proverb. Cap. 16.

(b) Proverb. Cap. 20.

assez souvent l'Autorité ne dépend pas de lui seul, mais l'injustice & les autres vices étant volontaires en dépendent, & le rendent odieux & insupportable à Dieu & aux hommes. Oui c'est Dieu qui fait régner les Puissances de la terre, & celui qui leur résiste, résiste à ses Ordres Divins; mais comme il est trop juste pour favoriser les criminels, il permet, qu'il surviennent des malheurs à ceux, qui se rendent indignes du Trône par leurs vicieux comportements, tels ont été les Nérons, les Caligules, & quantité d'autres.

La quatrième raison, qui inspire aux bons Princes l'exercice de la Vertu, se tire de l'exemple, qu'ils doivent à leurs sujets, qui ne manquent jamais de conformer leurs actions à celles de leurs Princes, qui en sont la règle, comme il est écrit dans l'Ecclesiastique: *Tel qu'est le Prince de la ville, tels sont aussi les habitans.* (a) Et Pline dit: *Vita Principis censura est eaque per-*  
pe-

(a) Ecclesiastici Cap. 10.

*petua, ad hanc dirigimur, ad hanc convertimur, nec tam imperio nobis opus est, quam exemplo.* (a) La raison est, que l'esperance de faire fortune, & la crainte de déplaire aux Princes les engagent à rechercher leur amitié par la conformité de leurs actions; c'est pourquoi si le Prince est Vertueux, ses sujets feront gloire d'exercer la Vertu, mais si par malheur il est vicieux, son pernicieux exemple autorisera leurs crimes.

Le Prince est donc (comme parle Pline dans le Panegyrique de Trajan) le moule public des actions de ses sujets, il est obligé en conscience de leur servir d'exemple par sa bonne conduite, pour qu'ils puissent mouler leurs actions sur ses Vertus Royales. Il doit faire éclater sa Piété devant ses sujets pour les exciter au service de Dieu, il doit dis-je par toutes sortes de Vertus exemplaires en faire des gens de bien, s'il veut en faire de bons sujets. *Bonos subditos*  
 H *facit*

(a) Plinius in paneg. ad Traj.

*facit bonus Princeps, & boni subditi sunt corona Regis. (a)*

Il se ressouviendra de l'exemple de l'Empereur Titus surnommé *Les delices du genre humain*. qui déplorait la perte du jour, qu'il n'avoit fait du bien à personne. Il prendra pour modèle de ses actions les Vertus chrétiennes d'un Saint Etienne Roi de Hongrie, d'un Saint Vincelas Duc de Bohême, d'un Saint Leopold d'Autriche, des Empereurs Rodolphe Premier d'Habsbourg, & Ferdinand II. d'Autriche, & de plusieurs autres surnommés *les Peres du Peuple*. Il imitera l'amour, que Moïse avoit pour son peuple quoique perfide, lorsqu'il vouloit être anathematisé pour son salut, voici la prière qu'il fit à Dieu: *Je vous conjure de leur pardonner cette faute; ou, si vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit. (b)*

Difons donc pour conclusion: qu'il n'est pas de Vertu que les Princes  
ne

(a) Pelzhofer Cap. 1. §. 4.

(b) Exodi Cap. 32.

ne doivent posséder pour bien regner, il faut qu'ils soient éclairés des lumières de la Prudence, qui est le flambeau de la vie civile, ils doivent avoir de la Temperance pour vaincre une volupté dangereuse, & regner plutôt comme des Césars, que comme des Sardanapales; Ils ont besoin de la Vaillance pour être les dieux tutélaires de leurs Etats, mais ils ont plus particulièrement besoin, que les autres hommes, de la Clemence, de la Liberalité, & de la Justice pour combattre la cruauté, l'avarice, & l'oppression, qui sont les trois vices, qui rendent les Souverains odieux, & qui causent la ruine des Etats.

### REFLEXION.

**I**l est si avantageux à la Noblesse de regner par amour sur le coeur de tous ceux, qui ont commerce avec elle, qu'elle ne sauroit jamais avoir trop de Vertu pour se faire aimer. Il faut posséder toutes sortes de perfections

pour être Homme de bien , mais un seul défaut suffit pour être vicieux, *Bonum ex integra causa, malum ex quocunque defectu.*

La Noblesse a besoin de la Vertu pour soutenir son caractère, qui la met au dessus des autres sujets. La Noblesse vient de la Vertu, elle doit donc se conserver & s'accroître par la Vertu, qui lui est nécessaire pour son avancement, parce que la qualité d'Homme de bien donne entrée aux premières Charges & aux plus nobles Emplois d'un Etat, elle nous rend agréables aux inférieurs, aux égaux, & aux Supérieurs, en un mot à Dieu & aux hommes, elle nous fait goûter des plaisirs innocens dans cette vie, & animée de l'esprit du Christianisme, elle nous en promet d'éternels & d'infinis dans l'autre. *Nihil tutius bona conscientia.* Un Homme de bien a toujours l'esprit & la conscience en repos, il n'a rien à se reprocher, il est à couvert des châtimens, en un mot il est parfaitement heureux, s'il est parfaitement vertueux. Les

Les qualités infames des coquins & des scelerats, qui deshonnorent la Noblesse, ne sont que les titres d'un homme vicieux, les crimes & les injustices lui font perdre l'honneur, & quelquefois la vie par une mort violente, ou par des débauches, pour avoir plutôt imité des Bacchus & des Sardanapales, que la vie heroique d'un Cesar. *Neceffe est jacere omnes virtutes voluptate dominante.* Le propre d'un méchant homme est de craindre tout, & le propre d'un homme de bien est de ne rien craindre, le premier craint de souffrir du mal, parce qu'il est coupable, & le dernier d'en faire, parce qu'il est vertueux.

Un Cavalier doit à l'exemple de Dieu & des Princes faire du bien à tout le monde, il doit tâcher d'exciter ses égaux & ses inferieurs par son exemple à l'exercice des Vertus, prévenir ceux, avec qui il a commerce, par ses civilités & par ses services, afin de gagner le coeur de ses Conci-toiens à l'exemple d'Agéfilas Roi des

Spartiates, & les engager dans ses intérêts ; Le moien de faire dire du bien de foi, c'est de bien parler de tout le monde. Il est très-facile de nuire en calomniant & très-difficile de rétablir une réputation noircie par la calomnie. Il faut qu'à l'exemple de Titus il déplore la perte du jour, qu'il n'a pas fait du bien pour se concilier des amis ; Ce qui me fait conclure, que tout homme vertueux & bien-faisant est aimé de tout le monde, & étant maître du coeur, il deviendra facilement maître de leur Fortune. *Omnia vincit amor.*

Les Vertus nécessaires pour la perfection d'un Cavalier sont la Prudence qui l'éclaire, la Temperance qui le rend victorieux de la volupté, la Vaillance qui lui fait surmonter les perils, où il faut s'exposer pour faire de belles actions, & enfin la Justice pour lui faire rendre à chacun, ce qui lui appartient ; un Cavalier doit toujours tâcher de vivre & mourir sans peur & sans reproche, *Vir quadr-*

*dratus sine vituperio.* Prenons exemple du fameux Chevalier Bayard du Dauphiné, surnommé : *Le bon Chevalier sans peur & sans reproche*, qui venant à mourir d'un coup de fusil, qu'il avoit reçu à la retraite de Rebec en Italie l'An. 1523. dit ces dernières paroles : *Qu'il mouroit très-content, parce qu'il mouroit pour le service de son Roi, & que le seul regret qu'il avoit, c'étoit qu'avec la vie il perdoit le moien de le servir plus longtems.* (a)

Concluons donc, que c'est une Gloire pour un Cavalier d'être dans le Conseil du Prince un Ministre prudent, zélé, & fidèle, d'être à l'Armée le Pere des Soldats, dans les Charges publiques le Protecteur des Peuples, avec les Dames un exemple de Chasteté, de civilité, & de complaisance, dans sa Famille le Roi, en un mot la plus grande Gloire qu'un Cavalier puisse emporter au tombeau, est celle d'avoir été religieux envers Dieu, juste & charitable envers son prochain,

H 4

puis

(a) Moreri dans son Dictionnaire.

puis on dira de lui: qu'il a consommé sa vie à faire tout le bien, qu'il a pû faire, *Pertransiit bene faciendo.*



## TROISIEME MAXIME.

*De l'Autorité des Princes.*

**L**a Bonté d'un Prince pourroit être méprisée, si elle n'étoit appuyée sur la Puissance, que Dieu lui a donnée pour se faire obéir de ses sujets, & si elle n'étoit défendue par le glaive de la Justice, que Dieu lui a mis en mains pour se faire craindre, & châtier les méchans, dont l'insolence & la haine sont inévitables, c'est pourquoi les Souverains doivent être jaloux à conserver leur Autorité, qui les met à couvert des insultes & des entreprises de leurs Ennemis & de leurs sujets, imitant en cela Dieu, qui soumet à sa Toute-puissance les creatures les plus rebelles.

Tous les Princes de la terre n'ont point d'Autorité legitime que celle, qui vient de Dieu, dont ils sont les Lieutenans pour le Gouvernement des

hommes, & quand Dieu leur a une fois confié cette Autorité, & qu'ils l'ont justement acquise par le Droit d'Élection ou de Succession, ils sont obligés, pour se conformer aux ordres de la Divine Providence, de la conserver par toutes sortes de voies dûes & légitimes. Mais comme la corruption des meilleures choses est la plus dangereuse (selon l'axiome des Philosophes) celle de la Puissance humaine est la plus à craindre, conséquemment rien n'est plus difficile dans l'art de regner, que la moderation de l'Autorité; Les reflexions suivantes pourront donc servir à en faire un bon usage.

La première est d'observer, que Dieu n'emploie sa Puissance absolue, que pour le bien de ses creatures, & qu'à son imitation les Souverains de la terre ne doivent se servir de leur Autorité, que pour faire du bien à ceux, qui sont soumis à leur Empire, pour procurer la Félicité Publique à leurs États, & arriver ainsi au but de  
tou-

toutes les Monarchies, & à la fin legitime de tous ceux, qui gouvernent avec Justice.

Il est vrai, que les Souverains voient le reste des autres hommes à leurs pieds, & qu'ils ne relevent de personne; mais moins ils sont responsables aux hommes de leurs actions, plus ils en sont responsables dans leurs propres conciences à Dieu, qui les fera tourmenter puissamment, s'ils abusent de la Puissance, qu'il leur a confiée, en s'écartant du Bien Public, en favorisant leurs inclinations vicieuses. Les Souverains à proprement parler n'ont été élevés au dessus des autres hommes, que pour en être les Protecteurs.

La seconde reflexion inspire respectueusement aux Souverains l'important point pour leur Salut: qu'ils ne peuvent s'attribuer une Autorité si absolue qu'elle ne soit bornée, sans offenser la Toute-puissance de Dieu, qui seule est absolue, par consequent tout ce qui leur plait, ne leur est pas per-

permis, ils doivent être soumis comme les autres hommes aux Loix Divines & Naturelles, qui sont au dessus d'eux, dont le Droit est indispensable, s'ils veulent vivre raisonnablement & équitablement, ils sont aussi obligés au Droit des Gens par leur commun consentement, & aux Loix Fondamentales des Etats eux, qui ont fait avec leurs Peuples ces Conventions par le Contract volontaire, qui les a fait Souverains.

Ils sont encore tenus à garder leur foi & leur parole donnée dans tous les Traités qu'ils font, n'y ayant chose plus détestable devant Dieu, ni plus odieuse aux hommes, que l'infidélité des Princes; Et puisque Dieu même Tout-puissant, très-libre, & indépendant observe fidèlement ses paroles, comme l'Ecriture nous en assure: *Le Seigneur est fidèle dans toutes ses paroles.* (a) Si lui-même tient sa promesse selon les paroles de Saint Augustin: *Dignaris enim (o Deus) . . . . etiam*

(a) Psal. 144.

*etiam promissionibus tuis debitor fieri. (a)*  
 qui peut douter? que les Souverains,  
 qui le représentent en tant de façon,  
 ne doivent être très-religieux obser-  
 vateurs de la leur? Jean & François  
 Premier, Rois de France avoient cou-  
 tume de dire: *Que si la verité & la bon-  
 ne foi étoient bannies du Monde, elles de-  
 vroient néanmoins toujours regner dans la  
 bouche des Rois, parce qu'il n'y a ni  
 crainte ni autre moïen qui les obligent, que  
 la seule bonne foi & la verité.*

Quant aux Loix Civiles: les Sou-  
 verains, qui ont l'Autorité de les é-  
 tablir, sont au dessus d'elles, ils ont  
 l'Autorité legitime de les imposer, de  
 les abroger, de les changer, & d'en  
 dispenser autant, que la saine raison  
 (qui est l'équité naturelle) le requi-  
 ert, eux-mêmes ne sont pas contrains  
 à les observer suivant le sentiment de  
 Saint Thomas d'Aquin, ils sont tenus  
 à les observer seulement par leur vo-  
 lonté pour leur direction: *Unde quan-  
 tum ad DEI Judicium, Princeps non est  
 solu-*

(a) S. Augustinus Lib. 5. Confess. Cap. 9.

*solutus a lege quantum ad vim directivam ejus, sed debet voluntarius, non coactus legem implere.* (a) Mais s'ils les enfreignent, ils n'en font pas responsables à leurs sujets, *Rex non habet hominem, qui sua facta dijudicet.* (b) Ils en doivent rendre compte à Dieu, qui est le seul Juge de ceux, qu'il a établis au dessus de ces Loix; Cependant jamais les Loix n'ont plus d'autorité, que quand le Prince les observe lui-même; *Facere recte cives suos Princeps optimus faciendo docet, cumque sit imperio maximus, exemplo major est.* (c)

Les Souverains sont encore Maîtres de la vie & des biens de leurs sujets en qualité de bon Pere pour les conserver, ce qui est le propre de l'Amour Paternel, comme si tout étoit à lui, *Tuitione non destructione*, puisque c'est la base de toutes les Souverainetés, qui ont été établies sur la terre pour conserver à chacun ce qui lui

(a) S. Thomas Aquinas  
quæst. 96. art. 5. ad  
tert.

(b) Glossa ad illud Psal.

50. *Tibi soli peccavi.*

(c) Vellejus Paterc. in  
Hist. Rom. de Aug.  
Cæs,

lui appartient. A ce sujet on se souviendra de la remarquable Histoire d'Achab Roi d'Israel de Jezabel & de Naboth. (a) En cas donc qu'ils en disposent quelquefois, ce n'est, que parce que la Justice & le Bien Public l'exige.

La troisième reflexion avertit à moderer l'ambition, qui porte les Princes à accroître le Domaine de leurs Prédecesseurs pour meriter la Gloire, qui accompagne les Conquerans; C'est pourquoi ils doivent considerer, qu'il ne leur est pas permis d'étendre les limites de leurs Etats au de là des bornes de la Justice, qu'ils doivent à leurs Voisins de même qu'à leurs sujets, ce qui me fait ressouvenir de la belle réponse, que Pompée fit aux Ambassadeurs des Parthes ci-devant rapportée.

Les plus agréables Etats ne sont pas toujours les plus heureux & les plus durables, puisque c'est le sort commun des grands Empires, de se trou-

(a) Lib. 3. Reg. Cap. 21.

trouver à la fin accablés sous leur propre poid comme dit le Poete :

*In se magna ruunt, lætis hunc Numina rebus.*

*Crescendi posuere modum;*

Témoin la décadence des Empires des siècles passés, & de notre tems le foible de plusieurs Etats. *Un Monarque n'est pas donc plus grand*, disoit fort bien Agéfilas (quand on lui parloit du grand Roi de Perse) *pour avoir de grands Etats, s'il n'a avec cela de plus grandes Qualités Rôiales; c'est à dire s'il n'est plus Sage, plus Vertueux, & plus Vaillant.* (a)

La même Puissance le rend odieux, au lieu de le faire estimer, si l'usage n'en est moderé & raisonnable, c'est pourquoi Alexandre ce Grand Conquerant au lieu de dire: que *S'il n'eût été Alexandre, il auroit voulu être Diogenes*, pouvoit plutôt avoir le sentiment contraire, parce que peut être n'y a-t-il point d'homme, qui ait plus besoin des bonnes qualités de  
Dio-

(a) Plutarchus in Agefil.

Diogenes, que les Monarques, ils le font d'autant plus, qu'ils se rendent Diogenes, c'est à dire raisonnables, *Fortior est qui se, quam qui fortissima vincit Moenia.* Ils ne peuvent tenir longtemps les peuples soumis à leurs volontés, s'ils ne se soumettent eux-mêmes à la raison. Apprenons encore mieux de Saint Augustin parlant aux Empereurs Chrétiens: *Ils sont donc véritablement heureux; S'ils gouvernent avec justice les peuples, qui leur sont soumis; S'ils ne s'enorgueillissent point parmi les discours de leurs flatteurs & au milieu des bassesses de leurs courtisans; Si leur élévation ne les empêche pas de se souvenir, qu'ils sont des hommes mortels; S'ils font servir leur puissance à étendre le Culte de Dieu, & à faire révérer cette Majesté Infinie; Et s'ils craignent Dieu &c. (a)*

Plusieurs Princes, les Païens mêmes ont reconnu la nécessité de modérer leurs passions, c'est pour cela que Philippe Roi de Macedoine ordonna à son Page de le faire toujours sou-

I

ve-

(a) S. Augustinus de Civit. Dei Lib. 3. Cap. 24.

venir, qu'il étoit homme; Il reçut aussi avec patience l'avertissement de l'Orateur Demates, qui le voyant faire quelques basses actions dans un excès de bonne chère, lui dit avec une liberté Athenienne: *N'avez vous point de honte de faire le Thersites, lorsque vous devez représenter un Agamemnon.* Le Jeune Antigone écouta de même le Philosophe Menedemus, qui l'avertissoit sur un pareil sujet, de se souvenir, qu'il étoit fils de Roi. D'où je conclus encore, qu'un Prince pour devenir plus grand ne doit étendre sa Monarchie, qu'autant, que la Justice lui permet, qu'il ne doit jamais s'armer, que pour appuyer ses justes prétentions, & pour se mettre en possession de ce qui lui appartient, ou pour défendre son Droit & celui de ses Alliés. *Pacem habere voluntatis est, bellum autem debet esse necessitatis.* (a)

La quatrième & dernière réflexion regarde la Conservation des Etats & de la Puissance; C'est donc une  
Ma-

(a) S. Augustinus epist. ad Bonif.

Maxime Politique aux Monarques, de ne pas élever leurs Alliés à une telle Autorité, qui leur puisse donner la Loi; ils doivent aussi être jaloux de la Puissance & de l'Autorité, que Dieu & les Peuples leur ont confiée, qu'ils ne la doivent jamais abandonner à personne, car un Prince qui commet son Autorité Souveraine à quelqu'un de ses sujets, fait voir qu'il en est peu capable, il rend toujours ses sujets mécontents, & l'Etat va en desolation. *Quod proprie Regium est, nunquam, nec ulli, aut nullo tempore cedendum, communicandumve.* (a) La Souveraineté est un morceau si friand, qu'il n'y a aucun Droit, qu'un ambitieux ne viole pour regner, quand il peut se flatter de le faire impunément. Les esprits ambitieux ne savent que trop la Maxime de Cesar pour ruiner la Liberté des Romains, *Si jus violandum est, regnandi causa violandum est.*

Il est donc à conseiller selon cette reflexion de ne pas même trop é-

I 2

lever

(a) Pelzhofer Cap. 2. §. 6.

lever ses fujets, parce que du tems passé on a vu des exemples, que l'ambition & l'avarice ont fait entreprendre tout, que le Souverain même & la Patrie ont été trahis par ceux, qui étoient trop élevés en Gouvernement ou en Charges, trop autorisés sur les Peuples ou aux Armées; C'est en suivant cette Maxime qu'on peut entendre le conseil, que Thrasybule donnoit à Periandre d'arracher les épis des bleds élevés au dessus les autres, (a) & que l'Abbé de Tomeri persuadoit à Ramire Roi d'Aragon de couper les excessives sommets des choux. (b) Contre des semblables il faut trouver de bonne heure les remedes pour les empêcher de devenir des Césars ou des Judas.

### REFLEXION.

**L**a Noblesse doit à l'exemple des bons Princes, qui la gouvernent,  
être

(a) Diogenes Laert. Lib. 1. Segmen. 100. (b) Mariana Lib. 10. Hist. Cap. 16.

être jalouse de son Credit & de son Autorité envers ceux, qui lui sont inferieurs, elle doit conserver sa Qualité & maintenir le rang, dans lequel la Providence Divine l'a fait naître, si elle ne veut dégénerer de l'Honneur & de la Vertu de ses Aïeux. C'est une Maxime nécessaire aux Cavaliers & à tous les Grands Seigneurs de prendre garde, que quelqu'un de leurs competeurs s'arrogant une puissance trop étendue ne les traite indignement. La même Maxime condamne tous ceux, qui élevent si fort leurs inferieurs ou leurs semblables, qu'ils en font leurs Maitres, car en bonne Politique celui-là merite bien être à la chaîne, qui a l'imprudence d'aider à la forger.

Comme la Puissance des bons Princes à l'imitation de celle de Dieu n'est employée qu'à faire du bien; le credit, le pouvoir, & l'autorité d'un Cavalier doivent l'être à protéger ceux, qui ont besoin de son secours. Si sa Condition l'engage à porter l'é-

pée, ce n'est pas pour offenser personne, ni pour vexer ceux, qui dépendent de lui, il ne la doit tirer que pour le service de son Prince, pour la défense de sa Patrie, & de sa vie. Quoiqu'on dise, que *Læsa patientia iuste fit furor*; néanmoins il doit considérer, que les querelles ne sont pas moins injurieuses à un jeune Cavalier; & comme Saint Augustin dit, qu'on doit maintenir la Paix par inclination, & faire la guerre par nécessité, de même un Cavalier doit se faire des Amis par inclination, & n'avoir des ennemis que par seule nécessité.

Il doit pareillement observer à l'exemple des bons Souverains, qu'alors sur tout il doit être le plus empressé à s'affujettir aux Loix, lorsqu'il se croit pouvoir les transgresser impunément; son élévation ne doit jamais favoriser ses crimes, la Raison lui doit servir de guide dans toutes ses actions, & l'Honneur, dont il fait profession, l'engage à faire toute chose par un principe d'Equité, & à n'em-  
braf.

brasser jamais aucun parti, que celui, qu'il trouvera juste & raisonnable.

Un des premiers devoirs de la Noblesse consiste dans la sincérité de ses paroles, & dans l'inviolable fidélité de ses promesses, elle doit bien prendre garde de ne se point engager mal à propos, mais quand elle a promis quelque chose, sa conscience & son honneur l'engage à la tenir. Le mensonge est un vice d'esclave & de valet, qui cherche à s'excuser, mais un Homme d'Honneur fait toujours profession de dire la Verité; c'est pourquoi le démenti est le plus grand outrage, qu'on lui puisse faire, l'imposture & la fourberie sont des marques assurées de la lâcheté & de la malice de celui, qui s'en sert, l'infidélité & le mensonge tournent toujours à la confusion & à la perte de leur auteur.

La même raison, qui autorise la juste Puissance des Souverains à régner, engage les sujets à leur obéir; Suivant cette Maxime Tacite dit: *Sum-*

*num rerum Imperium penes Principem, subditis vero sola obsequi gloria relicta est.*  
 & elle étoit des Premiers Chrétiens, même envers les Princes qui les per-  
 secutoient, *Fugere aut pati.* l'Apôtre nous en avertit encore en disant : *Le Prince est le ministre de Dieu pour vous favoriser dans le bien. Que si vous faites mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain, qu'il porte l'épée, car il est le ministre de Dieu pour executer sa vengeance, en punissant celui, qui fait des mauvaises actions. Il est donc nécessaire de vous y sotimettre, non seulement par la crainte du châtement, mais aussi par devoir de conscience. (a)*

Ainsi donc un Cavalier est obligé par honneur & en conscience d'obéir aux Ordres de son Prince, & de s'affujettir indispensablement à toutes les Loix Civiles, qu'il a établies pour le Gouvernement de l'Etat ; Il doit enfin prendre garde de ne pas se laisser gouverner par ses passions, qui le précipiteront dans une infinité de crimes ;

(a) Ad Rom. Cap. 13.

més ; Si sa conscience (à l'imitation d'un bon Prince à qui la sienne défend de faire tout, ce qui lui pourroit plaire) ne le retient, & ne l'empêche particulièrement de commettre des vices, qui lui seroient peut être dissimulés, que son Honneur du moins lui donne de l'horreur du mal, & l'empêche de suivre des voluptés criminelles.

Je dirai pour conclusion, que ce n'est pas les grands biens, ni les grandes terres, qui élèvent absolument la Noblesse ; parce que les plus riches ne sont pas toujours véritablement les plus nobles & les plus illustres, c'est la Vertu & la Vaillance, qui en sont les vraies causes, ce sont elles qui la doivent élever, & la rendre considérable parmi les autres hommes. Un Gentilhomme doit donc être fort persuadé, qu'il ne peut vivre heureux dans le Monde, qu'il ne peut ressembler à Dieu & aux Souverains de la terre, dont il est image, qu'après avoir acquis de la Sagesse pour se fai-

re estimer & se bien conduire , des  
Vertus pour se faire honorer & aimer  
de tout le monde , & enfin de l'Au-  
torité pour conserver la Fortune.



## QUATRIEME MAXIME.

*De l'Union d'un Etat.*

**D**uo venerandam reddunt Rempublicam  
 (disoit un grand Conseiller) *Vis  
 foris & domi Concordia.* (a) Carthage  
 une des Villes de son tems la plus ri-  
 che & presque la principale, qui avoit  
 subjugué l'Espagne, la Sicile, & la plus  
 grande partie de l'Italie, devint si for-  
 midable aux Romains mêmes, que ceux-  
 ci se trouverent forcés de fortifier les  
 murs de leur propre Ville; mais la  
 division & la sédition, qui occupoi-  
 ent l'esprit de ses Bourgeois, lui firent  
 perdre non seulement l'esperance de  
 conquerir l'Empire de l'Univers, mais  
 encore tout, ce qu'elle possédoit au-  
 paravant, de plus elle perdit sa Liber-  
 té, & à la fin se trouva forcée elle-  
 même à servir les Romains ses En-  
 nemis.

Com-

(a) Pelzhofer Cap. I. §. I.

Comme donc le corps humain peut perir en deux manieres, ou par des maladies interieures qui le corrompent, ou par une violence étrangere qui le détruit; de même le Corps Politique d'un Etat peut être ruiné ou par la division & le desordre des membres qui le composent, ce que le Divin Maître nous enseigne disant: *Tout royaume divisé en lui-même sera détruit, & toute maison divisée en elle-même tombera en ruine.* (a) Ou par une force étrangere qui l'accable; C'est pourquoy la Maxime presente nous montrera des remedes contre la division, qui cause la perte des Etats, & la suivante donnera les moiens pour les conserver par la Paix, qui les mettra à couvert de leurs Ennemis étrangers.

La division, qui cause la ruine d'un Etat, provient ou de la conjuration, qui se forme contre la Personne Sacrée des Souverains, ou des factions des Grands qui le desolent, ou des séditions du peuple qui le troublent,

(a) Lucæ Cap. II.

blent, ou enfin d'une rebellion generale des fujets qui le renverse ; il est neceffaire de trouver des remedes contre ces maux.

Le premier remede pour empêcher la conjuration , qui est le plus dangereux & le plus déteftable crime , dont un fujet puiffe noircir fa vie & fon ame , confifte à retenir les fujets dans l'obéiffance & dans la fidélité , qu'ils doivent à leur Prince par le plus puiffant de tous les motifs , qui est la Crainte de Dieu , qui leur doit faire regarder les Souverains comme les Ministres de fa Toute-puiffance , & dont il venge les outrages par des supplices éternels , ce font les Peres de la Patrie , les Oints du Seigneur comme dit l'Ecriture ; *Voici la marque que vous aurez , que c'est Dieu qui vous a sacré Prince. (a)*

C'est pourquoi l'on ne peut attaquer leur Personne fans commettre un parricide , & même un sacrilege ; Mais un Prince doit aussi s'abstenir de

ce,

(a) Lib. 1. Reg. Cap. 10.

ce , qui peut exciter les fujets à des tels crimes, il évitera de ne rien entreprendre, qui puisse faire perdre injustement l'honneur, la vie, ou la liberté de ses fujets, car il n'y a rien, qu'un homme ne puisse hazarder pour conserver des biens aussi chers, que sont ceux-là.

Il ne confiera les Charges remarquables à des hommes ambitieux & audacieux. Le Prince aura des gens affidés, qui veilleront sur les actions de tous, mais particulièrement de ceux, qui approchent de sa Personne, & des Officiers de la bouche, qui peuvent beaucoup lui nuire, on pourroit produire une infinité d'exemples de ces détestables desordres ; Le moyen le plus sûr est de se servir d'une Garde de gens choisis d'une fidélité & bravoure à toute épreuve ; qui n'estant pas seulement nécessaires au Prince pour marque de sa Grandeur, & pour lui faire obéir, mais encore pour conserver sa Personne Sacrée, on ne sauroit trop les récompenser.

Du

Du tems passé on a vu des Princes barbares, qui se défoient de leurs Parens, & des Grands de leurs Etats, les faire inhumainement mourir, ou leur crever les yeux pour leur ôter le pouvoir de rien entreprendre contre leur Autorité. Dans le Vieux Testament *Athalie Mere d'Ochofias* voiant son fils mort, s'éleva contre les Princes de la race roïale, & les fit tous tuer. (a) Dans la Perse Cambises, Darius le bâtard, Artaxerxes Mnemone & bien d'autres ont fait tuer leurs Freres; Aujourd'hui les Princes Chrétiens s'entretiennent avec leurs Parens d'une maniere douce & la plus honnête du monde, ils les caressent & les traitent humainement sans pourtant leur confier le Gouvernement & les Forces de leur Etat; par ces deux moiens ils leur ôtent l'envie & le pouvoir de former des partis contre leur Autorité.

Les Princes du Sang & les Grands d'un Etat en font les nerfs & les os; c'est à dire le plus solide appui, de  
for-

(a) Lib. 4. Reg. Cap. 11.

forte que les Etats où il n'y en a point, sont souvent exposés & en proie à la perte d'une bataille, parce que le peuple n'ayant personne qui ait le credit de le rallier, se voïant dépourvu d'avis & de conseil, il se rend à l'Ennemi, mais les Etats, qui ont été puissans en Princes & Seigneurs & en Noblesse, se sont toujours relevés, comme on a vu la Perse soutenue par ses Seigneurs & sa Noblesse contre ses Voisins, qui sans cet appui l'auroient envahie. C'est donc une Maxime inhumaine, très-dangereuse, & contraire à la bonne Politique de se défaire injustement des Grands dans un Etat, & malgré qu'ils le puissent troubler, cela n'arrivera pas, si le Prince veut se faire aimer & se faire craindre.

Le moïen de s'en servir utilement, suivant le conseil de Charles V. à Philippe II. est de les retenir près de sa personne dans les Charges les plus honorables; de donner celles de Commandement à des Seigneurs de moindre Condition à des Gentilshommes,  
qui

qui ne font pas nés Grands, & qui retomberoient dans leur premier état, s'ils n'étoient soutenus de l'Autorité du Prince.

Il est encore avantageux pour éviter les trahisons, qui ruinent les Etats, de ne pas confier le Commandement des Provinces & des Places fortes à des hommes trop audacieux & trop fins, il est même dangereux de continuer long-tems ces grandes Charges à une personne, encore plus de les rendre hereditaires dans leur famille, ou de donner le Gouvernement d'une Province à un naturel du País. Pour éviter ces inconveniens on ne les leur laissera que pour peu d'Années, & on les fera surveiller par des gens affidés.

Les desordres que les Maisons de Jork & Lancastre ont causés en Angleterre, ceux de Gvelfes & de Gibelins en Italie, les jalousies de la Maison de Bourgogne contre celle d'Orleans, & celles de Guise contre la Maison de Bourbon en France nous font assez voir, combien ces factions des Grands

étoient dangereuses dans les Etats, & combien ces differens partis, qui se formoient dans les Cours des Souverains, étoient préjudiciables à leur Autorité & au repos de leurs Peuples. Le Credit des Alliances & des richesses les rendoient quelquefois peu traitables, à cause que leur présomption leur inspiroit le courage de tout entreprendre.

Dans des pareils cas pour les empêcher, un Prince se rendra l'Arbitre de leurs differends, il reglera leurs prétentions, prééminences, & dignités, qui sont les choses, qui les divisent le plus ordinairement, il les separera même, s'il y a du danger, qu'ils n'en viennent aux extremités dans le ministère de leurs Charges; *Dissipez les Nations* dit le Prophete *qui ne respirent que la guerre.* (a) En un mot il leur fera craindre sa Justice & son Autorité, il appuiera le plus juste parti pour affoiblir l'autre, ensuite il abaissera aisément celui, qu'il aura élevé.

On observe que dans plusieurs  
Pais

(a) Psal. 67.

Païs la sédition des Peuples contre les Magistrats & contre les Loix venoit quelquefois des malversations de ceux qui étoient en différentes Charges ou Ministères de l'Etat, ou des tributs augmentés, que les Princes étoient obligés d'exiger pour satisfaire aux nécessités du Public.

Pour obvier à tout desordre l'expedient est, que ces Ministres d'ailleurs sages, soient aussi moderés, & agréables au Peuple pour le gouverner doucement, & qu'ils ne se laissent corrompre dans l'exercice de la Justice & dans les fonctions de leurs Charges.

Quant à l'imposition des tributs; il seroit toujours bon de ménager les fonds des sujets pour les laisser subsister, & quand on est obligé de faire des nouvelles impositions, on pourroit les rendre susceptibles de la nécessité de l'Etat, qui les demande. Il n'est pas assez qu'on emploie des Ministres pleins d'intégrité pour manier les Finances; il faut encore faire exiger les deniers imposés par des Officiers mode-

rés & patients, en un mot de peur d'aigrir l'esprit du Peuple, on les exige quoique souvent, mais peu à la fois, & par des voies les plus douces que l'on peut.

Quant à l'observation de quelques nouvelles Loix, dont un Peuple séditieux, ne prenant pas garde au profit du Public, tâche de se dispenser; il seroit mieux de n'en point introduire, à moins qu'on seroit assuré de les faire agréer; Il seroit encore avantageux d'attendre une telle situation d'affaires, dans laquelle (selon le conseil de Tacite: *Magnis conatibus opportuni sunt transitus rerum.*) saisissant les momens propres on seroit plus facilement les réformations, qu'on en souhaite. Il est même de la prudence de tolérer plutôt certains défauts de peu de conséquence, que d'aliéner le cœur du Peuple, qui n'approuve pas un changement ou une réformation, qui lui déplaît. *Omnis mutatio periculosa.*

Les rébellions, qui arrivent dans toutes sortes d'Etats, font bien voir aux Politiques, que rien n'est plus dan-

dangereux & plus difficile à conduire, qu'un Peuple *ce monstre à cent têtes*, il calomnie ordinairement les comportements de son Prince & de ses Gouverneurs, il s'en plaint & interprète tout en mauvaise part, il est desireux de nouveautés, facile à s'émouvoir au premier vent, credule, augmentant les bruits & les nouvelles, publiant ce qui lui est le plus défendu, toujours plein d'envie, de soupçon & de défiance, ingrat des biens qu'il reçoit, vindicatif des injures qu'on lui fait, & même de celles d'autrui, peu intéressé au Bien Public, en un mot insolent dans la paix & dans l'abondance, qui devroient lui donner lieu de se contenter du Gouvernement.

Pour bien conduire un si grand corps que celui du Peuple, & pour trouver avec prudence son genie composé de sentimens si differens & si contraires, il faut le bien connoitre. Disons donc: qu'il est composé de trois sortes de Personnes, des Grands qui ont les richesses & l'autorité, des Pau-

vres & miserables qui ont besoin de tout, & des Mediocres. Ces derniers sont plus aisés à gouverner, parce qu'ils sont exempts de l'ambition & de la necessité, qui ont souvent fait tout entreprendre. Le menu Peuple est poussé par la necessité à appuyer toutes sortes de partis contre le Prince, afin de rendre sa condition meilleure par le changement de l'Etat, & de trouver occasion de piller impunément ceux, qu'il accuse coupables, parce qu'ils ont du bien, il use toujours de fraude & de malice dans toutes ses actions.

Pour empêcher la revolte d'une populace, qui est dans le besoin, qui ne manqueroit pas de se ranger sous le premier Chef de revolte, qu'elle rencontreroit pour changer sa condition, & tâcher parmi le desordre & la violence de se relever de la necessité; il faut prendre garde de ne la pas faire desesperer par des tributs insupportables, qui sont la cause la plus ordinaire de telles revoltes, où se trouvent

vent même quelquefois engagés ceux d'une mediocre fortune.

La necessité du menu Peuple peut être empêchée en l'employant à l'agriculture des terres, ou aux manufactures des arts, & si enfin l'oïveté le porte à contrôler ceux, qui le gouvernent, & à se soustraire à l'obéissance, on déchargera l'Etat des sujets remuans & inquiets, qui en troublent le repos, si on les envoie dans les Colonies, ou si on les fait soldats, par ce moïen ils exerceront leur prétendue bravoure pour la défense de leur Prince & de leur Patrie. Aristote nous avertit pour conclusion, que rien n'est plus propre à des Ministres d'Etat, ni plus de leur devoir, que de reconnoître de bonne heure un mal naissant, afin d'y remedier. (a)

J'ajouterai une seule regle de l'Empereur Hadrien, qui contient presque toutes les autres: *Que le Prince gouverne ses sujets, selon qu'il souhaiteroit en être gouverné lui même, s'il étoit Particulier.*

K 4

lier.

(a) Aristoteles Politic. Lib. 5. Cap. 5. & 8.

*lier.* Celui-ci fera donc l'amour & les delices de son Peuple, il sera toujours suffisant contre les dangers qui le menaceront au dehors, & libre des troubles au dedans, il parviendra à un grand âge, & finira heureusement sa vie.

Jamais un Etat n'est plus heureux, que lors qu'il obéit à son Prince, & si celui-ci fait se faire obéir; la faction même des Religioneux y est d'autant moins à craindre, si le Souverain les met dans une heureuse impuissance de troubler le repos de l'Etat.

Enfin heureux celui qui dans ces événemens ci-dessus spécifiés fait profiter de la Maxime assez connue:

*Felix quem faciunt aliena pericula cautum.*

## REFLEXION.

**L**a division n'est pas moins la cause fatale de la ruine des Familles, que de celle des Etats, c'est pourquoi un Cavalier qui veut soutenir sa Maison, a besoin d'être parfaitement uni avec ses Parens, avec ses Protecteurs, avec ses Amis,

Amis, & même avec les Officiers & les gens qui le servent, afin que tout conspire à son élévation & à la conservation de sa Fortune, il doit pour cela se faire aimer de tout le monde par les bons offices, qu'il leur rendra en tems & lieu, étant vrai *Qu'ils mesureront à la même aune, qu'il les aura mesurés, & que s'il les aime, & qu'il les assiste cordialement, il en sera aimé & assisté de la même façon. Si vis amari, ama.*

Si la conjuration est à craindre au Prince, les malheurs qui peuvent arriver aux Cavaliers tant en leurs Personnes qu'en leurs biens ne les sont pas moins, sur tout quand il y a des inimitiés inveterées dans les Familles, & qu'un Gentilhomme est assez outrageant pour reduire ses ennemis au desespoir, & à la nécessité de le perdre pour se conserver.

Le moïen d'éviter ces funestes accidens, c'est de ne point faire d'injure à personne, & d'éviter d'offenser des gens audacieux & traitres, qui sont

d'un naturel vindicatif. Il est encore bon d'avoir des domestiques affectionnés & intéressés à notre conservation, sur tout un homme d'épée doit toujours être bien accompagné pour éviter la surprise & l'insulte de ses ennemis suivant la Maxime : *Si vis pacem, para bellum*. Le moien de n'être point attaqué, est d'être toujours en état de se défendre, ce qui dépend aussi de la précaution des Particuliers.

Les factions se rencontrent aussi bien dans les Familles que dans les Etats suivant le proverbe : *Rara est concordia fratrum*. Pour les étouffer il faut choisir un Patron parmi les Parens, ou parmi les Amis, à qui l'on confie la décision de tous ces differends.

Les Procés font encore dans les Familles, ce que fait la fédition dans les Etats, ils troublent le repos, ils ôtent les biens en ôtant l'union qui les fait subsister. Dans ces cas il est bon de se souvenir de cet ancien proverbe : *Qui trop embrasse, mal étreint*. Cette Maxime apprend aux Gentils-  
hom-

hommes de penser, qu'il est souvent bien plus utile de veiller à la conservation de leur Fortune, que d'entreprendre temerairement de l'accroître par des Procés, qui les engagent à des dépenses certaines pour poursuivre des biens au dessus de leur portée, & peut être imaginaires.

Cependant il est quelquefois de la prudence de hazarder à propos, si on a le vrai droit, & de ne considérer la Fortune de ses Parens, que pour un moïen d'arriver à une plus grande. Il est bon de se souvenir, que comme il y a des Guerres injustes, de même il y a des Procés entre les Parens, où l'injustice y est mêlée, c'est pourquoy pour les éviter, il leur sera plus utile de terminer leurs differends par des Arbitres sages & desinteressés, qui rendent en Juges équitables à chacun ce qui lui appartient. Les Gentilshommes doivent tâcher de mettre leur Fortune à couvert tant de la puissance des Grands, à qui par force on est toujours contraint de céder, que de

la malice & de la mauvaife foi des pauvres, à qui la neceffité fait tout entreprendre.

On ne peut finir plus utilement cette Reflexion, qu'en confiderant, qu'il faut éprouver long-tems fes Amis pour les bien connoitre, avant que de leur confier le fecret de nos affaires, fi nous voulons éviter les trahifons, qui ne font que trop frequentes entre les Parens même, & ceux qui paroiffent nos meilleurs Amis.



## CINQUIEME MAXIME.

*Des avantages de la Paix.*

**Q**uoique les Souverains aient le Droit de faire la Guerre pour maintenir la Justice, & imiter le Grand Dieu des Armées; cependant il leur est plus Glorieux d'entretenir une Paix avantageuse à leurs Sujets, pour leur faire ressentir la Felicité Publique, qui en résulte, & imiter plus parfaitement le Dieu de Paix JESUS-CHRIST, qui est venu pour nous la procurer, comme l'Écriture le marque : *Voici votre Roi qui vient à vous plein de douceur.* (a) En effet après avoir fait la Guerre au Demon, & avoir détruit le péché par sa Mort & par sa Resurrection Glorieuse, il annonça aussitôt la Paix à tous les hommes, pour apprendre aux Princes Chrétiens, qu'ils la doivent conserver par inclination, & ne faire la

Guer.

(a) Matthæi Cap. 21.

Guerre que par nécessité suivant le conseil de Saint Augustin : *Pacem debet habere voluntas, bellum necessitas.* (a)

La Guerre entraîne avec elle tant de maux & tant de malheurs, qu'un bon Prince doit trembler, quand il est question de la déclarer, puisqu'il est responsable de tous les desordres, qu'il peut empêcher, ce n'est pas donc son intérêt ni ses avantages particuliers, qui doivent lui faire entreprendre la Guerre, mais seulement la Justice de ses prétentions, & la nécessité de se défendre, ou de protéger ses Alliés & ses Sujets.

Cette Maxime engage un Prince à se tenir toujours armé, s'il veut éviter la Guerre, & estimer la Noblesse & les Gens de Guerre, qui sont comme les bras, qui peuvent défendre le corps de son État; L'importance est donc de savoir faire la Guerre pendant la Paix pour pouvoir jouir de la Paix, comme les Romains qui furent si bien ménager l'un & l'autre tems

pa-

(a) S. Augustinus Epist. 207.

pacifique & militaire, qu'ils furent l'admiration à toute la terre:

- - - - - *Duo sunt quibus extulit ingens  
Roma caput, Virtus Belli, & Sapien-  
tia Pacis. (a)*

Il doit prendre soin selon la situation de ses Etats d'avoir toujours des Vaisseaux prêts sur mer pour attaquer & se défendre, il doit avoir soin d'entretenir les Forteresses, qui couvrent les Frontières, avoir des Arsenaux ramplis de tous les attirails nécessaires pour la Guerre, afin que les Ennemis ne se puissent prévaloir de sa foiblesse pour l'attaquer. Le vrai moïen pour conserver la Paix sera donc d'être prêt à la Guerre suivant cette Maxime: *Si vis pacem, para bellum.*

S'il est vrai, que les petits Etats sont ordinairement en proie aux plus grands, & que le desir naturel porte les Souverains à aggrandir leur Domaine en assujettissant les Etats voisins; La Prudence Politique doit faire apprehender les Princes de faire la  
Guer-

(a) Sulpit. Satyr.

Guerre contre un Ennemi plus puissant qu'eux, parce qu'il arrive toujours, que le plus foible succombe au plus fort; Pour l'éviter, un Prince doit faire des Alliances avec ceux, qui le peuvent défendre, & qui ont le même intérêt que lui de joindre leurs forces pour résister à un Ennemi commun; Il doit persuader ses Alliés, que la conquête de ses Etats est un moyen pour envahir les leurs, & que la trop grande Puissance d'un Souverain belliqueux doit être fatale & suspecte à tous les Voisins; Si la Negociation peut éloigner la Guerre d'un Etat foible, ou qu'il puisse acheter la Paix à quelque prix que ce soit, il aura toujours beaucoup gagné.

Quand les Souverains sont obligés par la Justice de leurs prétentions, ou pour protéger leurs sujets à faire la Guerre, ils doivent tâcher de la porter chez leurs Ennemis, afin qu'ils y mettent la nape aux deux Armées, & qu'en les attaquant chez eux, ils encouragent leurs troupes, & qu'ils in-

intimixdent celles des Ennemis. La Prudence oblige encore les petits Princes de se mettre sous la protection des plus Grands tant pour en être conservés en tems de Paix, que pour en être défendus en tems de Guerre, & si par malheur un Ennemi victorieux menace un Etat d'une entiere ruine, il sera encore avantageux de ceder volontairement une partie pour pouvoir conserver le reste, en attendant que fortifié par des bonnes Alliances on trouve la raison & l'occasion juste & favorable pour recouvrer ce qu'on aura sagement abandonné pour un tems.

### REFLEXION.

**L**a défense de notre vie, de notre honneur, & de nos biens soutenue par des voies & moïens du Droit & de la Justice est legitime, & un affront souffert en attire ordinairement plusieurs autres ; cependant un Cavalier Chrétien doit considerer, qu'il lui est bien plus honorable de vivre en Paix  
 L avec

avec ses Voifins, & d'éviter prudemment toutes fortes de démêlés, que de les fôutenir fuivant cette belle Maxime tirée de celle des Souverains: *Amicitiam cum omnibus debet habere voluntas, defensionem vero fola neceffitas.* Il eft donc certain, qu'un Cavalier querelleux eft méprifé & haï de tout le monde, mais s'il eft civil & paifible, il gagnera l'eftime & l'amitié de chacun.

Comme l'on ne jouit de la Paix qu'en fe préparant à la Guerre; un Cavalier pour fe mettre en sûreté contre ceux, qui en voudront à fa vie, & pour fe trouver en état dans le cas de neceffité de la défendre contre ceux, qui l'attaqueront, & voudront la lui ôter injuftelement, doit être adroit dans les exercices du corps, particulièrement à faire des armes, & à monter à cheval, de peur que quelque faux brave ne veuille établir fa réputation aux dépens d'un homme, qui auroit autant de cœur mais moins d'adrefle que lui, il doit dis-je encore avoir de bons & fidèles Amis, qui prennent fon  
par-

parti, car l'experience nous fait bien voir, qu'un Cavalier qui a de la prudence, du cœur, de l'adresse, & des Amis, n'a point de démêlés.

Si donc malheureusement il est en peril d'être attaqué sur sa vie, ou dans la necessité de se défendre contre un tel ennemi, il doit toujours faire connoître au Public, qu'il a fait ce qu'il a pû, & ce qu'il a dû pour l'éviter, a fin de rendre sa cause favorable auprès tous ceux, qui prendront connoissance de ses differends, qu'il a avec son ennemi, il doit tâcher de se faire plutôt accorder, que d'en venir à une rupture ouverte, parce qu'il n'y a que la seule necessité de défendre sa vie, qui puisse justifier son action.

Si les grands Etats peuvent détruire les petits, les grands Seigneurs, dont l'autorité s'étend loin, ont de même la force d'accabler les Particuliers;

*Grandibus exigui pisces sunt piscibus esca.*

Il est donc de la prudence d'un Gentilhomme de respecter les Grands d'un

Etat, & d'éviter la haine d'un Ennemi plus puissant que lui; Il vaut aussi mieux quelquefois, s'il est attaqué dans ses Biens par un méchant procès, d'en abandonner une partie, que de hasarder le tout, & si l'on ne s'en peut défendre, il faut chercher des Protecteurs & des Amis, qui s'intéressent dans notre cause, & qui puissent nous procurer la paix & le repos, qui font le bonheur des Particuliers comme celui des Etats.





## CHAPITRE TROISIEME.

CONTENANT CINQ MAXIMES  
POUR L'ACCROISSEMENT DES ETATS,  
ET POUR L'ACCROISSEMENT DE LA  
FORTUNE DE LA NOBLESSE  
EN PARTICULIER.

**C**omme la sage Nature dans toutes ses fonctions ne se contente pas de donner aux corps vivans la faculté nutritive pour leur subsistance, & la generative pour la conservation de leurs especes; elle

leur accorde encore la faculté augmentative pour les faire arriver à leur perfection ; Je dois dire qu'à son imitation la Prudence Politique ne doit pas s'arrêter aux Maximes nécessaires pour l'Etablissement & pour la Conservation d'un Etat, mais qu'elle doit encore envisager celles, qui le peuvent porter à ce juste Accroissement, qui en fait la perfection.

Cette considération fait, que les Souverains ne sont pas animés d'une plus noble & d'une plus forte passion, que de celle d'immortaliser leur nom par l'amélioration & par l'aggrandissement de leurs Etats, étant persuadés qu'il n'y a rien d'Heroique à conserver l'Empire de leurs Prédecesseurs, & qu'il manque toujours beaucoup à la Gloire de ceux, qui n'ont pas rendu leurs Etats plus florissans ou plus grands.

Nous en avons un illustre exemple en la Personne de notre Auguste Souveraine MARIE-THERESE, que le Ciel nous l'a donnée pour travailler

infatigablement à la perfection de sa Monarchie, & pour la rendre plus florissante en la comblant de toutes sortes de biens par les arrangemens, qu'elle a faits dans le Politique, Civil, & Militaire, par les grands soins qu'elle a pris de l'Agriculture, des Manufactures, & du Commerce, par son Amour Maternel, qui est sans pareil, qu'elle a pour ses sujets en procurant constamment elle-même la bonne Education d'une quantité surprenante de Jeunesse par une profusion des sommes immenses, en lui abandonnant pour plus de commodité (ce qui est inoui chez les autres Nations de tous les siècles) ses propres Châteaux, Palais, & Hôtels.

Je dirai sans flater après Pline le Jeune: que notre Auguste Souveraine ressent toujours un sensible plaisir voyant les tendres réjettons de ses sujets; mais avant même que ceux-ci la voient, elle les reçoit à ses soins, afin qu'ils connoissent dès l'enfance leur Commune Mere, qui les nourrit si li-

beralement, & que ceux, qui croissent pour elle, croissent par sa nourriture, & que par ses alimens ils parviennent à sa solde. Sans contredire ils doivent tous autant de reconnoissance à l'amour de cette Souveraine seule, que chacun en doit à ses propres Parens.

C'est sûrement une des plus remarquables actions, que de procurer à ses propres dépenses l'esperance de la renommée du glorieux nom d'Autriche, parce que comme le même Plin ne dit: *Nullum est magno Principe immortalitatemque merituro impendii genus dignius, quam quod erogatur in posteros.* (a) On compte plusieurs milliers de Jeunesse de Noble & Libre Condition, qui ont reçu, & reçoivent continuellement leur éducation par la liberalité de cette Auguste Souveraine, & qui sont nourris pour être le secours dans les Guerres, & l'ornement dans la Paix, ils apprennent dès leur enfance à aimer leur Souveraine non seulement

com-

(a) Plinius in Paneg. ad Traj.

comme leur Protectrice, mais encore comme leur Commune Mere.

On peut donc aisément comprendre, quelles affections de douleur mêlées d'amour & de consolation elle ressentit dans son cœur maternel des cris, des gemissemens, des pleurs & prières publiques, que firent les Peres & Meres avec leurs enfans, les Vieillards & les jeunes Gens, en un mot tous ses sujets de tout âge, condition & sexe, lors qu'ils témoignèrent leur affliction à l'occasion de sa dangereuse maladie, qui les menaçoit de la perte de leur Commune Mere! mais aussi quelle joie pour elle d'entendre les applaudissemens, & les remercimens publics faits au Ciel pour son rétablissement.

Que dirai-je encore de la vie & des mœurs de la Jeunesse, que cette Auguste Souveraine forme principalement? Quel honneur ne daigne-t-elle faire à ceux, qui leur enseignent les Arts & les Sciences? de sorte que sous son Glorieux Regne les Etudes

ont reçu leur plus grand lustre. Oui la Posterité admirera toujours toutes les autres Vertus de l'Auguste MARIE-THERESE, mais sur tout elle celebrera avec les plus grands éloges & benedictions ses soins maternels, qu'elle a pour l'Education de la Jeunesse, ce qui est tout à fait propre & singulier à elle seule. C'est donc par là qu'elle lui procure son bonheur pour l'avenir, la rend capable à servir le Public en toute Condition, décharge les Parens des dépenses, qu'ils sont obligés de faire pour l'éducation de leurs propres enfans, en un mot augmente considerablement le Bien Public.

Sans doute cette Grande Souveraine comprend fort bien le sentiment commun des Saints Peres & des anciens Philosophes, que la Felicité des Etats dépend de la bonne Education de la Jeunesse, c'est par là aussi que MARIE-THERESE Grande en tout, fera à jamais renommée dans tout l'Univers; Elle fait voir sa Grandeur d'Ame

Ame dans toutes les entreprises aussi bien que dans toutes les adversités ; C'est à elle qu'on peut avec justice adresser ces paroles de l'Écriture : *Qui trouvera une femme forte ? elle est plus précieuse que ce qui s'apporte de l'extrémité du Monde.* (a) Et puisque selon le sentiment des Sages la vraie Félicité consiste dans l'être digne de la Félicité, on peut à juste titre nommer notre Auguste MARIE-THERESE la plus Heureuse, parce que tout l'Univers la reconnoit digne de la Félicité. Que le Grand DIEU donc lui prolonge la vie qu'elle merite ! & lui conserve le bon cœur qu'il lui a donné ! *Non pacem, non concordiam, non securitatem, non opes oramus, non honores ; simplex cunctaque ita complexum unum omnium votum est : Salus Principis.* (b)

Pour donner quelque ordre méthodique aux cinq Maximes, qui regardent l'Accroissement des Etats, je traiterai dans la Première de l'Agricultul-

(a) Proverb. Cap. 31.

(b) Plinius in Paneg. ad Traj.

culture, comme des premiers biens & richesses naturelles, qui les font fleurir; dans la Seconde j'examinerai la necessité & les avantages des Manufactures & de la Construction des Villes; dans la Troisième je considererai le Negoce du dedans, & le Commerce du dehors; dans la Quatrième j'expliquerai les avantages des Mariages, Successions, Elections, Donations, Achats, & Engagemens des Souverains, qui accroissent leurs Etats, & je finirai la Dernière en parlant des Conquêtes legitimes, qui les peuvent aggrandir.



## PREMIERE MAXIME.

*De l'Agriculture.*

**C**omme la culture des terres, des plantes, & la nourriture du bétail font les sources naturelles de tous les biens, qui sont nécessaires au Prince & à tous ses Sujets pour vivre abondamment & heureusement ; il n'y a rien dont un bon Prince ne doit prendre plus de soin pour mériter le nom de Pere de ses Peuples, que de l'Agriculture, qui fournit à son Etat les nécessités & les commodités de la vie. Telles manufactures que lui donnent les Arts, tels trésors qu'il puisse mettre dans ses coffres & dans la bourse de ses Sujets par les Finances, & par le Commerce étranger, il manquera souvent des biens naturels, s'il ne les tire de son propre fond, & s'il ne les reçoit de la main des laboureurs, qui  
 font

font les premiers Artisans de la Felicité Publique.

C'est pourquoi le premier soin d'un Souverain, qui veut faire prosperer & accroître son Etat, sera de faire en sorte, qu'il trouve chez lui les biens de la Nature necessaires pour nourrir & vêtir ses Sujets, & les autres besoins pour la commodité de ses Peuples, parce qu'il est vrai, qu'il n'y a point d'Etat plus heureux que celui, qui peut se passer de ses Voisins, & qui trouve dans la fertilité de ses Pais non seulement de quoi nourrir & entretenir abondamment ses Peuples, mais encore de quoi en fournir à ses Voisins qui en manquent, afin d'attirer ce qu'ils possèdent, & qui nous peut manquer, particulièrement leur or & argent.

C'est ainsi que les Etats de la Monarchie d'Autriche étant si bien cultivés par la diligence de ses habitans, après les avoir abondamment nourris & pourvus par ses richesses naturelles, qu'ils produisent, dont ils  
sur-

surabondent, ils en communiquent une grande partie aux autres Païs, c'est par là encore, que nous recevons pour l'argent de nos marchandises, ce que les Indes Orientales & Occidentales produisent de plus précieux.

Il y a dans certains Païs quelque défaut dans l'Agriculture, à cause que les laboureurs y sont accablés, & les terres quoique très-fertiles & plus grandes ne produisent pas peut être la moitié, que produisent les terres ailleurs moins fertiles & moins grandes ; C'est pourquoi il est desavantageux au Public de ne pas favoriser les laboureurs ; j'ajoute encore, qu'en bien des endroits les terres manquent de fumier pour être plus fertiles ; Si donc les païsans étoient un peu soulagés pour avoir suffisamment du bétail, & pouvoir mieux engraisser & labourer la terre, ils rendroient l'Etat bien plus abondant, & on debiteroit par le Commerce autant plus de ces biens à l'avantage du Souverain & des sujets.

Un

Un Prince pour être grand justes dans les petites choses, pourroit encore établir des haras dans les Provinces, pour empêcher que ses Voisins en lui fournissant des chevaux n'enlevent l'argent de son Etat, par ce moien la Cavalerie ne manqueroit jamais des chevaux de remonte, & c'est bien souvent la seule chose des richesses naturelles, qui manque le plus à quelques Etats, & dont l'établissement est honnête & avantageux. Les Eaux & Forêts, la Fouille des Mines, de sel, de fer, cuivre, or, argent, d'autres métaux & minéraux, & celle de marbre demandent les soins du Souverain aussi bien que l'Agriculture, qui comprend tout cela.

Je ne saurois assez louer ceux, qui défrichent les terres en Hongrie, qui ont desséché les marais en France en Poitou, & en plusieurs autres lieux à l'exemple des Venitiens dans la Polesine de Rovigo, des Ferrarois dans la vallée de Comachio, & particulièrement des Hollandois, & des Flamands

mands dans les Païs Bas, dont ils ont fait un petit Paradis terrestre par leur diligence & leurs peines sans exemple, ce qui me fait dire : que manquant de terre, ils ont labouré la mer & les marécages, après les avoir brisés par leurs digues.

Il est juste dans un Etat d'obliger les Possesseurs à cultiver le fond négligé, & de recompenser d'une immunité pour un tems ceux, dont la vigilance & les peines acquierent un nouveau fond à l'Etat en cultivant une terre abandonnée, ou en faisant des nouvelles plantations dans le Païs.

### REFLEXION.

**U**n Gentilhomme ne doit pas moins avoir cette noble ambition d'élever sa Fortune, & d'accroître son Patrimoine, qu'un Souverain a pour l'Accroissement de son Etat ; puisqu'on a le cœur bas, passe pour un fainéant & pour un homme, qui n'est propre à rien, quand on se contente

M

de

de manger l'heritage de ses Aïeuls. Un Cavalier qui a de la generosité, doit considerer la Fortune qu' il possède comme un moïen pour en faire une meilleure, & croire, que c' est dégenerer de la Gloire de ses Valeureux Ancêtres, que de n' y rien ajoûter, il faut qu' il se souvienne d' Alexandre le Grand, qui étant prêt de passer en Asie pour conquerir le Monde, partagea auparavant entre ses Amis, ce qu' il avoit en Grece, & ne se reserva que l' esperance de ses Conquêtes.

Si la mauvaise fortune nous empêche d' esperer un grand avantage, un cœur noble ne desesperera jamais; *Qui sperare nihil potest, desperet nihil.* Sentence qui me fait conclure, qu' un Cavalier doit avancer sa Fortune autant, que l' Honneur & la Justice lui permettent.

Le premier moïen & le plus facile, aussi bien que le plus legitime d' augmenter son Patrimoine & ses acquisitions, c' est par l' amelioration des biens qu' il possède, en employant ses  
pre-

premiers soins à veiller sur ses gens, ou sur ses Fermiers, & en empêchant qu'il ne demeure rien d'inutile dans ses terres, & que les Fermiers ne les desolent dans le tems, qu'ils seront prêts de les quitter.

Il tâchera d'augmenter le bétail pour rendre ses terres plus fertiles, & pour les faire mieux cultiver, il y fera des plantations, & sur tout il choisira des bons Fermiers, pour mieux faire valoir son fond, & en être sûrement païé.

Il se souviendra de ce Proverbe qui dit : que *L'œil du Maître engraisse son Cheval, & le pied du laboureur le champ.* Pour lui enseigner à prendre en personne connoissance de l'état de ses terres, parce qu'on ne trouve jamais un Intendant aussi zélé que le Maître, ni un Avocat qui ménage si bien les affaires que la Partie intéressée ; Il considérera encore, que la terre la plus belle est celle, qui a de tout, que la maison la plus commode est celle, qui n'emprunte rien pour

faire vivre son Maître ; & qu'il est avantageux & convenable à un Cavalier d'avoir de bons haras tant pour son usage que pour en tirer du profit, c'est un moïen de cooperer au Bien Public, & de faire son profit particulier. Les Personnes laborieuses sont les Peres nourriciers d'un Etat.



## SECONDE MAXIME.

*Des Manufactures & de l'Ar-  
chitecture.*

**A**près que la vigilance d'un Souverain aura pris soin d'avoir des laboureurs pour nourrir un Etat, & le combler de toutes sortes de richesses naturelles, elle doit le fournir d'artisans pour le servir, & le remplir de toutes sortes de Manufactures tant pour la nécessité & la commodité de la vie des sujets, que pour trafiquer avec les Etrangers. Le nombre des artisans en toute sorte d'Arts donnera l'abondance, mais les bons Ouvriers donneront la perfection aux ouvrages, & le credit pour les debiter.

Il a fallu dans les Etats, que les Magistrats aient établi des lettres de Maitrises, afin de ne permettre d'exercer un Art qu'à ceux, qui en auroient fait un parfait apprentissage. On

élit encore des Jurés de chaque Mé-  
tier pour visiter les ouvrages , pour  
mettre les artisans à l'amande , s'ils  
ne servent fidèlement le Public , les  
Souverains mêmes pour encourager  
les artisans à exceller à l'envie les uns  
des autres , ont accordé des Privileges  
& des recompenses tant à ceux , qui  
ont surpassé les autres dans leur mé-  
tier, qu'à ceux, qui ont inventé quel-  
que commodité ou quelque utilité dans  
les Arts.

L'industrie des Hollandois à ma-  
nufacturer plusieurs ouvrages a fait  
dire , que cette Nation avoit l'esprit  
au bout des doigts , parce qu'elle ex-  
celloit en toutes sortes d'Arts méca-  
niques, elle a encore fourni les cargai-  
sons de marchandises à tous ceux , qui  
ont voulu faire des voïages de long  
cours par mer , ce qui n'a pas moins  
contribué que le Commerce à l'éta-  
blissement de leur Republique.

La France , qui est le País de l'  
Europe le plus peuplé, ne se conten-  
te pas du travail de ses laboureurs  
pour

pour cultiver ses terres, elle emploie encore l'industrie d'une partie très-considérable de ses habitans, non seulement à lui fournir toutes sortes d'ouvrages, mais encore à travailler pour les Etrangers, & par ce moien elle attire leur argent, ou en échange les marchandises, qui lui manquent; Elle a établi les Manufactures, qui lui manquoient, témoin les points de France, les glaces des miroirs, & la fonte du cristal, qu'elle a empruntée des Vénitiens, témoin encore les Fabriques des draps, & des bas de soie qu'elle a établies à l'aide des Ouvriers d'Angleterre & de Hollande; en badinant avec ses galanteries du Palais & ses autres petits ouvrages de la rue saint Denis elle fait gagner l'argent des Etrangers.

C'est pourquoi les soins infatigables d'un Souverain joints à la vigilance de ses Ministres pourroient faire rechercher chez les Etrangers par des pensions & recompenses les Ouvriers, qui excellent dans les métiers,

pour établir dans ses Etats les Manufactures, qui y manquent, c'est par là qu'au lieu de laisser fortir l'argent de chez soi, on attire celui des autres Païs.

C'est une coutume, qui n'est pas moins juste qu'avantageuse à l'Etat, que dans les grands Hôpitaux l'on procure charitablement aux pauvres les moïens de se retirer de la nécessité par l'apprentissage de differens Métiers, ou par l'application aux Manufactures, parce que c'est un moïen pour leur faire trouver les choses nécessaires à la vie, & de servir le Public; ajoutez que telles personnes appliquées à exercer un art nécessaire au bien de l'Etat seront retirées d'une oisiveté dangereuse, qui est la source de tous maux. Vopiscus assure dans ses Histoires, qu'à Alexandrie il y avoit un ordre, par le quel les aveugles & les gouteux mêmes étoient occupés à travailler.

Il faut sur tout que l'attention des Magistrats, qui déchargent les Princes des petits soins de l'Etat, empêche, qu'

qu'on ne vende aux Etrangers des matières crues, c'est à dire non manufacturées, comme la laine, le chanvre, le cuir &c. afin qu'après les avoir mises en œuvre ils ne nous les rapportent à leur grand avantage & à notre perte, puisque c'est un moien de gagner notre argent, en nous rendant une aune de drap, par exemple de vingt livres, pour une livre de laine de vingt fols, de telle façon il y a double perte, celle des sujets, qui sont privés du gain, & celle de l'argent, que l'Etranger leur enleve en leur revendant bien cher une Marchandise, qu'ils lui ont donné à bon prix.

On doit s'attacher à faire cultiver les Arts, qui sont necessaires pour notre conservation, comme sont ceux des boulangers, des cordonniers, des tailleurs, des tisserants, des charrons, des Architectes &c. mais on doit veiller particulièrement à établir & à conserver les Arts, qui servent à la Guerre, comme l'Architecture militaire, l'Artillerie, la Navigation, les Manu-

factures de poudre à feu, de méche, de boulets, d'armes offensives & défensives, & après cela on prendra soin d'avoir des Ecuïers & des Maitres d'armes pour dresser la Jeunesse, enfin on ne negligera rien pour fournir son Etat de tous les artisans necessaires pour le Bien Public.

Entre tous les Arts, qui servent à la Grandeur & à la Force d'un Etat, l'Architecture, qui sert à l'aggrandissement des Villes, & qui les défend par ses Forteresses, est très-recommandable; il est donc bon de connoître les causes, pour lesquelles les Villes ont été établies & ornées. Il faut premierement remarquer, que le secours mutuel, que les hommes peuvent se rendre dans la Societé civile, les a portés à demeurer ensemble dans les Villes, qu'ils ont fortifiées pour se défendre de leur Ennemi commun, & comme il a fallu une police pour les regler, on peut dire que c'est dans la Cité, dont elle emprunte son nom, qu'elle a commencé, de sorte que les  
Peu-

Peuples qui demeurent fans Villes, & les Pais où il n'y en a point, peuvent passer pour barbares, & que les Etats ( dont les Villes font en plus grand nombre, plus fortes, & plus belles) font les plus polis, & les plus floriffans.

La situation d'une Ville, que l'on veut rendre confiderable, doit être dans un climat fain, pour contribuer par la bonté de fon air à la fanté de fes habitans, elle doit être arrosée de quelque fleuve, ou si la situation le permet, près de la mer pour y attirer les richesses necessaires à la felicité de ses habitans, elle doit être bien fortifiée, si elle est proche d'un Pais ennemi, pour qu'on y vive en sûreté.

La fertilité du Pais, les Manufactures, le Commerce, les exercices de la Pieté Chrétienne, les Tribunaux de Justice, les Universités, & les excellens Maîtres en toutes sortes d'Arts peuvent beaucoup contribuer à son accroissement; mais pour devenir Capitale d'un Etat, & l'élever au dessus  
de

de toutes les autres, il faut que le Souverain y fasse sa Residence ordinaire, afin que les Grands y venant faire leur cour, & rendre leurs services au Prince, l'enrichissent, & l'accroissent par de magnifiques Bâtimens, & que le peuple, qui y est attiré par le gain qu'il trouve au service d'une riche & nombreuse Cour, puisse multiplier le nombre de ses habitans. Les Privileges, que les Princes accordent aux grandes Villes, servent encore beaucoup à les accroître, sur tout quand la sûreté & la bonne Police s'y rencontre, & que dans toutes les conditions le peuple y trouve à gagner.

### REFLEXION.

**L'**Accroissement de la Fortune des Cavaliers, à l'exemple de celle des Etats, consiste à rechercher par le choix des artisans, tout ce qui est nécessaire tant pour le service de leurs Personnes que de leur Famille; pour cela il faut choisir les plus habiles artisans

tisans pour s'en faire servir, parce qu'il est vrai, que leur réputation est presque toujours une marque infail-  
 lible de leur adresse, & pourvû qu'on  
 puisse se défendre d'acheter en dupe  
 leur réputation, on ne sauroit trop  
 paier leur ouvrage.

Un Cavalier, qui cherche une  
 bonne éducation pour parvenir aux  
 plus grands emplois militaires, ne sau-  
 roit jamais trop donner d'argent pour  
 avoir les meilleurs Maîtres en toutes  
 sortes d'exercices du corps. A ce su-  
 jet nous pouvons dire à la gloire de  
 la Ville de Vienne, qu'elle en a de si  
 excellens, que par les soins Maternels  
 de notre Très-Auguste Souveraine  
**MARIE-THERESE**, elle est deve-  
 nue aujourd'hui la plus belle école de  
 l'Europe par sa Celebre Université,  
 par ses Academies aussi magnifiques &  
 commodes en Bâtimens, que bien gou-  
 vernées & réglées en toutes sortes d'  
 instructions, & nobles exercices, où  
 la Jeune Noblesse, qui y vient de tout  
 part pour recevoir la bonne éducation,  
 est tout à fait satisfaite. C'est

C'est un grand secret pour vivre à son aise, de se pourvoir de toutes sortes d'ouvrages pour la nécessité & pour la commodité de la vie, comme d'avoir des habits propres, de beaux meubles, & tout ce qui sert à l'usage de la vie. Un Cavalier aiant dans sa possession des terres, pourra les augmenter en y établissant des Manufactures pour y attirer de l'argent, afin de debiter aux Ouvriers & Marchands les richesses naturelles, qui croissent sur ses terres, étant vrai, que les Personnes laborieuses & industrieuses portent l'abondance par tout.

Il aura de la réputation & du plaisir à faire bâtir sur ses terres, & embellir sa demeure, à faire construire quelque édifice considérable dans la Capitale, où sa Condition l'engage de résider pour faire la cour à son Souverain. Une belle maison, qui est le bien dont il jouira le mieux, & qu'il verra le plus souvent, doit être placée dans un quartier de la Ville qui soit sain, près du Palais du Souverain

si cela se peut, & dans un lieu, où il trouve facilement toutes les commodités de la vie, son bâtiment pour être parfait doit être stable, commode, & magnifique autant que sa Fortune lui permettra.

Comme la Prudence des Souverains leur fait choisir une situation avantageuse pour bâtir une Ville ; qu'elle doit être dans un lieu fertile, près des bois, des rivières ou de la mer, & que cette Ville doit être fortifiée pour être à couvert de l'Ennemi ; de même un Cavalier, qui veut acheter une terre, ou accroître quelque une des siennes pour y habiter ; observera que le País soit fertile, que la demeure en soit saine, qu'elle soit près d'une rivière, qu'elle soit accompagnée de bois & des prés, que le bâtiment soit fort, ou tout au moins dans un lieu sûr, & qui ne sente pas la poudre à canon ; Quant au choix des domestiques, un Cavalier ne doit rien épargner pour en avoir, qui soient industrieux & laborieux, afin d'en être d'autant mieux ser-

fervi, qu'ils auront plus d'adresse & de vigilance.

La fortune des plus grands Seigneurs est si bizarre, sur tout quand ils font profession des armes, que je ne saurois desavouer une Coûtume pratiquée en plusieurs Païs par les Gentilshommes, qui apprennent un métier pour gagner leur vie, si la captivité ou quelque malheureux accident les y réduit; L'Empereur Neron professoit le métier de potier, la peinture, & la musique, & lorsqu'on lui prédit, qu'il seroit un jour privé de l'Empire, il répondit ces paroles, qui depuis sont passées en Proverbe, que: *Chaque Païs nourrit les Arts.* L'Empereur Valentinien étoit un excellent Peintre, & savoit faire des figures en cire & en terre grasse; Albert IV. d'Autriche excelloit en Architecture, il avoit la coûtume de doler & de tourner; Charles V. faisoit des horloges & d'autres ouvrages d'un travail très-fin & très-subtil; Rodolphe II. tiroit des portraits à merveille; Ferdinand I.

Grand.

Grand-Duc de Toscane exerçoit le métier d'orfevre, & polissoit les perles, il avoit la coûtume de dire: *Dii omnia laboribus vendunt.*



## TROISIEME MAXIME.

*Du Negoce entre les Sujets, & du  
Commerce avec les Etrangers.*

**I**l ne suffit pas pour la Felicité d'un Etat, qu'il y ait des laboureurs & des artisans, qui fournissent en abondance les richesses naturelles & artificielles, il faut y établir des Marchands, qui ramassent tous les biens dans leurs boutiques ou dans leurs magasins pour en faire des trésors publics, où les Particuliers vont l'argent à la main se pourvoir de tout, ce qui leur est necessaire ; Sans ce secours, que l'on trouve ordinairement dans les Villes, les ouvriers & les païsans perdroient plus de tems à aller debiter leurs ouvrages, différentes marchandises, & denrées, qu'ils n'emploient à travailler, ou bien il faudroit, que chaque Bourgeois fit un voïage à la campagne, ou allât chercher bien loin des artisans pour acheter

ter de la premiere main, ce qui lui est necessaire pour l'usage & pour la commodité de la vie.

C'est donc par les Marchands que les sujets s'entre - communiquent tous les biens d'un Etat, & au lieu de mépriser leur Condition, l'on devroit les proteger & les maintenir; on devroit leur faciliter les moïens de se fournir de toutes sortes de marchandises par la commodité & la sûreté des chemins & par la navigation.

Comme le corps humain ne subsiste que par la circulation du sang, qui communique la nourriture & la vie à toutes les parties du corps; de même un Etat ne subsiste que par le Ne- goce, qui fait circuler entre les mains de tous les sujets les biens, dont il abonde. La Politique ne reconnoit point de moïens plus assurés pour établir & proteger les Marchands, que de faire regner la bonne foi parmi eux, & en cas de differends leur faire rendre prompte & sommaire Justice, leur ac- corder même (comme l'on fait dans

plusieurs Villes Marchandes ) le pouvoir de choisir entre eux des Juges, qui décident leurs affaires avec promptitude & sans interêts.

Après le Negoce, qui se fait entre les sujets, il faut considerer celui, qui se fait avec les Etrangers, dont nous parlerons sous le nom de Commerce. Il est donc si necessaire pour décharger un Etat des choses, dont il surabonde, & lui fournir celles, dont il manque, que nous ne verrons aucun País dans le Monde si favorisé de la nature, qui n'en ait besoin ; mais pour le bien faire l'on ne doit jamais porter aux Etrangers aucune marchandise, que l'Etat n'en soit auparavant suffisamment fourni ; On ne doit pas non plus aliener par le Commerce avec nos Voisins les choses, dont ils se peuvent servir contre nous, sur tout dans le tems de Guerre, comme des armes, des vaisseaux, des chevaux, & generalement tout ce qui leur peut servir à nous faire la Guerre ; Il faut de plus exclure du Commerce les ma-  
ti-

tières cruës, comme nous avons dit ci-deffus.

L'or & l'argent font des choses si précieuses, que tous les Etats ont jugé à propos d'en empêcher le transport, si ce n'est pour des raisons particulières, & lorsqu'on ne peut faire le Commerce par échange; En récompense il n'y a rien, que les Souverains ne doivent faire pour attirer chez eux l'argent de leurs Voisins, comme la France fait attirer celui de l'Espagne, d'Angleterre & d'autres Païs; Comme les Hollandois surpassent toutes les Nations par l'avantage du Commerce, ils se sont en peu de tems enrichis des denrées & de tout, ce que les quatre parties du Monde produisent.

Les choses, dont on devroit empêcher l'entrée dans un Etat, sont celles, qui servent au luxe, qui appauvrit l'Etat, comme les pierreries, les parfums exquis, les points de France, d'Espagne, les tableaux d'Italie, les porcelaines de la Chine, & generale-

ment tout, ce qui sert plutôt au Luxe, qu'à la nécessité & à la commodité de la vie, on peut empêcher l'abus de ces sortes de marchandises en les surchargeant d'un grand impôt pour le droit d'entrée, afin d'ôter aux Etrangers le profit, qui les leur fait apporter, & punir le luxe des Particuliers à l'avantage du Public.

Pour faciliter le Commerce il faut rendre les rivières navigables, tirer des canaux autant qu'on peut forcer la nature du terrain, il faut rendre les ports sûrs, la mer libre de pirates, les chemins & passages en bon état, & exempts de voleurs; Il faut autant qu'on peut affranchir d'impôts les denrées & marchandises, qui nous sont nécessaires, & que nous souhaitons, que les Etrangers nous apportent, & empêcher, qu'ils ne soient vexés dans leur Commerce, en leur rendant prompt & bonne Justice, quand ils plaident contre les sujets naturels du País, qui leur ont fait quelque lésion ou quelque perfidie.

Il faut autoriser le Commerce étranger, & non pas en décrier la Profession comme fordide, parce que les riches Negocians, qui font le Commerce avantageusement au Public, se retireroient. Le Negoce du dedans des Marchands se laisse au commun des Sujets, mais le Commerce étranger en gros peut convenir aux Gentilshommes, comme une occupation d'autant plus glorieuse, qu'elle est penible & hazardeuse.

Le moïen qu'on a trouvé d'établir le Commerce dans quelque Etat, où les bonnes bourses ne vouloient pas se hazarder à de si grandes entreprises, a été d'associer plusieurs Compagnies, où l'Etat a aussi mis de son fond, engageant par là les plus Puissans à y mettre quelque somme pour commencer de si glorieux & si avantageux Etablissement au Public, on a même gratifié ces Compagnies de plusieurs beaux Privileges, pour attirer plus de gens à s'y joindre, & à travailler à l'envie les uns des autres.

C'est pourquoi la protection du Souverain, l'interêt commun de tous ceux qui y sont engagés, la commodité par eau & par terre, la prodigieuse consommation des marchandises, qui se fait dans les Etats, & l'intrepidité à mépriser les perils, produisent par le Commerce un grand avantage au Public & aux Particuliers.

### REFLEXION.

**I**l est de la prudence d'un Gentilhomme autant que de son interêt, de savoir bien faire vendre ce que ses terres produisent, & de bien acheter les choses qui lui manquent, il doit se précautionner contre l'artifice des Marchands, qui lui offrent le credit, mais il est très-difficile de satisfaire à leur *lucrum cessans*, & aux autres interêts, que l'envie du gain leur suggere.

Comme entre les Conditions du Peuple la Profession de Marchand doit être exercée par ceux, qui ont de l'esprit, aiant à faire dans leur Negoce  
avec

avec du monde de toute Condition, il convient qu'on les considère. On a vû des exemples, qu'il a été souvent avantageux à plusieurs de bonne Famille, qui s'étoient ruinés, de rétablir leurs affaires par la conjonction de la Famille de quelque riche Marchand avec la leur, les Magistrats mêmes proviennent assez souvent de riches Marchands.

Quant au Commerce étranger; un Gentilhomme le peut exercer avec réputation, parce que si la Noblesse tire son origine du courage des hommes & de leur valeur, il n'y a point de Profession, où il en faille tant, qu'en celle-ci, où souvent l'on n'a pas à combattre des hommes seulement, mais des hommes & la furie encore de tous les elemens, ce qui fait dire, que la plus forte épreuve, que l'on puisse faire de la résolution d'un homme & de sa bravoure, c'est de le voir exposé à la mer; Les Nobles Venitiens, les Gentilshommes Espagnols, Portugais, Anglois, & les premiers Magi-

frats de Hollande ont toujours exercé avec réputation le Commerce maritime, sans parler des Banquiers, comme il y a plusieurs Gentilshommes, qui les sont en Italie.

C'est pourquoi un Gentilhomme ne peut pas manquer le dessein du Bien Public, quand il se hazarde à la mer soit pour le Commerce, soit pour la Guerre. S'il ménage sagement le Commerce, quelque risque qu'il court, l'expérience de plusieurs Etats lui fait voir, qu'il y a beaucoup plus à gagner qu'à perdre, parce qu'il peut profiter d'avantage en un An de Commerce, qu'en plusieurs Années dans une autre Condition. Quant à la Guerre, particulièrement contre les Infideles, se trouvant moins en concurrence de ceux, qui veüillent servir sur mer; un Gentilhomme y trouvera bien plutôt son compte, & quand il y est une fois accoutumé, la Guerre y est beaucoup plus douce & de moins de dépense que sur terre, sans parler de cette Gloire immortelle, qui suit ces braves

Avan-

Avanturiers , qui s'exposeront à des  
voïages de long cours pour arborer  
l'Etendart de la Croix sur les terres  
des Barbares & des Infideles, dont l'  
on trouve plusieurs exemples dans les  
Histoires.



## QUATRIEME MAXIME.

*Des Mariages, Successions, Elections, Donations, Achats & Engagemens.*

Ce n'est pas assez d'accroître le corps d'un Etat en ménageant ce qui est au dedans, si les Souverains n'ont soin d'y ajouter des nouveaux Domaines pour le porter à cette juste Grandeur, qui en fait la perfection.

Le premier moïen le plus naturel & le plus legitime, que les Princes puissent avoir pour accroître leurs Etats, c'est de contracter leurs Mariages avec les Princesses Heritieres de quelque Souveraineté, qui soit de leur convenance, & avantageuse à leur Etat. Les Particuliers peuvent se marier par inclination & pour leur intérêt particulier, mais les Souverains, qui sont moins à eux qu'à leur Etat, se doivent marier par consideration poli-

liti-

litique, ou pour le seul intérêt du Bien Public, qui renferme le leur propre.

La Très - Auguste Maison d'Autriche nous donne un celebre exemple de cette Maxime ; qui venant depuis cinq siècles de l'ancienne & Illustre Maison des Comtes d'Habsburg en Suisse, s'est aquis par divers Mariages la Souveraineté de la plus grande partie de l'Europe, ce qui a donné lieu de dire :

- - - - *Tu felix Austria nube.*

Si un Souverain ne peut épouser une Princesse étrangere, qui joigne ses Etats aux siens, il pourroit contracter Mariage avec quelque Puissante Héritiere de ses Etats, & particulièrement de sa Maison pour en réunir les biens à son Domaine, afin d'enrichir du moins sa Couronne, s'il n'est pas assez heureux d'aggrandir son Etat. L'intérêt de finir avantageusement une Guerre étrangere ou civile en réunissant les cœurs par l'union du Mariage, ou en se conciliant des Alliés, cet intérêt dis - je détermine souvent les

Prin-

Princes au choix des Personnes, qu'ils doivent épouser, ce dont l'Histoire est toute pleine d'exemples.

Le second moïen qui donne droit aux Souverains de s'accroître, sont les Successions legitimes de leurs Parens, que le Droit de la Nature leur donne, & qu'ils paroissent recevoir des mains de Dieu, qui conduit la Nature. Ils sont donc en droit de s'en mettre en possession, dès qu'il y a ouverture, & de prendre la voïe (s'il n'y a point d'autre moïen) des armes pour les retirer de la main de ceux, qui jaloux de leur Puissance, les veulent usurper.

Le troisiéme moïen d'accroître les Etats est l'Electiion, qui fait choisir par des Peuples Libres un Souverain, à la charge d'unir & d'incorporer ses Etats à la Couronne Elective, qu'ils lui mettent sur la tête; Cette Maxime a été pratiquée par les Polonois, qui ont uni le Grand Duché de Litvanie à leur Couronne en élisant pour Roi Jaguillon, qui la possédoit;  
c'est

c'est encore par l'Élection, que nous avons vû dans la Personne d'un Prince unir deux États, comme la Pologne en différens tems avec la Hongrie, le Duché de Saxe, & la Principauté de Transilvanie.

Le quatrième moïen qui aggrandit les États, c'est la Donation, qui fait, que des Peuples Libres, ou des Rois donnent volontairement leur Souveraineté à quelque bon Prince pour en être protégés & gouvernés. En Asie les Rois Attalus de Pergame, & Nicomedes de Bitinie donnerent leurs Roïaumes par testament aux Romains. Humbert dernier Comte du Dauphiné donna par testament sa Province au Fils ainé de France à condition, qu'il en porteroit le Nom; Le Duché de Luxembourg passa par testament à Antoine Duc de Brabant. Les Peuples de la Prusse donnerent leur Souveraineté aux Polonois du tems du Roi Casimir; sans parler des Donations faites à l'Église de Rome par les Empereurs, qui comme Princes pieux &

Fils

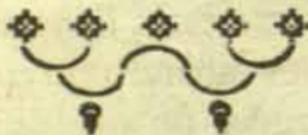
Fils devots de l'Eglise ont fait gloire d'enrichir leur Mere.

Il faut que les Princes, qui prétendent à de semblables Donations, fassent gloire de posséder toutes les Qualités Royales, qu'ils ne manquent pas de protéger & de caresser les Souverains, qui n'ont point d'heritiers, & les Peuples qui n'ont point de Maitres.

Quant au cinquième moien d'accroître un Etat, il n'y a point de commerce plus avantageux ni plus honorable à un Prince, que d'acheter une Souveraineté, qui est un bien, qui ne se peut pas assez paier, parce qu'oultre l'honneur que le Prince acquiert, le revenu en est perpetuel. Jeanne Premiere Reine de Naples & Comtesse de Provence vendit à trop bon marché au Pape Clement VI. Avignon avec le Comté de Venaisin en les lui donnant pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or de Florence. Jean I. Duc de Brabant acheta le Duché de Limbourg. Frederic Bourgrave de Nuremberg acheta de l'Empereur

pereur Sigismond le Margraviat de Brandebourg avec l'Electorat, qui y étoit attaché.

Il est encore avantageux à un Prince de joindre à son Etat quelque Pais par Engagement, particulièrement quand par la longueur du tems, & l'accoutumance des Peuples à obéir, il est suivi d'une alienation, ou d'une irrevocable possession. Les Polonois possederent bien long-tems la Livonie pour une somme d'argent, qu'ils prêterent à l'Ordre Teutonique pour faire la guerre au Grand Duc de Moscovie, les mêmes retiennent les treize Villes de Scepuse Province de la Hongrie, que leur donna en gage le Roi Sigismond pour la somme de trente sept mille de sexagenes de larges gros, monnoye pour lors de Boheme, & par le même droit le Pape retient au Duc de Parme le Duché de Castro.



*REFLEXION.*

**L**es Familles Nobles ne s'élevent pas moins que les Etats en contractant d'avantageux Mariages, ce sont des presens du Ciel, mais la prudence humaine y doit contribuer, puisque pour le plus souvent il arrive, qu'on est malheureux par sa faute. Un Cavalier considerera donc, que l'établissement, la conservation, & l'accroissement de sa Famille dépend d'un avantageux Mariage; Pour le bien faire il faut avoir égard aux biens & à l'Alliance des Parens, mais particulièrement à la Vertu & au merite de la Personne qu'on veut épouser.

Les Successions sont les moïens les plus ordinaires d'enrichir & d'élever les Maisons, la prudence économique les doit ménager, afin de les accroître autant, que l'honneur & la Justice le permettent, il vaut quelquefois mieux les abandonner, quand elles sont chargées de procès ou de det-

tes,

tes, que de les recueillir, & de consumer son bien pour les faire adjuger, ou pour les purger de dettes.

Un Cavalier s'efforcera par une noble éducation d'aquerir toutes les bonnes qualités nécessaires pour réussir dans le Monde, il tâchera de se faire connoître du Prince & de ses Ministres, afin qu'il soit choisi pour remplir les Charges d'un Etat & les emplois, où l'on peut arriver sans argent, par le seul mérite.

Il doit caresser & rendre toutes sortes de bons offices à ses Parens & à ses Amis, qui auront du bien, & qui se trouveront sans enfans ou sans proches heritiers, afin de s'attirer par quelque honnête Donation les richesses qui lui manquent.

Quand un Gentilhomme par son industrie aura aquis de l'argent, la prudence l'engage à l'emploier à l'achat de quelque belle terre, ou de quelque charge militaire, qui lui fasse honneur & profit; Il se souviendra pourtant, que le plus solide bien qu'il puisse

se aquerir, c'est le fond de terre, pourvû qu'il ait auparavant quelque Charge, ou quelque honnête emploi pour s'occuper & faire figure dans la vie civile, où l'on regarde toûjours avec mépris les personnes fainéantes, qui ne sont bonnes à rien, & qui sont à charge à tout le monde.



CINQUIEME ET DERNIERE  
MAXIME.*Du Droit des Armes en faisant  
des Conquêtes.*

**C**omme la Vaillance est une Qualité Royale des Souverains, qui anime leur Ame magnanime à se distinguer par des Actions Militaires & Heroïques, & par des Conquêtes Justes & Glorieuses ; Pour y réussir la bonne Politique leur doit enseigner à entreprendre la Guerre sagement ; à la faire fortement ; à la finir avantageusement ; enfin à conserver sûrement les choses conquises.

Sur tout & principalement ils ne doivent pas fonder leur esperance sur la seule force de leurs armes, mais en conservant toujours imprimé dans leur cœur la Crainte de Dieu, ils doivent implorer sa Divine Assistance, & y fonder plutôt toute leur esperance ; Par-

ce que le Saint Esprit nous assure que : *Les yeux du Seigneur sont sur ceux qui le craignent ; il est leur protection puissante , & l'affermissement de leur force.* (a) De plus *Considerez, mes enfans, tout ce qu'il y a eu d'hommes parmi les nations , & sachez, que jamais personne qui a esperé au Seigneur n'a été confondu.* (b) Le Glorieux Fait de Judith nous confirme là-dessus : *On fit assembler ensuite dit l' Ecriture sainte tout le peuple , qui passa la nuit en prières dans le lieu où il s' étoit assemblé, demandant au Dieu d' Israël qu' il lui plût de venir à leur secours.* (c) après quoi Judith avec les Israélites remporta la fameuse Victoire sur Holoferne & les Assyriens ; *Alors Judith chanta ce cantique au Seigneur , & dit : entr' autres louanges pour remercier Dieu Le Seigneur qui met les armées en poudre ; le Seigneur , est le nom qui lui appartient. - - Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront très-grands devant vous en toutes choses.* (d)

Que

(a) Ecclesiastici Cap. 34. (c) Judith Cap. 6.  
 (b) Ecclesiastici Cap. 2. (d) Judith Cap. 16.

Que le Grand Dieu donc des Armées benisse leurs desseins, & que la Prudence accompagne leurs projets, ils doivent éviter deux choses en entreprenant la Guerre: l'injustice, & la temerité. Les justes causes, qui permettent aux Souverains de prendre les armes, sont: La défense de leurs sujets & celle de leurs Alliés; La vengeance des torts qu'on leur a faits; Les justes prétentions sur un Etat; Et la défense de la vraie Religion.

Pour éviter la temerité il faut, avant que de commencer la Guerre, y voir une évidente utilité, & une apparence d'y réussir sans hazarder ce que l'on possède, pour cela l'on assurera le dedans de l'Etat en donnant contentement à ses sujets, en justifiant la prise des armes pour en être assisté au besoin. On assurera le dehors en faisant de nouvelles Alliances, ou en renouvelant celles des Voisins, qui nous peuvent secourir, ou incommoder nos Ennemis, & en détachant leurs Alliés, qui peuvent les secourir. L'

on refoudra enfin, par où l'on doit attaquer, & quel est l'endroit le plus foible pour entrer chez les Ennemis, & par où ils craignent le plus d'être surpris.

Un Souverain, qui veut faire avantageusement la Guerre, doit garder le fecret pour empêcher les Ennemis de fe préparer à le recevoir, & afin qu'étant attaqués à l'improvû, ou par l'endroit où ils ne s'y attendent pas, ils foient accablés avant que d'être en défenfe. Il doit attirer dans fes Armées des braves Officiers de toutes les Nations voisines pour se fortifier de ceux, qui pourroit fervir son Ennemi. Il doit établir de bons magazins pour nourrir fes Armées, qui periffent presque toujourns manque de vivres, & tenir pour une Maxime autant approuvée, qu'elle est veritable, que de deux Ennemis en campagne celui, qui a du pain le dernier, est toujours Vainqueur de l'autre. Il faut qu'il attaque d'abord de toutes ses forces pour ébranler & accabler son Ennemi.

Un

Un Conquerant y doit aller en Personne pour rassûrer son Armée, pour étonner son Ennemi, & pour être mieux servi des soldats & des Officiers, tout y est à esperer, lorsqu' ils combattent à la vuë de leur Monarque, & dans l'esperance assurée, que leurs services seront reconnus & recompensés.

C'est une Maxime qui regarde encore le Militaire, que celui, qui dépense le moins, est moins servi, puisque l'on ne peut pas bien l'être, si l'on ne paie bien, & outre que les petites Armées sont aisées à être battues, elles sont aussi hors d'état de tenir la Campagne & de faire en même tems des Sieges, ce qui est nécessaire pour conquerir. Il y en a, qui apprennent à leurs dépens, combien il est dangereux d'être bons œconomes, quand on se doit armer; car pour avoir épargné, ou pour avoir donné de l'argent trop tard, ils ont été vaincus par leur Ennemi avant que d'avoir eu des Troupes suffisantes, des Officiers, & des Alliés pour se défendre.

La seule foiblesse d'un Ennemi n'est pas capable de l'intimider & de l'empêcher, qu'il ne trouve des Alliés, qui le défendent. Je conclus donc, que si la Guerre est défensive, on la fait comme l'on peut, mais quand elle est offensive, & qu'on la fait pour conquérir, il la faut faire à l'exemple des Turcs, & des autres Conquerans avec toutes ses forces, & n'y rien épargner; ou ne pas la faire.

Puisqu'une chose aussi violente, telle qu'est la Guerre d'un Conquerant, ne peut pas durer long tems, à cause que la jalousie, & l'intérêt de la conservation commune engage souvent les Princes voisins à prendre les armes en faveur du plus foible. Un sage Conquerant prendra donc son tems pour finir la Guerre par un traité, qui lui assure les Conquêtes, qu'il vient de faire, & qui lui acquière l'amitié des Souverains voisins, qui seront ravis d'éviter la dépense d'armer, pourvu qu'ils aient la Gloire d'être Arbitres, outre que l'Etat déjà abatu  
fera

sera bien aise de finir une Guerre, qui peut avoir de plus dangereuses suites, & dont il ne se peut délivrer, qu'en mettant la nape aux Armées qui l'attaquent, & à celles des Alliés qui le défendent; C'est ainsi qu'ont été assurées à la France par la Paix de Pirénées les Conquêtes, qu'elle avoit faites sur les Espagnols en Flandre.

La Maxime des Turcs de faire la Guerre de toutes leurs forces pour faire des Conquêtes inopinées, & une Paix avantageuse pour ne rien rendre; leur faire éviter le danger d'être repoussés par l'union des Princes Chrétiens contre leur Ennemi commun, mérite de la reflexion; Après avoir donc ainsi souvent recommencé ils ont envahi la meilleure partie du Monde en faisant des Conquêtes, qui doivent faire trembler toute l'Europe.

*Non minor est virtus quam quærere, par-  
ta tueri.*

Charles VIII. Roi de France perdit le Roïaume de Naples en aussi peu de tems, qu'il l'avoit conquis avec  
peu

peu de difficulté. Charles Gouftave Roi de Suede dernier Conquerant de la Pologne & du Danemarc fut contraint d'abandonner en un moment tout, ce qu'il avoit pris. Par là on peut bien juger, qu'un Souverain perd beaucoup en faisant des Conquêtes, quand il n'a pas l'adrefse de finir avantageusement la Guerre. C'est donc une Maxime constante & approuvée par l'exemple de tous ceux, qui ont fait la Guerre, qu'il est dangereux de s'opiniâtrer à vouloir conquerir un Etat entier, quelle esperance qu'on en ait, & malgré que la prosperité de nos armes puisse nous en flater, il est plus expedient d'affûrer par une bonne & prompte paix ce que nous avons conquis.

Comme un Etat aquis par le Droit des Armes reveille la jalousie des Princes voisins, & qu'il les excite à former plusieurs ligues contre le Conquerant pour le lui arracher; il doit penser aux moïens de le maintenir & de le conferver en ménageant l'esprit & le cœur de ses nouveaux sujets. Le

Le premier moïen donc est de s' en faire estimer, aimer, & craindre, parce que la Principauté méprisée, haïe, & foible est un arbre, qui tombera au premier vent; Il doit caresser les Peuples conquis, leur faire connoître qu' on conservera religieusement leurs Privileges, & que l' on ne veut assujettir leur Liberté, parce que ce sont des biens, qui les pourroient engager plus long-tems à se défendre vaillamment.

Alexandre le Grand passant en Asie pour la conquerir défendit très-sevérement aux siens de faire le moindre tort ou dommage à aucun du menu peuple; Le même aiant assujetti Jerusalein, lui confirma les franchises & les Privileges du Peuple, il les augmenta même en le déclarant exempt de toute contribution. Pompée après avoir pris Jerusalein entra au Temple, mais il n' y toucha pas la moindre chose de son trésor, au contraire il y fit faire beaucoup de Sacrifices pour sa Personne, il rendit aux Villes Maritimes l' ancienne Liberté.

Le

Le second moïen est de favoriser les Gens de la Religion , de Lettres, & ceux d'une Vertu exemplaire, parce qu'ils sont les Maitres de l'esprit & du cœur des Peuples, ils sont propres à les émouvoir & à les calmer comme il leur plait ; ce sont des vents, qui soulevent la tempête , quand ils veulent souffler contre le nouveau Gouvernement ; Il faut ensuite caresser les Grands du País en leur confiant des Charges honorables, mais on emploiera ailleurs les Capitaines & les Troupes du País nouvellement conquis.

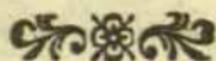
Le troisiéme moïen est de garder inviolablement les Pactes & Privileges, sous lesquels le País s'est rendu ; car la moindre contravention du Conquerant fait craindre au Peuple la perte du reste ; sur tout il ne faut jamais le forcer à changer la Coûtume & les Loix du País , parce que le Peuple tient pour suspect un reglement , auquel il n'est pas accoutumé. Néanmoins si l'interêt de la Religion & de l'Etat oblige le Conquerant à introdui-

re quelque nouveauté parmi un Peuple conquis, il le faut faire d'abord, pendant que l'étonnement de la Conquête dure encore, & que le Peuple intimidé par la présence des Armées reçoit facilement ces changemens pour se preserver de quelque chose de pis.

Le quatrième moïen est de faire élever les Etrangers dans les mœurs du Conquerant; comme Alexandre le Grand fit instruire & habiller trente mille Persans à la Macedoine; & comme le Cardinal Mazarin eut le même dessein dans le College de Quatre-Nations à Paris, qu'il a fondé pour faire instruire gratuitement les Gentilshommes, qui y sont. Il est encore bon d'unir par Mariage les cœurs & les Familles des Sujets conquis avec les Naturels du Pais, comme en ont usé autrefois les Romains avec les Sabins, les Francs avec les Gaulois. Alexandre le Grand gagna les cœurs des Persans en épousant Statire fille de Darius dernier Roi de Perse, & donna à Efestion son favori pour épouse Dripete

pete Sœur de Statire, il obligea aussi ses autres Capitaines de prendre des Dames Perfannes en Mariage. Enfin on ne negligera non plus d'introduire dans le País conquis la langue du Conquerant.

Le dernier moïen pour conserver les sujets nouvellement conquis, dont l'obéissance est forcée, oblige le Conquerant de se tenir continuellement armé, & de desarmer les habitants du País, il y établira outre cela de bonnes Forteresses, pour la sûreté & pour la retraite de ses Troupes, & y fera bâtir des Citadelles avec des Garnisons bien commandées & bien policées pour maîtriser les grandes Villes, où le Bourgeois est plus fort que le Soldat, & si ce dernier moïen ne suffit pas, il y enverra des Colonies de gens du País pour repeupler les Provinces conquises, & de celles-ci l'on en tirera pour les transporter ailleurs.



## REFLEXION.

**D**e même que le moïen glorieux des Souverains d'accroître leurs États c'est par le Droit de Justes Armes, qui leur fait faire des Conquêtes; je puis dire qu'à leur imitation les Cavaliers ne peuvent choisir une Profession plus honorable pour avancer leur Fortune, que la Vie Militaire, qui les comble d'honneurs & de récompenses, s'ils sont assez courageux & fermes pour y résister. Les quatre moïens qu'ils doivent choisir pour arriver à cette fin sont : d'entreprendre ce Glorieux Métier avec Prudence; de l'exercer avec beaucoup de générosité & de constance; de le finir avec avantage; & d'y conserver la réputation & les biens qu'ils auront acquis par les belles Actions de leur Valeur.

Ils doivent aussi dans toutes leurs entreprises avoir toujours en vue la Crainte de Dieu, & leur conscience libre de tout péché, pour s'assurer du

salut de leur Ame, & se rendre Dieu propice ; Il faut qu'ils demandent avec humilité au Seigneur des Armées sa Divine Assistance, par laquelle uniquement ils ont à esperer l'heureux succès de leurs exploits, comme il est promis dans l'Ecriture Sainte : *Vous qui craignez le Seigneur, esperez en lui, & la miséricorde, qu'il vous fera, vous comblera de joie. (a)* parce que *Le Seigneur est le ferme appui de ceux, qui le craignent : & il doit leur faire connoître son alliance. (b)* Il a beni tous ceux qui craignent le Seigneur, les plus petits comme les plus grands. (c)

Bien que la Prudence soit un flambeau, qui doit éclairer les hommes dans la conduite de toutes leurs actions, il n'y a point, qui en aient plus besoin, que ceux, qui doivent commander les Armées, où l'on mène une vie toute pleine de hazards & de périls, qu'ils ne peuvent surmonter, qu'à la faveur de ses conseils. Disons donc

(a) Ecclesiastici Cap. 2.

(b) Pſal. 24.

(c) Pſal. 113.

donc que les hommes, qui ont beaucoup de cœur, ont besoin de beaucoup de Sagesse & de moderation pour être conduits, & preservés des funestes accidens, où leur bravoure les expose continuellement, leur audace fait qu'ils se battent, mais c'est la Sagesse de celui qui les conduit, qui les fait vaincre & triompher.

Comme le choix d'une Profession est libre à un Cavalier, & qu'il peut être un bon Ecclesiastique, ou embrasser la Vie Politique, quand il ne se sent pas les dispositions nécessaires pour réussir dans la Vie Militaire; Il doit, avant que de l'entreprendre, bien consulter les sentimens de son cœur, & examiner, si sa naissance, ses Parens, ses biens, & sa santé lui permettent d'avancer sa fortune par les armes, si tout cela se rencontre, il ne doit pas balancer à embrasser une vie, qui lui promet les plus grands honneurs, & les plus glorieuses recompenses d'un état.

Quand la Prudence l'aura une fois

engagé à la Guerre, il ne faut pas, que la dépense, les fatigues, & les perils, qu'il y rencontrera, le rebutent du service, s'il aspire aux Charges Militaires, afin que dans les dernières Campagnes il recueille les fruits & le prix des premières. Il y a de la lâcheté & de l'inconstance à abandonner un Métier Glorieux, que l'on a choisi avec liberté; il y a même de l'imprudence à perdre ses premiers services, de sorte qu'il n'y a qu'un lâche campagnard, qui soit capable d'abandonner les armes, après s'y être honnêtement engagé. C'est un Métier, où il faut de la persévérance, si l'on veut être récompensé, & si l'on veut être couronné du Laurier. Il ne faut pas se rendre aux caresses & aux larmes de ses Parens, il faut continuer avec courage & fidélité à servir son Prince & sa Patrie.

Lors qu'un Cavalier est une fois résolu de servir, il doit généreusement chercher & saisir l'occasion d'établir sa première réputation en signalant son  
cou-

courage; c'est en ce Glorieux Métier, que l'on peut dire.

*Dimidium facti, qui bene cepit, habet.*

Il y faut être un Vaillant César ou un infame poltron. Si je ne parlois à des Cavaliers, à qui la generosité est naturelle, j'apporterois des raisons pour les animer aux combats, & je leur ferois voir, que le bonheur favorise toujours les hommes courageux.

*Audaces fortuna juvat, timidosque repellit.*

Mais j'ai plutôt besoin de les avertir, que la Vaillance doit être aussi éloignée de la temerité que de la poltronnerie, & qu'il y a autant d'imprudence à s'exposer trop, que de honte à ne se pas hasarder assez.

Dans cette Vertu heroique, comme dans les autres, *Rien de trop, ni de trop peu*, & selon le Proverbe de Pythagore, Solon, & d'autres grands Philosophes de l'Antiquité: *Ne quid nimis.* (a) le Poëte nous avertit de même:

*Est*

(a) Menochio nell'i Trattati. Erud. Cent. 2. Cap. 97.

*Est modus in rebus, sunt certi denique fines:  
Quos ultra, citraque nequit consistere rec-  
tum. (a)*

Cependant la lâcheté, qui pèche par défaut, est un vice plus honteux à un Cavalier, que la temerité, qui pèche par excès. Heureux donc celui, qui fait faire tout, ce que doit faire la Vaillance.

- - - *Medium tenuere beati.*

Quant au troisième moyen de savoir terminer ce Glorieux Métier, il Consiste à faire valoir ses services tant, que l'Etat en a besoin, & à se faire récompenser, quand l'occasion favorable se présente.

Enfin les armes étant journalières, & les revers de la fortune très-frequents, celui qui sera en possession d'une bonne réputation, & qui jouira de quelque Gouvernement, pour vivre heureux aura soin de ménager sa réputation & sa Fortune, car c'est une chose assez ordinaire dans tous les états, de considérer peu les services,

(a) Horatius Lib. 2. Satyra 1.

ces de celui , qui n'est plus en état de les continuer ; S'il a donc l'occasion de faire une honnête & favorable retraite , il prendra garde de la faire sagement , avant que la fortune l'abandonne, & de ne la pas fatiguer par présomption de maniere, qu'elle ne lui tourne le dos, & qu'elle ne lui fasse perdre la vie ou l'honneur , que lui ont aquis ses premiers services ; En cela nous servent d'exemple Milciades & Pausanias chez les Grecs, & dans ces derniers siècles Ofsery Commandant à Reimberguen, Hetterdorf à Heidelberg, Arco à Brisac, Patkoul Livonois en Pologne, & plusieurs autres.

Quand un Cavalier à l'Armée est en possession du bâton de Maréchal, il faut qu'il s'appuie dessus, mais qu'il prenne garde de le rompre, car c'est ici qu'on peut dire avec juste raison :

*La fin couronne l'œuvre.*

